



TCHAD

Novembre 2018

DEUXIÈME REVUE DU PROGRAMME AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

Dans le cadre de la deuxième revue du programme au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de dérogations pour non-observation de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 27 juillet 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 13 mai 2018 avec les autorités tchadiennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 juillet 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** faisant le point de l'évolution récente de la situation.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités tchadiennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités tchadiennes*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (+1 202) 623-7430 • Télécopie : (+1 202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Site internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 18/317
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
27 juillet 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC en faveur du Tchad et approuve un décaissement de 49,09 millions de dollars

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques obtenus par le Tchad dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement immédiat de l'équivalent de 35,05 millions de DTS (soit environ 49,09 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 105,15 millions de DTS (environ 147,27 millions de dollars). Le conseil a octroyé une dérogation pour non respect du critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs, s'agissant d'arriérés accumulés avant l'achèvement de la première revue de l'accord.

Le conseil d'administration a approuvé l'accord FEC initial en faveur du Tchad le 30 juin 2017 (voir communiqué de presse n° 17/257) pour un montant de 224,32 millions de DTS (soit environ 312,1 millions de dollars ou 160 % de la quote-part du Tchad). Le programme appuyé par la FEC vise à aider le Tchad à rétablir la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance robuste et inclusive. Il appuiera également les efforts régionaux en vue de rétablir et préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Au terme des délibérations du conseil d'administration sur le Tchad, M. David Lipton, président par intérim et directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

« La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC est satisfaisante ; elle est le résultat de la ferme détermination des autorités à en atteindre les objectifs. À une exception près, tous les critères de réalisation pour la fin décembre 2017 ont été atteints, dont celui relatif au solde primaire hors pétrole, ainsi que la plupart des objectifs indicatifs pour la fin mars. Le critère relatif à l'accumulation d'arriérés a été manqué de peu. Tous les repères structurels ont été respectés. En juin 2018, les autorités sont parvenues à un accord final pour restructurer la dette envers un créancier extérieur privé.

« Les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre de leur stratégie visant à stabiliser davantage la position budgétaire, à promouvoir une croissance inclusive dans les secteurs non pétroliers et à réduire les vulnérabilités du secteur bancaire. Cette stratégie repose notamment sur la création d'espace budgétaire suffisant pour augmenter les dépenses sociales et d'investissement public, réduire l'endettement et apurer les arriérés existants. Elle nécessitera maîtriser la masse salariale, d'augmenter la mobilisation des recettes non pétrolières, de renforcer la gouvernance et d'améliorer la gestion des finances publiques.

« Le programme du Tchad est soutenu par les politiques et réformes favorables que les institutions régionales mettent en œuvre dans les domaines de la réglementation de change et de la politique monétaire, ainsi que par les mesures prises pour augmenter les réserves de change nettes de la région, qui sont indispensables à la réussite du programme. »



TCHAD

16 juillet 2018

DEUXIEME REVUE DU PROGRAMME AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RESUME

Contexte. L'accord FEC en vigueur (avec un accès équivalant à 160 % de la quote-part, soit 224,32 millions de DTS) a été approuvé le 30 juin 2018 dans un contexte social, économique et financier de plus en plus difficile. La crise a été précipitée par les chocs pétrolier et sécuritaire à partir de 2014 ainsi que par le lourd fardeau de la dette commerciale extérieure. Un accord de principe sur la restructuration de la dette envers Glencore a été conclu en février 2018, ce qui a ouvert la voie à l'achèvement de la première revue en avril 2018. La stabilité du Tchad est essentielle à la sécurité régionale compte tenu des efforts qu'il déploie pour maintenir la paix à l'échelle de la région.

Programme. L'ensemble des critères de réalisation pour fin décembre 2017, à l'exception d'un seul, ont été observés et il en est de même pour les repères structurels. La plupart des objectifs indicatifs pour fin mars 2018 ont également été atteints. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été observé. Les autorités sollicitent des dérogations pour les deux critères de réalisation manqués. L'accord final sur la restructuration de la dette envers Glencore a été signé en juin (mesure préalable) ; il est en ligne avec le programme et permettra de rétablir la viabilité de la dette et de mobiliser les financements nécessaires pour le programme. Le programme est appuyé par des efforts déployés à l'échelle de l'union pour maintenir une politique monétaire adéquate, constituer des réserves régionales et favoriser la stabilité du secteur financier.

Evaluation par les services du FMI. Les services du FMI soutiennent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC ainsi que la demande de dérogations pour non-observation des deux critères de réalisation susmentionnés. L'achèvement de la deuxième revue ouvrira la voie au décaissement de 35,05 millions de DTS. L'accord du FMI reste essentiel pour catalyser le soutien des bailleurs de fonds qui est nécessaire pour satisfaire les besoins prolongés de financement de la balance des paiements auxquels le Tchad fait face. Les risques baissiers pesant sur le programme sont notamment un recours élevé à des financements non concessionnels, des dépassements de la masse salariale, une nouvelle dégradation de la liquidité des banques, une nette baisse des prix du pétrole et une aggravation de la situation sécuritaire.

Approuvé par
David Owen et Yan Sun

Les entretiens ont eu lieu à N'Djamena (5-13 mai 2018) et par vidéoconférence par la suite. L'équipe des services du FMI était composée de M. Bakhache (chef de mission), MM. Ben Hassine et Delepierre (tous du département Afrique), M. Greenidge (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Nachega (représentant résident) et M. Topeur (économiste local). M. Bangrim Kibassim (conseiller de l'administrateur) a participé aux vidéoconférences. Des réunions se sont tenues avec le ministre des Finances et du Budget, le ministre de l'Économie et du Développement, le ministre de la Justice, le directeur national de la BEAC, le directeur général de la SHT, des responsables du siège de la BEAC, des représentants du secteur bancaire ainsi que des représentants des partenaires internationaux au développement. Mmes Ibrahim et Canales ont participé à la rédaction du rapport des services du FMI.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RECENTE	4
RESULTATS DU PROGRAMME	7
ENTRETIENS	8
A. Cadre macroéconomique à moyen terme	8
B. Politique budgétaire pour le reste de 2018 et à moyen terme	9
C. Réformes fiscales et douanières	10
D. Secteur bancaire	11
E. Gestion des finances publiques et autres réformes structurelles	11
F. Financement, modalités du programme et risques	12
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	14
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–21	16
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2015-21	17
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2015-21	18
4. Balance des paiements, 2016–21	19
5. Situation monétaire, 2015-21	20
6. Indicateurs de solidité financière, 2011-17	21

7. Critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin mars 2018 _____	21
8. Mesures préalables et repères structurels du programme au titre de la FEC - situation à fin juin 2018 et nouveau repères proposés _____	22
9. Tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs _____	23
10. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC _____	23
11. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2018-32 _____	24

APPENDIX

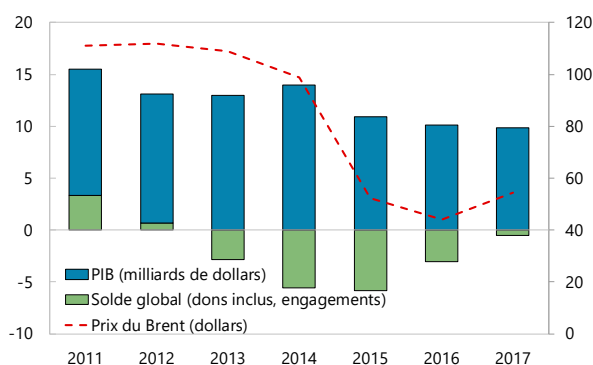
I. Lettre d'Intention _____	25
Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières _____	28
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	44

CONTEXTE

1. Le Tchad est un pays fragile à faible revenu confronté à de grandes difficultés en matière de développement.

Le choc pétrolier de 2014–2015 a eu des effets graves et durables sur l'économie tchadienne et a provoqué des tensions sociales. La baisse du PIB pétrolier et la réduction drastique des dépenses ont fait tomber le PIB nominal de 14 milliards de dollars en 2014 à 9,9 milliards de dollars en 2017 (graphique 1 du texte). Bien que des signes de stabilisation économique aient fait leur apparition vers la fin de 2017, la situation économique, financière et sociale demeure fragile. Le Tchad reste très engagé dans les activités de maintien de la paix au niveau régional, notamment dans le contexte du G5 du Sahel.

Graphique 1 du texte. Tchad : PIB, prix du pétrole et solde budgétaire 2010-17
(Pourcentage du PIB non pétrolier)



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

2. En juin 2017, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord au titre de la FEC avec un accès équivalent à 160 % de la quote-part (soit 224,32 millions de DTS) pour appuyer le programme de réformes des autorités ; sa première revue a été achevée en avril 2018. Les principaux objectifs du programme sont les suivants : i) rétablir la viabilité de la dette en restructurant la dette extérieure commerciale, ii) poursuivre l'ajustement budgétaire progressif grâce à la mobilisation des recettes intérieures et dégager des marges pour payer les arriérés intérieurs en limitant l'enveloppe de dépenses, et iii) réduire la dépendance à l'égard du financement intérieur pour réduire les tensions sur les banques du pays. Une analyse actualisée de l'évolution régionale, qui reste cruciale pour la réussite du programme du Tchad, figure dans le rapport des services du FMI sur les politiques communes en appui aux programmes de réformes des pays membres.

ÉVOLUTIONS RECENTES

3. L'activité économique hors pétrole a continué de fléchir en 2017 mais des signes de stabilisation macroéconomique ont fait leur apparition durant la deuxième moitié de l'année, en particulier du côté budgétaire. D'après les estimations, le PIB s'est contracté d'environ 3 % en 2017 : le PIB hors pétrole de 0,5 % et le PIB pétrolier d'environ 16 % en raison de problèmes techniques qu'a rencontré un des principaux opérateurs. Toutefois, au cours du deuxième semestre 2017, après avoir atteint son niveau le plus bas, l'activité hors pétrole a rebondi et les tensions déflationnistes se sont apaisées. Sur le plan budgétaire, les recettes non pétrolières ont considérablement augmenté en 2017 (graphique 2 du texte), témoignant des efforts de

recouvrement consentis, particulièrement en fin d'année. Le total des dépenses primaires financées sur ressources intérieures est resté globalement conforme à l'enveloppe budgétaire, puisque le dépassement de la masse salariale a été plus que compensé par des restrictions dans d'autres catégories de dépenses.

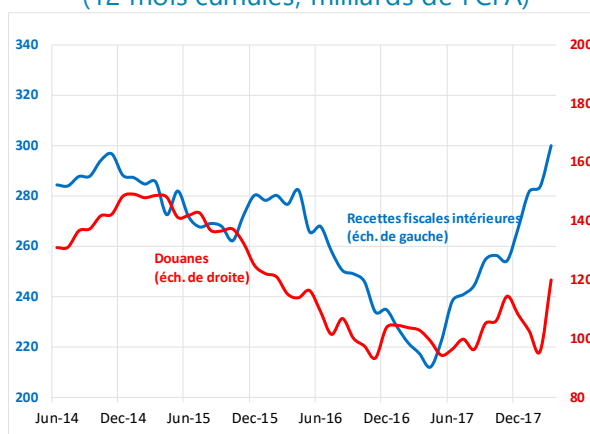
4. Bien que l'activité économique hors pétrole n'ait pas encore repris et que les tensions sociales restent importantes, la position budgétaire présente des signes d'amélioration début 2018.

Le niveau des recettes non pétrolières est encourageant au premier trimestre et les recettes fiscales sont supérieures aux attentes (graphique 2 du texte). Cela témoigne des efforts vigoureux qui sont déployés pour accroître les recettes, notamment en veillant à ce que ces dernières passent par le circuit bancaire et en réformant le recouvrement de la TVA (§ 10 et 30 du MPEF). En outre, les recettes fiscales pétrolières ont atteint un bon niveau au premier trimestre, car les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés pétrolières a été plus élevé que prévu. Sur le plan des dépenses, la masse salariale mensuelle a baissé à environ 27 milliards de FCFA entre janvier et avril 2018 (soit une baisse d'environ 10 % par rapport à la moyenne de 31 milliards enregistrée en 2017,

voir graphique 3 du texte). Cette baisse tient à la nette réduction des primes et des allocations, qui a aggravé les tensions sociales et entraîné des manifestations ainsi que de longues grèves en février et mars. Un accord a été conclu avec les syndicats pour apaiser les tensions sociales tout en assurant la maîtrise de la masse salariale, mais celles-ci ont refait surface dans une moindre mesure en mai lorsque les syndicats ont exigé la révocation de ces coupes. Enfin, bien que le refinancement total d'environ 150 milliards de FCFA de la dette intérieure (3 % du PIB hors pétrole) ait été globalement analogue aux hypothèses du programme (taux de refinancement de 90 %), la dette publique intérieure est de plus en plus composée de créances à courte échéance.

5. Les autorités ont bien progressé dans l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs en 2017 et début 2018. Un montant d'environ 45 milliards de FCFA (0,9

Graphique 2 du texte. Tchad : recettes hors pétrole, 2014-17
(12 mois cumulés, milliards de FCFA)



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

Tableau 1 du texte : Tchad : arriérés extérieurs d'après les estimations
(millions de dollars)

	2017	2018 (fin avril)
Multilatéraux	6.7	0.2
Banque Islamique de Développement	6.5	0.0
Banque européenne d'investissement	0.2	0.2
Bilatéraux	92.0	51.7
Libye	40.3	0.0
Inde	10.2	10.2
Congo ^{1/}	37.9	37.9
Guinée équatoriale	3.5	3.5
Commerciaux	3.2	3.2
Mega International Commercial Bank ^{2/}	3.2	3.2
Total	101.9	55.1

^{1/} En FCFA.

^{2/} Banque commerciale de la province chinoise de Taïwan.

% du PIB hors pétrole) d'arriérés intérieurs comptabilisés par le Trésor ont été apurés au deuxième semestre 2017. En outre, les autorités ont apuré les arriérés de l'entreprise publique de coton envers les banques (54 milliards de FCFA), et ont remboursé environ 6 milliards de FCFA d'arriérés qui ne sont pas comptabilisés au Trésor car il s'agit d'arriérés associés à des projets qu'il était important de relancer. L'encours d'arriérés extérieurs a été réduit de 102 millions de dollars fin 2017 à 55 millions de dollars, car les autorités ont conclu un accord de principe avec la Libye pour rééchelonner l'encours d'arriérés ainsi que les futures échéances, et ont également remboursé l'ensemble des arriérés envers la Banque islamique de développement (tableau 1 du texte). Les autorités rendent régulièrement compte de l'état d'avancement du remboursement des arriérés envers l'Inde et des arriérés en monnaie locale envers la République du Congo et la Guinée équatoriale.

6. Grâce à la nette réduction des arriérés extérieurs et la finalisation de l'accord de restructuration avec Glencore, la vulnérabilité liée à la dette extérieure a diminué, mais reste élevée (voir l'analyse de la viabilité de la dette). L'accord sur la restructuration de la dette conclu en juin (mesure préalable) à l'issue de négociations de bonne foi avec Glencore s'inscrit dans le droit fil de l'accord de principe signé en février, à quelques modifications près qui n'ont pas d'effet notable sur la viabilité de la dette. Parmi ces modifications figurent notamment : i) un plancher de 1 % sur le LIBOR (qui sert de taux de référence pour l'accord), ii) l'externalisation (à un mandataire autre que Glencore) de la comptabilité financière relative aux exportations de pétrole par l'État, aux coûts d'exploitation et au service de la dette envers Glencore, et iii) l'exclusion des actifs militaires des garanties de prêt. D'après les hypothèses actuelles sur le prix et la production de pétrole, la dette envers Glencore serait pleinement remboursée d'ici début 2026. L'accord signé entrera en vigueur une fois qu'un certain nombre d'exigences procéduriers standard seront satisfaites.

7. Les banques sont encore confrontées à des problèmes de liquidité. Bien que les banques demeurent solvables, les effets considérables de la récession économique et les amortisseurs budgétaires restreints ont aggravé leur vulnérabilité. Le crédit au secteur privé et les dépôts ont continué de baisser au premier trimestre de 2018 (diminution en glissement annuel de 1,3 % et de 0,7 %, respectivement, en mars 2018). Fin mars 2018, les créances impayées représentaient 30% des prêts bruts, contre 28 % en décembre. La facilité de liquidité d'urgence temporaire, établie par la BEAC en septembre 2017, a permis d'éviter une nouvelle dégradation de la liquidité des banques qui ont refinancé des titres publics nationaux. Le refinancement de la BEAC constitue encore 16,8 % de la liquidité bancaire en moyenne ; ce taux était beaucoup plus élevé pour certaines banques fin mars. Toutefois, en dépit de leur situation de liquidité délicate, les banques tchadiennes demeurent adéquatement capitalisées, avec un taux de fonds propres de 19,1 % fin mars 2018.

8. La position extérieure s'est considérablement renforcée, car la hausse des prix du pétrole a plus que compensé la baisse des volumes d'exportation de ce dernier. Le déficit du compte courant pour 2017 est estimé à 5,7 % du PIB, contre 9,2 % en 2016. Le volume d'exportations de pétrole a chuté de près de 15 % en 2017, mais le redressement des prix en 2017 a contribué à une hausse d'environ 10,4 % des recettes d'exportation de pétrole. L'excédent du compte financier a également augmenté en 2017, en raison de la baisse du service de la dette envers Glencore et du financement de dépenses d'investissement plus élevées de la part des

entreprises pétrolières. Fin 2017, la position des avoirs extérieurs nets du Tchad auprès de la banque centrale régionale s'élevait à environ -257 milliards de FCFA. Cette position s'est améliorée depuis pour avoisiner -220 milliards de FCFA fin avril 2018 et devrait atteindre -147 milliards de FCFA d'ici fin 2018.

9. Une nouvelle constitution a été promulguée le 4 mai 2018 et un nouveau gouvernement a ensuite été formé. La nouvelle constitution a consolidé les pouvoirs du président, notamment par le passage à un régime pleinement présidentiel (sans premier ministre), et a porté le mandat présidentiel à six ans, renouvelable une fois. Le président a annoncé que les élections parlementaires se tiendront en novembre 2018, mais le calendrier exact reste incertain : ces élections se dérouleront probablement en 2019 puisqu'elles semblent insuffisamment préparées, notamment en ce qui concerne leur financement.

EXECUTION DU PROGRAMME

10. Tous les critères de réalisation pour fin décembre, à l'exception d'un seul, ont été observés (tableau 7 du texte). L'objectif du solde primaire hors pétrole a été atteint assez aisément, car les recettes non pétrolières ont été meilleures que prévu et les dépenses financées sur ressources intérieures ont été légèrement inférieures aux attentes, en dépit des dépassements du plafond de la masse salariale. Les critères de réalisation relatifs au financement intérieur par la BEAC et les banques commerciales ainsi qu'au paiement des arriérés intérieurs ont également été observés. Le critère de réalisation relatif aux recettes douanières a été manqué de peu bien que les autorités aient multiplié leurs efforts de recouvrement face à la faiblesse persistante de l'activité économique. Le critère de réalisation continu concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été manqué de peu (0,74 million de dollars), car les paiements au titre du service de la dette en faveur d'un créancier officiel n'ont pas été effectués au deuxième trimestre 2018. Une part des paiements manqués ont par la suite été effectués et le reste de la somme due devrait être versée prochainement.

11. Un des deux objectifs indicatifs pour fin décembre 2017 a été atteint. La régularisation des dépenses exécutées selon des procédures d'urgence (DAO) s'est accélérée au quatrième trimestre (de 49 % fin septembre à 65 % fin décembre) mais cette accélération n'a pas suffi pour atteindre l'objectif de 90 %. Les dépenses sociales pour la réduction de la pauvreté ont atteint 202 milliards de FCFA fin décembre et l'objectif ajusté a été atteint.

12. La plupart des objectifs indicatifs pour fin mars 2018 ont été atteints. Le critère de réalisation relatif au solde primaire hors pétrole a été aisément respecté, car le niveau des recettes non pétrolières est resté satisfaisant tandis que les dépenses financées sur ressources intérieures ont été peu élevées. L'objectif relatif aux recettes douanières a été amplement respecté, ainsi que les objectifs relatifs au financement intérieur par la BEAC et les banques. Les objectifs indicatifs relatifs à la régularisation des DAO et aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté ont tous deux été manqués.

13. Tous les repères structurels pour fin juin 2018 ainsi que la mesure préalable ont été observés (tableau 8). La note de conjoncture sur le secteur pétrolier (la troisième depuis le début du programme) a été publiée. Les termes de référence pour les consultants extérieurs chargés d'établir un plan de réorganisation pour deux banques publiques ont été parachevés. La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) a été ratifiée en juin. La liste des exonérations fiscales a également été publiée avant fin juin. Enfin, l'audit relatif aux arriérés de paiement sur les dépenses non validées, une étape décisive des efforts visant à apurer les arriérés intérieurs, a été lancé en juin 2018 après un long retard.

14. Les autorités demandent des dérogations pour la non-observation des critères de performance relatifs aux recettes douanières et à l'accumulation d'arriérés extérieurs. Malgré l'apparition des premiers signes de stabilisation, l'activité est restée modérée en 2017, ce qui a eu des répercussions sur les recettes douanières. Dans ce contexte difficile, les recettes douanières ont atteint 108 milliards de FCFA et l'objectif a été manqué de 2 milliards de FCFA. Les autorités demandent une dérogation compte tenu du degré mineur de l'non-observation. La demande de dérogation pour dépassement du plafond zéro pour l'accumulation d'arriérés extérieurs s'appuie également sur le niveau modeste de l'écart.

ENTRETIENS

15. Le programme de stabilisation économique et de réformes du Tchad continue d'être ancré sur un cadre macroéconomique à moyen terme qui prévoit une hausse constante des recettes non pétrolières, la maîtrise des dépenses et la augmentation progressive de la production de pétrole. Bien que la dette publique suive désormais une trajectoire viable et que la position budgétaire présente des signes d'amélioration, la situation économique et financière demeure dans l'ensemble fragile. Des mesures qui continuent de stabiliser la position budgétaire et de réduire les arriérés intérieurs, qui renforcent le secteur bancaire et facilitent la diversification de l'économie contribueront à réduire la vulnérabilité, à affermir l'activité non pétrolière et à favoriser la stabilisation régionale.

A. Cadre macroéconomique à moyen terme

16. Les perspectives macroéconomiques sont globalement inchangées par rapport à la première revue et restent tributaires du redressement progressif de la production de pétrole et d'une amélioration sur le plan budgétaire. Conformément aux projections des services du FMI, et les problèmes techniques qui ont ralenti la production pétrolière en 2017 étant à présent résolus, cette dernière devrait se redresser en 2018, augmenter progressivement en 2019 et bondir à des niveaux plus élevés en 2020 grâce à l'adoption de nouvelles technologies d'extraction et à la mise en exploitation de nouveaux champs. La hausse des prix du pétrole devrait faire croître les recettes pétrolières brutes, dont une partie sera absorbé par l'augmentation du service de la dette envers Glencore au titre du nouvel accord de restructuration, et le reste sera utilisé pour rembourser un montant plus élevé d'arriérés intérieurs et de réduire la dette intérieure. La reprise de l'activité non pétrolière devrait s'amorcer en 2018 et s'accélérer à moyen terme. Cette évolution tient à une

amélioration progressive de la position budgétaire, qui permettra notamment d'accroître les dépenses discrétionnaires et les remboursements d'arriérés intérieurs. Il est probable que la privatisation de l'entreprise publique de coton permette à ce secteur de contribuer à la croissance de l'économie non pétrolière (§ 14 du MPEF).

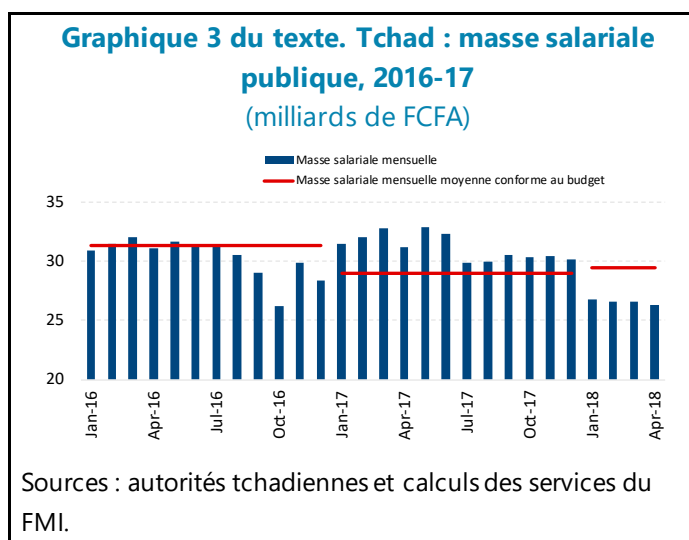
17. Le déficit du compte courant devrait progressivement se réduire à moyen terme. Les exportations de pétrole devraient se rétablir à mesure que la production augmente ces prochaines années. Les importations devraient également progresser de manière modérée à moyen terme, en raison de l'augmentation de la demande intérieure et de la hausse prévue des dépenses d'investissement dans le secteur pétrolier. Les augmentations prévues de l'investissement direct étranger ainsi que la baisse de l'amortissement de la dette extérieure permettront au Tchad de consolider sa position en avoirs extérieurs nets, et ainsi de contribuer positivement aux réserves régionales communes de la CEMAC.

B. Politique budgétaire pour le reste de 2018 et à moyen terme

18. La politique budgétaire en 2018 et à moyen terme sera centrée sur le maintien de la discipline en matière de dépenses et le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières. Les mesures pour le restant de 2018 reposeront sur le budget 2018 et les objectifs généraux du programme qui ont déjà été convenus guideront la politique à moyen terme.

19. Sur le plan des dépenses, il est essentiel de maîtriser la masse salariale pour accroître les dépenses dans d'autres catégories qui sont importantes pour appuyer la reprise économique. Tandis qu'un dialogue est en cours avec les syndicats, les autorités se sont montrées extrêmement déterminées à éviter que la masse salariale n'augmente à un niveau insoutenable (§ 23 du MPEF). En 2019, les autorités ont l'intention d'accroître la part des dépenses hors salaires dans le total des dépenses et le PIB hors pétrole, tout en maintenant une discipline globale en matière de dépenses. Les besoins liés aux élections qui se dérouleront probablement en 2019 et à l'augmentation éventuelle des dépenses sociales et sécuritaires devront être satisfaits au moyen d'une hausse des financements sous la forme de dons ou de financements intérieurs qui évitent d'alourdir la dette intérieure et d'exercer inutilement des pressions supplémentaires sur les banques.

20. Du côté des recettes, renforcer les recettes non-pétrolières devrait rester la priorité. Sur la base des résultats encourageants enregistrés fin 2017 et en début d'année, et avec le maintien des efforts résolus de recouvrement, les recettes fiscales non



pétrolières devraient augmenter à 7,9 % du PIB en 2018. Les réformes de la politique fiscale (notamment la réforme de l'IRPP) et les mesures visant à améliorer l'administration des impôts (moderniser le recouvrement des droits d'accises, améliorer le recouvrement des impôts fonciers et entamer la réduction des exonérations) devraient favoriser cette augmentation. En 2019, les autorités sont déterminées à poursuivre sur la même voie, notamment en continuant de réduire les exonérations fiscales (§ 27 du MPEF).

21. Pour le reste de 2018, la dette intérieure et les arriérés intérieurs reconnus seront réduits. Dans le scénario de référence, le ratio dette publique intérieure/PIB hors pétrole devrait rester globalement inchangé malgré la hausse de la dette liée à l'apurement des arriérés de l'entreprise publique de coton. Cela tient à l'engagement pris par les autorités de réduire la dette titrisée en limitant le refinancement à 90 % de ces titres. En outre, les autorités ont l'intention d'apurer des arriérés intérieurs reconnus à hauteur d'environ 1,2 % du PIB hors pétrole. Des ressources supplémentaires devraient être utilisées pour continuer de réduire la dette intérieure, de rembourser les arriérés et d'améliorer la position de l'État envers le secteur bancaire.

22. À moyen terme, la hausse prévue des recettes non pétrolières contribuera à l'assainissement progressif des finances publiques tout en permettant une augmentation des dépenses primaires. Les recettes fiscales non pétrolières devraient croître à environ 9 % du PIB hors pétrole, tandis que les recettes pétrolières progresseront graduellement grâce à l'augmentation de la production et à la baisse des coûts d'exploitation. La masse salariale devrait croître d'environ 1 % chaque année en termes nominaux, ce qui permettra de réduire sa part dans les dépenses primaires et le PIB hors pétrole. Les autres dépenses, notamment les investissements financés sur ressources intérieures, devraient progressivement se redresser, en fonction des ressources disponibles. La dette publique devrait continuer de baisser, les autorités ayant l'intention de rembourser la dette envers les banques. En outre, d'ici fin 2018, il est prévu qu'un plan d'apurement de la totalité des arriérés intérieurs soit établi. C'est pourquoi les autorités devraient s'efforcer en priorité de trouver des sources de financement pour l'apurement de ces arriérés. À ce stade, il est prévu que l'équivalent d'environ 0,9 % et 0,2 % du PIB hors pétrole en arriérés confirmés ou en instance d'audit soient réglés en 2019.

C. Réformes fiscales et douanières

23. La réduction et le contrôle plus strict des exonérations fiscales contribueront à élargir l'assiette de l'impôt. Se fondant sur la liste récemment publiée d'exonérations fiscales et sur l'audit 2017 de 47 conventions fiscales, les autorités détermineront quelles exonérations il convient de supprimer ou de modifier afin d'accroître sensiblement les recettes (nouveau repère structurel proposé).

24. De plus, il est nécessaire de déployer des efforts soutenus pour réformer les administrations fiscale et douanière (§ 29 du MPEF). La bancarisation des recettes a accru les recettes jusqu'ici en 2018 et devrait contribuer à l'augmentation nécessaire pour l'ensemble de l'année. Il est essentiel aussi d'améliorer le recouvrement de la TVA et le respect des obligations en

la matière : d'après une analyse quantitative, les recettes tirées de la TVA pourraient croître d'environ 3 % du PIB hors pétrole. Les autorités se sont engagées à établir un plan de mesures assorties de délais afin d'améliorer le recouvrement de la TVA (nouveau repère structurel proposé), notamment en créant un mécanisme de remboursement et en réduisant les exonérations de TVA, et à approfondir la coopération entre les administrations fiscale et douanière. En outre, la création d'une entité spécialisée au sein de la direction des impôts devrait accroître les impôts fonciers recouverts. En ce qui concerne les douanes, des efforts sont consentis pour améliorer le contrôle des opérations de transit et de la valeur des importations.

D. Secteur bancaire

25. Les autorités ont exprimé leur ferme engagement à exécuter les réformes convenues qui sont nécessaires pour renforcer le secteur bancaire (§38 du MPEF). Conscientes du fait que les deux grandes banques publiques sont solvables et qu'elles jouent un rôle fondamental au sein de l'économie, les autorités ont centré leurs efforts sur le renforcement de leur position. En coordination avec l'instance régionale de contrôle (la COBAC) et avec le soutien des services du FMI, elles ont à cet égard accompli des progrès dans l'établissement des modalités de l'examen de la stratégie de ces banques et l'adoption d'un plan de réorganisation, qui sont bien ciblés afin de recenser et résoudre d'éventuels problèmes. Les autorités s'emploient à engager des consultants externes pour réaliser ce travail (repère structurel existant) ; une équipe du ministère des Finances a été chargée d'étudier les possibilités de sélection des consultants et de coordination de leurs travaux, dans l'optique de finaliser la révision et le plan de réorganisation d'ici fin janvier 2019 (repère structurel existant). En ce qui concerne la BAC, les gouvernements tchadien et soudanais (les deux actionnaires) ont décidé de recapitaliser cette petite banque non opérationnelle et en ont présenté le plan stratégique à la COBAC.

26. La réforme du cadre de politique monétaire qui est en cours présente une occasion de développer le marché interbancaire, ce qui améliorerait la fonction d'intermédiation des banques, mais il convient de surveiller les risques avec soin. De façon générale, la suppression des plafonds sur l'utilisation de titres publics comme garantie et l'adoption d'un système d'adjudication pour les opérations d'open market de la BEAC devraient améliorer l'accès global des banques tchadiennes au refinancement de la BEAC. Cependant, certaines banques risquent de manquer encore de garanties admissibles, en raison de l'introduction d'un nouveau système de décote ou de la levée de l'exemption des réserves obligatoires, prévue pour juillet. Cela pourrait exacerber davantage les problèmes de liquidité de ces banques, mais l'octroi de prêts de haute qualité et l'établissement de garanties privées existantes qui pourraient être admissibles pour un refinancement auprès de la BEAC, ainsi qu'une meilleure mobilisation des dépôts, pourraient atténuer ce risque. Les efforts qu'il est prévu de consentir pour régler les arriérés intérieurs et réduire la dette intérieure devraient aussi contribuer à atténuer les problèmes de liquidité.

E. Gestion des finances publiques et autres réformes structurelles

27. Sur le plan de la gestion des finances publiques, un effort résolu est nécessaire pour continuer de renforcer la maîtrise et la transparence des dépenses et éviter l'accumulation d'arriérés (§ 31, 32 et 35 du MPEF). Des progrès ont été enregistrés en matière de projections des flux de trésorerie, de gestion de la masse salariale, ainsi que des procédures de dépenses d'urgence et de leur régularisation, bien que, sur ce dernier point, les progrès soient insuffisants et fragiles. Les autorités doivent redoubler d'efforts dans ces domaines, et améliorer la gestion de la dette publique (y compris en utilisant la version actualisée de SYGADE) et la communication d'informations sur les dépenses et le suivi de ces dernières plus généralement. Les autorités doivent également s'employer à régulariser les procédures de dépenses d'urgence (DAO) dans les délais prévus au programme et à limiter le recours à ces procédures.

28. La mise en œuvre du nouveau Plan national de développement (PND) contribuera à accélérer la reprise du secteur non pétrolier. Bien que le PND ait été lancé avec succès en septembre 2017 dans l'optique de promouvoir une croissance inclusive durable, sa mise en œuvre risque de se heurter à la mauvaise gouvernance et au manque de financement. Par conséquent, les autorités devraient s'attacher principalement à sélectionner les projets prioritaires pour lesquels des financements suffisamment concessionnels ou des dons peuvent être obtenus, ainsi qu'à suivre de près et de manière transparente leur mise en œuvre.

29. L'amélioration de la gouvernance est une priorité et il est nécessaire de réduire la corruption pour soutenir l'activité dans les secteurs pétrolier et non pétrolier. La ratification de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) constitue une étape prometteuse de la stratégie adoptée par les autorités pour réduire la corruption et améliorer le climat des affaires. La priorité doit à présent être donnée aux mesures et aux réformes qui permettront de mettre effectivement en œuvre cette convention (§ 40 du MPEF).

F. Financement, modalités du programme et risques

30. Le programme est pleinement financé, avec de fermes assurances en place pour les 12 mois à venir et de bonnes perspectives jusqu'à son terme (tableau 2 du texte). La majeure partie de l'aide budgétaire initialement prévue pour 2017 a été décaissée en 2018 (Banque Africaine de développement, Union européenne) et le restant sera décaissé dans les semaines à venir (Banque mondiale). L'accord final avec Glencore allégera considérablement la dette et garantira le plein financement du programme, même dans les scénarios prévoyant une baisse des prix du pétrole.

Tableau 2 du texte. Tchad : financement des bailleurs de fonds
(millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Appui budgétaire	143	323	154	153	80
Multilatéral	86	263	118
Bilatéral	56	60	36
Financement du FMI	49	151	80	40	0
Pourcentage de la quote-part	25	75	40	20	0

Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

31. Les services du FMI et les autorités ont proposé de maintenir les critères de réalisation qui ont été fixés pour fin décembre 2018 lors de la première revue, et ont convenu de nouveaux repères structurels. Les critères de réalisation pour fin juin 2019 seront fixés lors des entretiens pour la troisième revue dans le cadre de l'élaboration du budget 2019. La variation des flux extérieurs, notamment de l'aide budgétaire et des recettes pétrolières, sera compensée par des ajustements du financement intérieur, du solde primaire hors pétrole et du paiement d'arriérés intérieurs. Les deux nouveaux repères structurels proposés visent à élargir l'assiette fiscale en réduisant les exonérations et en améliorant le recouvrement de la TVA.

32. Bien que la finalisation de l'accord de restructuration de la dette envers Glencore en élimine une source majeure, le programme n'est pas pour autant dénué de risques. Parmi ces risques figurent des dépenses excédentaires, notamment pour la masse salariale ou la sécurité, une dégradation de la situation sociale, un recours à des emprunts non concessionnels, une aggravation de la position de liquidité des banques et une baisse des recettes pétrolières. Le ferme engagement dont font preuve les autorités envers le programme et les dispositions de l'accord de restructuration de la dette envers Glencore constituent des facteurs essentiels d'atténuation des risques.

33. La BEAC et la COBAC ont continué à concrétiser leurs engagements et ont apporté de nouvelles assurances à l'appui des programmes des pays de la CEMAC¹. Parmi les engagements qui ont été mis en œuvre figurent un durcissement de la politique monétaire, la suppression des avances statutaires et le maintien d'un strict encadrement des crédits octroyés aux banques. En outre, l'accumulation d'avoirs extérieurs nets régionaux jusqu'en décembre 2017 a été conforme aux projections, et des mesures correctives destinées à faire face aux récents dérapages budgétaires dans certains pays de la CEMAC sont en cours d'application afin que l'accumulation d'avoirs extérieurs nets retrouve sa trajectoire à la hausse souhaitée, après les résultats inférieurs aux attentes de début 2018. La BEAC a aussi fourni de nouvelles assurances visant à améliorer la transmission de la politique monétaire et à renforcer la centralisation des réserves de change auprès

¹ Cf. le Rapport des services du FMI sur les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres de la CEMAC, juin 2018.

d'elle, ce qui sera essentiel pour la réussite des programmes des pays de la CEMAC. Ces assurances incluent l'achèvement d'ici à fin 2018 de la modernisation du cadre des opérations de la politique monétaire et la présentation (pour adoption) au comité ministériel de la CEMAC d'ici à fin 2018 d'une réglementation des changes révisée. En outre, l'assurance de parvenir à l'accumulation prévue d'avoirs extérieurs nets régionaux repose sur l'engagement de la BEAC à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive et celui des pays membres à appliquer des mesures d'ajustement dans le contexte de programmes appuyés par le FMI. Ces assurances sont indispensables à la réussite du programme du Tchad, car elles favoriseront la reconstitution de réserves de change suffisantes pour la viabilité extérieure de la région, et donc du pays.

34. Une évaluation intégrale des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal pour les banques centrales régionales a été achevée en août 2017. L'évaluation a pris acte des mesures positives que la BEAC a prises pour renforcer sa gouvernance en modifiant des dispositions de ses statuts et en prévoyant d'accroître la transparence de son information financière grâce à l'adoption intégrale des IFRS. La BEAC continue à appliquer les recommandations restantes de l'évaluation de 2017.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

35. Bien que la situation économique, financière et sociale demeure difficile, les signes d'une stabilisation macroéconomique se confirment, notamment sur le plan budgétaire.

L'activité économique hors pétrole semble s'être stabilisée, mais elle ne s'est pas encore fermement redressée. Les résultats budgétaires sont encourageants : les recettes non pétrolières ont augmenté depuis fin 2017 et la discipline a été maintenue en matière de dépenses, notamment pour la masse salariale.

36. Les résultats du programme appuyé par le FMI sont satisfaisants et les autorités sont fermement déterminées à exécuter leur programme. Tous les critères de réalisation pour fin décembre, sauf un, et la plupart des objectifs indicatifs pour fin mars ont été atteints, en particulier celui ayant trait au solde primaire hors pétrole, qui constitue l'ancrage budgétaire du programme. Le critère de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs a été manqué de peu. Le programme de réformes structurelles suit son cours puisque tous les repères structurels ont été observés et l'accord final de restructuration de la dette envers Glencore a été signé.

37. À la suite de la finalisation de l'accord de restructuration de la dette envers Glencore et de l'apurement d'une part importante des arriérés, la vulnérabilité liée à la dette a baissé, mais reste élevée. L'accord final de restructuration de la dette envers Glencore cadre avec l'accord de principe signé en février ; il a permis de rétablir la viabilité de la dette extérieure et de mobiliser un financement suffisant pour le programme. Les autorités devraient aussitôt que possible satisfaire les exigences procédurières en suspens que prévoit l'accord signé afin qu'il puisse entrer en vigueur. Afin de préserver la viabilité de la dette et de réduire davantage la vulnérabilité, les autorités devraient éviter de trop alourdir la charge existante de la dette extérieure, maintenir la dette intérieure sur une trajectoire baissière et améliorer la gestion de la dette. Les autorités devraient

également continuer de chercher à normaliser le paiement de l'encours des arriérés extérieurs et à prévenir l'accumulation de tout nouvel arriéré.

38. La politique budgétaire en 2018 et à moyen terme devra se centrer sur le maintien de la discipline sur le plan des dépenses et le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières. Sur le plan des dépenses, il est essentiel de maîtriser la masse salariale pour accroître les dépenses dans d'autres domaines qui sont importants pour appuyer la reprise économique et répondre aux besoins de tous les Tchadiens. Sur le plan des recettes, il est crucial de continuer d'accroître les recettes non pétrolières, y compris en élargissant l'assiette fiscale, et en renforçant les administrations fiscale et douanière. À cet égard, il est essentiel d'améliorer les résultats de la TVA. Pour pérenniser l'amélioration de la position budgétaire et soutenir la reprise économique, il sera important aussi de continuer de bénéficier en temps voulu du soutien résolu des bailleurs de fonds, notamment pour payer les arriérés intérieurs.

39. Bien que le secteur bancaire soit solvable, il reste confronté à des problèmes de liquidités. La détermination des autorités à s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité existants est importante et devra être étayée par la mise en œuvre dans les délais des mesures convenues pour analyser et réorganiser les grandes banques publiques. Les efforts consentis pour payer les arriérés intérieurs et réduire la dette intérieure devraient contribuer grandement à atténuer les problèmes de liquidité.

40. Les risques pesant sur le programme ont baissé mais restent élevés. Parmi ces risques figurent des dépenses excédentaires, notamment pour la masse salariale ou la sécurité, une dégradation de la situation sociale, un recours à des emprunts non concessionnels, une aggravation de la position de liquidité des banques et une baisse des recettes pétrolières. Le ferme engagement dont ont fait preuve les autorités et les dispositions de l'accord de restructuration de la dette envers Glencore constituent des facteurs importants d'atténuation des risques.

41. Compte tenu des résultats obtenus par le Tchad dans le cadre du programme, du rétablissement de la viabilité de la dette grâce à la restructuration finale de la dette envers Glencore et de la bonne mise en œuvre des assurances régionales, les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Les services du FMI souscrivent également à la demande de dérogations présentée par les autorités pour non-observation des critères de réalisation relatifs aux recettes douanières et à l'accumulation d'arriérés extérieurs, étant donné le caractère mineur du manquement. Les services du FMI proposent que soit achevé l'examen des assurances de financement. Ils proposent aussi que l'achèvement de la troisième revue dépende de la mise en œuvre d'assurances indispensables à l'échelle de l'union, comme indiqué dans le document de juin 2018 relatif à l'union.

Tableau 1. Tchad : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–21

	2015	2016	2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	1ère revue	Est.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Secteur réel												
PIB à prix constants	1.8	-6.4	-3.1	-3.1	3.5	3.5	2.8	3.6	6.8	6.9	4.8	4.8
PIB pétrolier	32.1	-8.4	-16.2	-16.2	15.7	15.2	4.4	8.0	22.6	21.9	8.4	8.2
PIB non pétrolier	-2.9	-6.0	-0.5	-0.5	1.4	1.5	2.5	2.7	3.7	3.8	4.0	4.0
Déflateur du PIB	-8.0	-1.2	-0.9	-0.9	2.2	2.2	2.5	2.5	3.0	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) ¹	6.8	-1.1	-0.9	-0.9	2.1	2.1	2.6	2.6	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix du pétrole												
Brent (dollar/baril) ²	52.4	44.0	54.4	54.4	64.7	73.3	60.7	72.5	58.0	68.7	56.6	66.0
Prix du pétrole tchadien (dollar/baril) ³	39.9	36.2	49.4	49.4	60.7	67.6	56.7	68.5	54.0	64.7	52.6	62.0
Production pétrolière destinée à l'exportation (millions de barils)	47.5	44.4	35.9	35.9	39.1	39.8	41.1	42.6	52.1	53.5	57.1	58.5
Taux de change FCFA pour un dollar (moyenne pour la période)	591.2	592.7	582.1	582.1
Monnaie et crédit												
Avoirs extérieurs nets	-40.3	-38.2	0.5	0.5	8.5	11.8	5.2	6.3	9.3	10.7	9.8	9.5
Avoirs intérieurs nets	35.6	30.5	-1.4	-4.7	-0.9	-4.6	2.6	1.2	-2.2	-3.1	-2.8	-2.4
<i>Dont</i> : créances nettes sur l'administration centrale	32.2	26.5	-4.4	-4.4	2.2	-0.2	0.4	0.0	-4.5	-4.5	-4.6	-3.9
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	1.1	-2.7	-1.7	-1.7	1.7	1.0	2.2	1.2	2.3	1.4	1.8	1.5
Monnaie au sens large	-4.7	-7.7	-0.9	-4.3	7.6	7.2	7.8	7.5	7.1	7.7	7.0	7.1
Vitesse de circulation du revenu (PIB hors pétrole/monnaie au sens large)	5.0	5.1	5.1	5.3	5.0	5.1	4.8	5.1	4.8	5.0	4.8	5.0
Secteur extérieur (valeur en dollars)												
Exportations de biens et services (FAB)	-34.0	-15.4	10.5	10.4	26.5	37.8	0.9	7.0	16.0	15.4	6.5	5.0
Importations de biens et services (FAB)	-23.7	-15.3	2.9	2.9	20.7	20.3	3.2	6.3	9.8	10.2	4.9	5.7
Volume des exportations	29.2	-3.9	-15.0	-15.1	7.3	7.5	5.1	5.7	20.3	20.1	7.9	7.8
Volume des importations	-21.8	-10.4	1.6	1.4	18.7	18.1	1.7	4.9	8.3	8.9	3.1	4.1
Balance globale des paiements (pourcentage du PIB)	-6.4	-8.6	-0.8	-1.1	1.5	1.3	0.5	0.6	1.0	1.1	1.1	0.9
Solde courant, transferts officiels inclus (pourcentage du PIB)	-12.3	-9.2	-5.2	-5.7	-4.3	-4.2	-5.5	-5.5	-4.9	-4.4	-4.9	-4.6
Termes de l'échange	-47.7	-6.9	28.3	28.1	16.0	25.8	-5.4	-0.1	-4.9	-5.1	-3.0	-4.2
Dettes extérieures (pourcentage du PIB) ⁷	25.0	27.1	27.2	27.3	26.0	26.2	25.4	24.9	23.0	22.2	20.7	19.7
VAN de la dette extérieure (% des exportations de biens et services)	98.5	97.2	88.7	95.3	76.4	72.0	78.4	66.8	67.4	56.6	62.0	51.3
	(Pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)											
Finances publiques												
Recettes et dons	17.1	14.9	16.1	17.1	18.5	19.4	17.5	18.5	18.6	20.0	18.3	19.5
<i>Dont</i> : recettes pétrolières	4.9	3.5	4.1	4.1	5.4	6.3	5.0	5.9	5.8	7.2	5.7	7.0
<i>Dont</i> : recettes non pétrolières	8.3	8.4	8.1	8.7	8.2	8.3	8.7	8.8	9.2	9.2	9.6	9.6
Dépenses	22.9	18.0	17.8	18.0	17.9	18.3	18.1	18.3	18.2	18.4	17.9	18.0
Courantes	15.6	14.2	13.3	13.7	12.4	12.9	12.2	12.4	12.2	12.4	11.7	11.8
En capital	7.3	3.7	4.5	4.4	5.5	5.5	5.9	5.9	6.0	6.0	6.2	6.2
Solde primaire non pétrolier (base engagement, hors dons) ⁸	-9.7	-4.4	-4.2	-3.8	-4.5	-4.4	-4.2	-4.1	-3.8	-3.7	-3.0	-3.0
Solde budgétaire global (dons inclus, base engagements)	-5.9	-3.0	-1.7	-1.0	0.6	1.0	-0.6	0.2	0.4	1.6	0.3	1.5
Solde budgétaire de référence CEMAC (pourcentage du PIB) ⁹			-0.2	0.4	-0.8	-1.2	-1.3	-1.2	-0.7	-0.4	-0.4	0.2
Total dette (pourcentage du PIB) ⁷	43.3	51.2	52.5	52.5	48.1	49.2	45.4	45.4	41.7	40.8	38.6	36.9
<i>Dont</i> : dette intérieure	18.3	24.0	25.4	25.1	22.1	23.0	20.0	20.5	18.8	18.6	17.9	17.2
Postes pour mémoire:												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	6,474	5,984	5,747	5,746	6,077	6,079	6,403	6,455	7,041	7,103	7,602	7,669
<i>Dont</i> : PIB non pétrolier	5,184	4,838	4,829	4,829	5,005	5,011	5,264	5,283	5,604	5,631	5,996	6,028
PIB nominal (milliards de dollars)	10.9	10.1	9.9	9.9	11.5	11.1	12.2	11.8	13.6	13.1	14.8	14.2

Sources: autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹ Le taux d'inflation pour 2017 reflète les données des autorités utilisant 2014 comme année de référence.

² Moyenne simple WEO du prix du pétrole brut.

³ Le prix du pétrole tchadien est le prix Brent moins une décote qualité.

⁴ Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.

⁵ Administration centrale, y compris la dette garantie par l'État.

⁶ Les revenus pétroliers en 2018 incluent les recettes associées à un cargo appartenant au Gouvernement prévu initialement en 2017.

⁷ Recettes totales, hors dons et recettes pétrolières moins les dépenses totales hors paiements nets d'intérêts et investissements étrangers.

⁸ Le solde budgétaire de référence CEMAC est le solde budgétaire global moins l'épargne découlant des recettes pétrolières constituées à hauteur de 20% par les recettes pétrolières de l'année en cours et à hauteur de 80% par les recettes pétrolières dépassant la moyenne des recettes pétrolières des trois années précédentes.

Tableau 2. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015-21
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	1ère revue	Est.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.
Recettes et dons	884	722	778	825	927	971	922	975	1,043	1,126	1,095	1,178		
Recettes	682	576	591	619	685	732	724	778	843	922	919	1,000		
Pétrole ¹	254	171	200	199	273	318	264	312	325	403	342	421		
Hors pétrole	428	405	391	420	412	414	460	466	518	519	578	579		
Fiscales	407	339	345	373	387	397	434	439	490	491	548	549		
Non-fiscales	22	66	47	47	25	18	26	26	28	28	30	30		
Dons	202	145	187	206	242	239	198	197	200	204	176	178		
Assistance budgétaire	90	65	105	102	154	151	85	84	79	83	41	43		
Dons projets	112	81	82	103	88	88	113	113	121	121	135	135		
Dépenses	1,187	869	861	871	895	919	953	966	1,020	1,035	1,075	1,087		
Courantes	811	689	642	660	621	644	644	656	682	696	701	712		
Traitements et salaires	369	365	377	376	354	354	359	359	363	363	367	367		
Biens et services	93	96	82	88	87	87	97	97	112	112	119	119		
Transferts et subventions	240	108	91	103	112	112	123	123	135	135	145	145		
Intérêts	109	121	92	92	68	91	66	78	73	87	71	82		
Intérieurs	13	12	33	34	27	27	18	22	25	27	28	30		
Extérieurs	96	109	59	59	41	64	47	56	48	60	43	52		
Memo: prêt Glencore (après restructuration)			51	51	29	53	34	43	35	46	30	38		
Investissement	377	180	218	212	274	274	310	310	339	339	375	375		
Financement intérieur	231	51	43	36	83	83	105	105	119	119	130	130		
Financement extérieur ²	146	129	176	176	191	191	205	205	220	220	245	245		
Solde global (dons compris, base engagement)	-303	-147	-83	-46	32	52	-32	9	22	92	20	92		
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.) ³	-504	-214	-202	-183	-224	-222	-223	-217	-210	-209	-182	-180		
Instances de paiement fin d'année précédente⁴	-181	-103	-80	-80	-10	-12	-48	-43	-75	-75	-84	-79		
Instances de paiement fin d'année⁴	103	80	10	12	48	43	75	75	84	79	96	91		
Accumulation d'arriérés (RAP)⁵	148	-10	41	6	-60	-60	-50	-50	-20	-35	-20	-35		
Remboursement d'autres arriérés⁶		-72		-13		-54	-10	-10	-10	-10	-20	-20		
Solde global (dons compris, base caisse)	-233	-253	-111	-122	10	-31	-65	-19	1	51	-8	49		
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)	-434	-320	-230	-259	-246	-304	-246	-245	-221	-250	-190	-223		
Financement	233	252	111	122	-9	30	65	18	-1	-51	8	-49		
Financement intérieur (net)	265	299	31	45	-31	21	42	28	15	-8	37	6		
Financement bancaire (net)	289	50	17	9	33	11	63	69	-29	-27	-8	-14		
Banque centrale (BEAC)	292	61	-3	-11	33	11	63	69	-29	-27	-8	-14		
Dépôts	26	-6	-16	-24	-48	-72	20	25	-48	-47	0	-8		
Avances (nettes)	232	30	-14	-14	0	0	0	0	0	0	0	0		
FMI	34	37	27	27	81	83	43	44	19	20	-8	-6		
Banques commerciales (dépôts)	-3	-11	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0		
Autres financements (net)	-48	250	-39	-37	-63	1	-21	-41	44	18	45	21		
amortissement	-234	-53	-71	-71	-192	-192	-79	-85	-184	-189	-103	-91		
prêts banques commerciales	-32	-10	11	11	0	54	0	0	10	10	10	10		
prêts non bancaires (brut) ⁷	9	60	20	2	28	45	30	30	32	32	35	35		
Bans du Trésor Assimilables (nets)	49	79	-26	-6	-24	32	-22	-35	3	-5	3	-4		
Obligations du Trésor Assimilables (brut)	139	174	27	27	125	62	49	49	183	170	101	71		
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	24	0	53	73	0	9	0	0	0	0	0	0		
Financement extérieur	-32	-47	80	77	21	10	24	-10	-17	-42	-29	-56		
Prêts (nets)	-56	-104	35	30	28	-9	-1	-36	-40	-67	-52	-80		
Décassements	34	18	161	159	102	85	62	62	67	67	76	76		
Budgétaires	0	0	88	88	26	26	0	0	0	0	0	0		
Projets	34	18	73	71	76	58	62	62	67	67	76	76		
Amortissement	-91	-122	-127	-128	-74	-94	-64	-98	-107	-134	-128	-156		
Allègement/rééchelonnement de la dette	20	30	30	30	25	26.3	25	26	23	24	23	24		
PPTTE	20	30	30	30	25	26	25	26	23	24	23	24		
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Accumulation arriérés externes	0	27	15	17	-32	-7	0	0	0	0	0	0		
Ecart de financement			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Pour memoire:														
PIB hors pétrole	5,184	4,838	4,829	4,829	5,005	5,011	5,264	5,283	5,604	5,631	5,996	6,028		
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	260	196	205	202	214	214								
Dépôts dans les banques (principalement BEAC)	97	114	110	119	158	190	138	165	186	212	186	220		
(en mois de dépenses sur financement intérieur)	1.1	1.9	1.9	2.0	2.7	3.1	2.2	2.6	2.8	3.1	2.7	3.1		
Avances statutaires BEAC ⁹	455	485	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480		

Sources: autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹ Dédution faite des appels de fonds et des coûts de transport associés à la participation de la SHT dans des sociétés pétrolières privées.

² Inclut les projets financés par la BDEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme un financement intérieur.

³ Recettes hors pétrole et hors dons, moins dépenses nettes d'intérêts et des investissements sur financement extérieur.

⁴ Différence entre les engagements et les décaissements en fin de période.

⁵ Arriérés reconnus, comptabilisés par le Trésor dans le tableau "restes à payer".

⁶ Les autres arriérés incluent des arriérés non reconnus, dont le total sera établi à l'issue de l'audit, ainsi que l'apurement en 2018 de 54 milliards de FCFA d'arriérés de la société (alors publique) Coton Tchad envers les banques nationales.

⁷ Prêts bilatéraux ou multilatéraux en FCFA (exemple : BDEAC, prêt du Cameroun en 2016).

⁸ Les 27 milliards en 2016 incluent les arriérés envers la Chine, apurés par un accord en avril 2017.

⁹ Le total de la dette envers la BEAC a été consolidé et rééchelonné en septembre 2017 sous forme de titres à long terme.

Tableau 3. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015-21
(en pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	1ère revue	Est.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.	1ère revue	Proj.
Recettes et dons	17.1	14.9	16.1	17.1	18.5	19.4	17.5	18.5	18.6	20.0	18.3	19.5		
Recettes	13.2	11.9	12.2	12.8	13.7	14.6	13.7	14.7	15.0	16.4	15.3	16.6		
Pétrole 1	4.9	3.5	4.1	4.1	5.4	6.3	5.0	5.9	5.8	7.2	5.7	7.0		
Hors pétrole	8.3	8.4	8.1	8.7	8.2	8.3	8.7	8.8	9.2	9.2	9.6	9.6		
Fiscales	7.8	7.0	7.1	7.7	7.7	7.9	8.2	8.3	8.7	8.7	9.1	9.1		
Non-fiscales	0.4	1.4	1.0	1.0	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5		
Dons	3.9	3.0	3.9	4.3	4.8	4.8	3.8	3.7	3.6	3.6	2.9	3.0		
Assistance budgétaire	1.7	1.3	2.2	2.1	3.1	3.0	1.6	1.6	1.4	1.5	0.7	0.7		
Dons projets	2.2	1.7	1.7	2.1	1.8	1.8	2.1	2.1	2.2	2.1	2.2	2.2		
Dépenses	22.9	18.0	17.8	18.0	17.9	18.3	18.1	18.3	18.2	18.4	17.9	18.0		
Courantes	15.6	14.2	13.3	13.7	12.4	12.9	12.2	12.4	12.2	12.4	11.7	11.8		
Traitements et salaires	7.1	7.5	7.8	7.8	7.1	7.1	6.8	6.8	6.5	6.5	6.1	6.1		
Biens et services	1.8	2.0	1.7	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0		
Transferts et subventions	4.6	2.2	1.9	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4		
Intérêts	2.1	2.5	1.9	1.9	1.3	1.8	1.2	1.5	1.3	1.5	1.2	1.4		
Intérieurs	0.2	0.2	0.7	0.7	0.5	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5		
Extérieurs	1.9	2.3	1.2	1.2	0.8	1.3	0.9	1.1	0.9	1.1	0.7	0.9		
Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)			1.7	1.7	0.6	1.7	0.6	0.8	0.6	0.8	0.5	0.6		
Investissement	7.3	3.7	4.5	4.4	5.5	5.5	5.9	5.9	6.0	6.0	6.2	6.2		
Financement intérieur	4.4	1.1	0.9	0.7	1.7	1.7	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.1		
Financement extérieur 2	2.8	2.7	3.6	3.6	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	4.1	4.1		
Solde global (dons compris, base engagement)	-5.8	-3.0	-1.7	-1.0	0.6	1.0	-0.6	0.2	0.4	1.6	0.3	1.5		
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.) 3	-9.7	-4.4	-4.2	-3.8	-4.5	-4.4	-4.2	-4.1	-3.8	-3.7	-3.0	-3.0		
Instances de paiement fin d'année précédente 4	-3.5	-2.1	-1.6	-1.6	-0.2	-0.2	-0.9	-0.8	-1.3	-1.3	-1.4	-1.3		
Instances de paiement fin d'année 4	2.0	1.6	0.2	0.2	1.0	0.9	1.4	1.4	1.5	1.4	1.6	1.5		
Var arriérés	2.9	-0.2	0.9	0.1	-1.2	-1.2	-0.9	-0.9	-0.4	-0.6	-0.3	-0.6		
Remboursement d'autres arriérés		-1.5		-0.3		-1.1		-0.2		-0.2		-0.3		
Solde global (dons compris, base caisse)	-4.5	-5.2	-2.3	-2.5	0.2	-0.6	-1.2	-0.4	0.0	0.9	-0.1	0.8		
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)	-8.4	-6.6	-4.8	-5.4	-4.9	-6.1	-4.7	-4.6	-3.9	-4.4	-3.2	-3.7		
Financement	4.5	5.2	2.3	2.5	-0.2	0.6	1.2	0.3	0.0	-0.9	0.1	-0.8		
Financement intérieur (net)	5.1	6.2	0.6	0.9	-0.6	0.4	0.8	0.5	0.3	-0.2	0.6	0.1		
Financement bancaire (net)	5.6	1.0	0.4	0.2	0.7	0.2	1.2	1.3	-0.5	-0.5	-0.1	-0.2		
Banque centrale (BEAC)	5.6	1.3	-0.1	-0.2	0.7	0.2	1.2	1.3	-0.5	-0.5	-0.1	-0.2		
Dépôts	0.5	-0.1	-0.3	-0.5	-1.0	-1.4	0.4	0.5	-0.9	-0.8	0.0	-0.1		
Avances (nettes)	4.5	0.6	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
FMI	0.7	0.8	0.6	0.6	1.6	1.7	0.8	0.8	0.3	0.4	-0.1	-0.1		
Banques commerciales (dépôts)	-0.1	-0.2	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres financements (net)	-0.9	-5.2	-0.8	-0.8	-1.3	0.0	-0.4	-0.8	0.8	0.3	0.8	0.3		
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0.5	0.0	1.1	1.5	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement extérieur	-0.6	-1.0	1.7	1.6	0.4	0.2	0.4	-0.2	-0.3	-0.8	-0.5	-0.9		
Prêts (nets)	-1.1	-2.2	0.7	0.6	0.6	-0.2	0.0	-0.7	-0.7	-1.2	-0.9	-1.3		
Décaissements	0.7	0.4	3.3	3.3	2.0	1.7	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3		
Amortissement	-1.7	-2.5	-2.6	-2.7	-1.5	-1.9	-1.2	-1.9	-1.9	-2.4	-2.1	-2.6		
Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)			-1.2	-1.2	-0.3	-0.8	-0.7	-0.7	-0.8	-1.2	-0.9	-1.3		
Allegement/rechelonement de la dette (PPTE)	0.4	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4		
Arriérés extérieurs	0.0	0.6	0.3	0.3	-0.6	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Ecart de financement			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Pour mémoire :														
PIB hors pétrole	5,184	4,838	4,829	4,829	5,005	5,011	5,264	5,283	5,604	5,631	5,996	6,028		
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	5.0	4.1	4.2	4.2										
Financement exceptionnel de la restructuration Glencore					3.5	3.2	2.8	2.6	1.9	2.1	1.5	0.9		
Dépôts dans les banques (principalement BEAC)	1.9	2.4	2.3	2.5	3.2	3.8	2.6	3.1	3.3	3.8	3.1	3.7		
(en mois de dépenses sur financement intérieur)	1.1	1.9	1.9	2.0	2.7	3.1	2.2	2.6	2.8	3.1	2.7	3.1		
Avances statutaires BEAC 9	8.8	10.0	9.9	9.9	9.6	9.6	9.1	9.1	8.6	8.5	8.0	8.0		

Sources: autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹ Déduction faite des appels de fonds et des coûts de transport associés à la participation de la SHT dans des sociétés pétrolières privées.

² Inclut les projets financés par la BDEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme un financement intérieur.

³ Recettes hors pétrole et hors dons, moins dépenses nettes d'intérêts et des investissements sur financement extérieur.

⁴ Différence entre les engagements et les décaissements en fin de période.

⁵ Arriérés reconnus, comptabilisés par le Trésor dans le tableau "restes à payer".

⁶ Les autres arriérés incluent des arriérés non reconnus, dont le total sera établi à l'issue de l'audit, ainsi que l'apurement en 2018 de 54 milliards de FCFA d'arriérés de la société (alors publique) Coton Tchad envers les banques nationales.

⁷ Prêts bilatéraux ou multilatéraux en FCFA (exemple : BDEAC, prêt du Cameroun en 2016).

⁸ Les 27 milliards en 2016 incluent les arriérés envers la Chine, apurés par un accord en avril 2017.

⁹ Le total de la dette envers la BEAC a été consolidé et rééchelonné en septembre 2017 sous forme de titres à long terme.

Tableau 4. Tchad : balance des paiements, 2016–21
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Prel.	1st Rev.	Est.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	1st Rev.	Proj.	
Solde courant, transferts officiels courants inclus	-638	-357	-382	-417	-403	-438	-426	-347	-312	-373	-356	
Balance commerciale	135	176	177	351	513	322	523	502	731	555	733	
Exportations (FAB) :	1,318	1,433	1,433	1,658	1,886	1,646	2,032	1,907	2,337	2,019	2,442	
<i>dont</i> : pétrole	955	1,045	1,045	1,253	1,477	1,219	1,596	1,454	1,879	1,541	1,959	
Volume d'exportations de pétrole (millions de barils)	44	36	36	39	40	41	43	52	53	57	58	
Prix du Doba (milliards de FCFA)	21.5	29.1	29.1	32.1	37.1	29.6	37.5	27.9	35.1	27.0	33.5	
Importations (FAB)	-1,184	-1,257	-1,255	-1,307	-1,373	-1,324	-1,509	-1,406	-1,605	-1,463	-1,709	
Services (net)	-1,034	-975	-978	-1,146	-1,159	-1,174	-1,197	-1,315	-1,355	-1,369	-1,408	
Revenu des facteurs (net)	-107	-76	-76	-54	-183	-59	-204	-88	-226	-88	-190	
Transferts courants (net)	370	517	495	431	425	473	452	554	537	529	509	
Officiels (net)	85	151	149	106	108	110	122	176	182	144	148	
Privés (net)	285	366	346	324	317	363	330	378	355	385	361	
Compte de capital et d'opérations financières	34	167	171	326	308	386	382	415	391	453	425	
Transferts en capital	77	78	100	84	84	109	109	117	117	131	131	
Investissements directs étrangers	145	211	211	245	263	279	324	321	321	355	355	
Autres investissements à moyen et long terme	-131	-66	-71	-12	-49	-16	-61	-55	-82	-67	-95	
Secteur public	-119	-54	-58	2	-35	-1	-46	-40	-67	-52	-80	
Secteur privé	-12	-13	-13	-14	-14	-15	-15	-15	-15	-15	-15	
Capital à court terme	-57	-56	-69	9	10	14	10	31	34	34	33	
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	-604	-190	-211	-91	-95	-52	-44	68	78	81	68	
Financement	421	-81	-81	-163	-193	-101	-110	-110	-123	-96	-91	
Variation des réserves officielles (baisse +)	421	-81	-81	-163	-193	-101	-110	-110	-123	-96	-91	
FMI (net)												
Financements exceptionnels	57	98	120	-7	28	25	26	23	24	23	24	
Allègement de la dette	30	30	30	25	26	25	26	23	24	23	24	
Autres revenus exceptionnels	0	53	73	0	9	0	0	0	0	0	0	
Accumulation d'arriérés extérieurs	27	15	17	-32	-7	0	0	0	0	0	0	
Écart de financement	-126	-174	-173	-261	-260	-128	-128	-19	-20	8	2	
<i>Écart de financement (pourcentage du PIB)</i>	-2.1	-3.0	-3.0	-4.3	-4.3	-2.0	-2.0	-0.3	-0.3	0.1	0.0	
Financement anticipé (hors FMI; prêts budgétaires et dons anticipés compris)	88	146	145	180	177	85	84	0	0	0	0	
Écart résiduel/financement du FMI, <i>dont</i>	-37	-28	-27	-81	-83	-43	-44	-19	-20	8	2	
FEC du FMI	37	27	27	81	83	43	44	19	20	
<i>Pour mémoire :</i>												
Solde courant (dons budgétaires anticipés compris; pourcentage du PIB)	-9.2	-5.2	-5.7	-4.3	-4.2	-5.5	-5.5	-4.9	-4.4	-4.9	-4.6	
Balance des paiements globale (appui budgétaire anticipé compris; pourcentage du PIB)	-8.6	-0.8	-1.1	1.5	1.3	0.5	0.6	1.0	1.1	1.1	0.9	
Exportations (pourcentage du PIB)	22.0	24.9	24.9	27.3	31.0	25.7	31.5	27.1	32.9	26.6	31.8	
<i>dont</i> : pétrole	16.0	18.2	18.2	20.6	24.3	19.0	24.7	20.7	26.4	20.3	25.5	
Importations (pourcentage du PIB)	-19.8	-21.9	-21.8	-21.5	-22.6	-20.7	-23.4	-20.0	-22.6	-19.2	-22.3	
IDÉ (pourcentage du PIB)	2.4	3.7	3.7	4.0	4.3	4.4	5.0	4.6	4.5	4.7	4.6	
Réserves de change brutes (milliards de dollars)	-0.3	-0.2	-0.2	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	

Sources: autorités tchadiennes; estimations et projections du FMI.

Tableau 5. Tchad : situation monétaire, 2015-21
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018				2019	2020	2021
				Q1	Q2	Q3	Q4			
		Prel.	Prel.	Proj.						
Avoirs extérieurs nets	88.6	-303.7	-299.4	-244.0	-235.0	-203.0	-192.1	-130.9	-18.5	88.4
Banque centrale	145.4	-302.2	-257.0	-220.0	-200.0	-165.0	-147.1	-80.9	21.5	118.4
Avoirs extérieurs	229.4	13.0	12.5	40.0	55.0	80.0	102.9	194.1	316.5	403.4
Engagements extérieurs	-84.0	-315.2	-269.6	-260.0	-255.0	-245.0	-250.0	-275.0	-295.0	-285.0
Dont financement du FMI	-37.9	-75.2	-97.3	-97.3	-124.8	-152.5	-180.0	-223.9	-244.3	-237.9
Banques commerciales	-56.8	-1.5	-42.3	-24.0	-35.0	-38.0	-45.0	-50.0	-40.0	-30.0
Avoirs intérieurs nets	938.5	1251.7	1207.1	1159.0	1180.0	1167.0	1165.3	1177.0	1144.7	1117.3
Crédit intérieur	1120.8	1365.6	1308.1	1309.0	1330.0	1317.0	1315.3	1327.0	1294.7	1267.3
Créances sur l'État (net)	580.0	852.3	810.9	778.5	806.0	843.7	809.3	809.3	762.6	718.3
Trésor (net)	520.2	796.6	757.2	723.5	751.0	788.7	754.3	779.3	732.6	683.3
Banque centrale	492.2	592.7	584.5	554.5	592.0	629.7	595.3	664.3	637.6	623.3
Créances sur l'État	530.0	603.9	609.5	609.5	637.0	664.7	692.2	736.1	756.5	750.1
Dont avances ¹	454.6	494.0	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9
Dont financement du FMI	37.9	75.2	97.3	97.3	124.8	152.5	180.0	223.9	244.3	237.9
Engagements vis-à-vis de l'État	-37.7	-11.2	-25.0	-55.0	-45.0	-35.0	-96.9	-71.9	-118.9	-126.9
Banques commerciales	28.0	203.9	172.7	169.0	159.0	159.0	159.0	115.0	95.0	60.0
Créances sur l'État	177.1	331.1	263.7	260.0	250.0	250.0	250.0	245.0	225.0	190.0
Engagemenst vis a vis de l'État	-149.1	-127.3	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0	-130.0	-130.0	-130.0
Autres, hors Trésor	59.8	55.8	53.7	55.0	55.0	55.0	55.0	30.0	30.0	35.0
Crédit à l'économie	540.7	513.3	497.1	530.5	524.0	473.3	506.0	517.7	532.1	549.0
Autres postes (net)	-182.0	-114.0	-101.0	-150.0	-150.0	-150.0	-150.0	-150.0	-150.0	-150.0
Monnaie et quasi-monnaie	1027.0	948.0	907.7	915.0	945.0	964.0	973.2	1046.1	1126.2	1205.6
Circulation fiduciaire hors banques	482.4	399.6	406.5	409.8	423.2	431.7	435.9	468.5	504.4	540.0
Dépôts à vue	453.9	438.2	404.0	407.2	420.6	429.0	433.1	465.6	501.2	536.6
Dépôts à terme et d'épargne	90.8	110.2	97.2	98.0	101.2	103.2	104.2	112.0	120.6	129.1
<i>Pour mémoire:</i>										
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	-4.7	-7.7	-4.3				7.2	7.5	7.7	7.1
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	2.3	-5.1	-3.2				1.8	2.3	2.8	3.2
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	8.4	8.6	8.7				8.3	8.0	7.5	7.2
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB hors pét)	10.4	10.6	10.3				10.1	9.8	9.4	9.1
Vélocité (PIB hors pétrole)	5.0	5.1	5.3				5.1	5.1	5.0	5.0
Vélocité (PIB total)	6.3	6.3	6.3				6.2	6.2	6.3	6.4

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et projections de la mission du FMI.

¹ Inclut les avances statutaires et exceptionnelles.

Tableau 6. Tchad : indicateurs de solidité financière, 2011-17

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Septembre 2017
Solvabilité							
Ratio de solvabilité	20.0	18.1	22.0	13.4	14.7	13.2	16.1
Qualité des actifs							
Prets non performants/Prêts bruts	7.6	7.4	9.8	11.7	17.0	20.9	22.9
Provisions/Prêts non performants	89.0	64.5	65.3	68.3	56.1	52.4	...
Prets non performants nets/Prêts bruts	0.8	2.6	3.4	3.7	7.3
Rentabilité							
ROA	2.6	2.2	2.8	2.1	1.6	1.4	...
ROE	19.2	15.5	21.1	19.4	15.2	14.6	...
Liquidité							
Actifs liquides sur actifs totaux	29.9	31.8	28.6	30.8	26.0	23.1	19.5
Liquid assets / Short term liabilities	149.3	146.6	139.3	152.9	142.1	155.0	131.7

Source : COBAC.

Tableau 7. Tchad : critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin mars 2018
(en milliards de FCFA ; cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	CR pour fin décembre 2017				OI pour fin mars 2018			
	CR	CR ajusté	Effectif	État	OI	OI ajusté	Effectif	État
Critères de réalisation								
Solde budgétaire primaire hors pétrole, plancher	-221		-183	Observé	-65		-6	Observé
Recettes douanières, plancher	110		108	Non observé	25		30	Observé
Financement intérieur net de l'État hors BEAC, plafond	-40	11	-18	Observé	0		-16	Observé
Financement intérieur net de la BEAC, plafond	29		-11	Observé	0		-33	Observé
Stock d'arriérés de paiement intérieurs de l'État, plafond	210		195	Observé	185	195	192	Observé
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières, plafond	0		4 ³	Non observé	0		12 ⁴	Non observé ⁵
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques non financières, plafond ²	0		0	Observé	0		0	Observé
Objectifs indicatifs								
Régularisation des dépenses avant ordonnancement, plancher (pourcentage du total des DAO)	90		65	Non observé	90		0	Non observé
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, plancher	205	191	202	Observé	45	37	34	Non observé
<i>Pour mémoire :</i>								
Nouveaux arriérés de paiement intérieurs de l'État	0		...		0		...	
Emprunts extérieurs concessionnels (millions de dollars)	235		124		35		29	
Recettes pétrolières	310		200		79		47	
Dons ⁶	261		205		45		35	

Sources: autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1. Les indicateurs quantitatifs et les facteurs d'ajustement sont définis dans le PTA.

2. S'applique de manière continue.

3. Comprend les paiements effectués en faveur du Koweït, de l'Arabie saoudite et des créanciers multilatéraux au 4e trimestre 2017.

4. Comprend un paiement manqué en faveur de la Libye et les retards de paiement en faveur de la Chine, du Koweït, de l'Arabie saoudite et des créanciers multilatéraux au 1er trimestre 2018.

5. Le CR pour la deuxième revue n'est pas respecté puisque des arriérés se sont accumulés depuis que le Conseil d'administration a approuvé la première revue de la FEC le 13 avril 2018 (voir paragraphe 10 du rapport des services du FMI).

6. Pour fin décembre 2017, dons pour projets inclus.

Tableau 8. Tchad : mesures préalables et repères structurels du programme au titre de la FEC - situation à fin juin 2018 et nouveaux repères proposés

Mesures	Échéance	État
Mesure préalable		
1. Conclusion de l'accord final avec Glencore sur la restructuration de la dette.		Observé
Repères structurels		
1. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conforme au modèle convenu avec les autorités, comprenant des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.	Trimestrielle, à compter de septembre 2017	Observé
2. Finalisation des termes de référence afin que des consultants externes puissent revoir et élaborer un plan de réorganisation pour deux banques publiques.	Fin mai 2018	Observé
3. Publication des exonérations fiscales et douanières.	Fin juin 2018	Observé
4. Ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC).	Fin juin 2018	Observé
5. Recruter des consultants externes pour revoir et élaborer un plan de réorganisation pour deux banques publiques.	Fin juillet 2018	...
6. Adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs fondée sur les résultats de l'audit.	Fin octobre 2018	...
7. Élaborer un plan d'action avec une mesure assortie de délais pour améliorer le recouvrement de la TVA.	Fin décembre 2018	Proposé
8. Fournir le rapport des consultants externes sur la révision et le plan de réorganisin de deux banques publiques.	Fin janvier 2019	...
9. En fonction de l'audit des 47 conventions fiscales, supprimer les exonérations non conformes aux lois en vigueur et veiller à ce que les autres soient correctement appliquées.	Fin février 2019	Proposé
Sources: autorités tchadiennes et services du FMI.		

Tableau 9. Tchad : tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	2018	
	Millions USD ^{1/}	%
Par source de financement	155	100
Dettes concessionnelles, dont	155	100
Dettes multilatérales	92	60
Dettes bilatérales	63	40
Autre	0	0
Dettes non concessionnelles	0	0
Utilisation des financements	155	100
Infrastructures	28	18
Social (éducation, santé)	20	13
Agriculture et bétail	39	25
Énergie	18	12
Budget ^{2/}	47	30
Autre	34	22

Sources : autorités tchadiennes et services du FMI.

^{1/} Valeur nominale de la nouvelle dette décaissée. Hors financement du FMI.

^{2/} Y compris prêts de la France.

Tableau 10. Tchad : calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC

Montant (pourcentage de la quote-part)	Montant (millions de DTS)	Date de disponibilité	Conditions du décaissement
25.0	35.05	Date d'approbation du Conseil	Executive Board approval of the three year ECF arrangement
25.0	35.05	15 août 2017	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2017 et achèvement de la première revue de l'accord
25.0	35.05	15 avril 2018	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue de l'accord
25.0	35.05	15 octobre 2018	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2018 et achèvement de la troisième revue de l'accord
20.0	28.04	15 avril 2019	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue de l'accord
20.0	28.04	15 octobre 2019	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2019 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
20.0	28.04	15 avril 2020	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2019 et achèvement de la sixième revue de l'accord
Total	160.0	224.32	

Source: estimations et projections des services du FMI.

Tableau 11. Tchad : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2018-32

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant															
Principal	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	29.7	33.7	29.0	22.9	14.0	3.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif															
Principal	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	29.7	50.5	57.1	53.8	44.9	34.4	14.0	2.8	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif															
Millions de DTS	0.3	0.5	2.5	8.6	17.5	30.2	51.0	57.6	54.3	45.4	34.9	14.5	3.3	0.5	0.5
Milliards de FCFA	0.2	0.4	2.0	6.7	13.6	23.5	39.7	44.8	42.2	35.3	27.1	11.3	2.6	0.4	0.4
Pourcentage des recettes de l'État	0.0	0.0	0.1	0.3	0.5	0.8	1.3	1.4	1.2	1.0	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.3	1.2	3.7	6.6	10.7	16.4	17.5	27.5	30.6	26.5	14.1	3.2	0.5	0.4
Pourcentage du service de la dette	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.4	1.1	2.1	3.3	5.0	5.1	4.3	3.3	2.3	0.9	0.2	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.2	0.4	1.8	6.1	12.5	21.5	36.4	41.1	38.7	32.4	24.9	10.4	2.4	0.4	0.4
Encours de crédit du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs															
Millions de DTS	230.1	286.1	312.2	304.1	287.0	253.9	203.4	146.3	92.5	47.7	16.8	2.8	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	180.4	225.0	244.1	237.4	223.6	197.8	158.3	113.9	72.0	37.1	13.1	2.2	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et de services	8.8	10.2	9.7	9.0	7.8	6.7	5.1	3.5	2.1	1.0	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	127.4	175.6	144.7	129.8	108.1	90.2	65.4	44.4	46.8	32.1	12.8	2.7	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	3.0	3.5	3.4	3.1	2.7	2.3	1.7	1.1	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	42.4	47.1	46.1	40.4	33.9	27.4	19.8	12.9	7.4	3.4	1.1	0.2	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	164.1	204.1	222.7	216.9	204.7	181.1	145.0	104.3	66.0	34.0	12.0	2.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	105.2	56.1	26.0	-8.1	-17.0	-29.7	-50.5	-57.1	-53.8	-44.9	-34.4	-14.0	-2.8	0.0	0.0
Remboursements et rachats	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	29.7	50.5	57.1	53.8	44.9	34.4	14.0	2.8	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	2,047	2,199	2,510	2,623	2,852	2,956	3,108	3,271	3,443	3,624	3,817	4,023	4,122	4,107	4,102
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	142	128	169	183	207	219	242	257	154	116	102	80	79	83	88
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,079	6,455	7,103	7,669	8,256	8,747	9,341	9,982	10,698	11,428	12,211	13,042	13,778	14,534	15,351
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	426	478	530	588	660	722	798	883	976	1,076	1,176	1,285	1,403	1,519	1,644
Quote-parts (millions de DTS)	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2

Source: estimations et projections des services du FMI.

¹Le service total de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Appendix I. Lettre d'Intention

N'Djamena, le 13 juillet 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, DC, USA

Madame la directrice générale,

En date du 30 juin 2017, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un programme financier appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) couvrant la période du 30 juin 2017 au 29 juin 2020, en appui à la stratégie de stabilisation et de relance économique du Tchad. Le 13 avril 2018, le Conseil d'administration a achevé la première revue de ce programme et a approuvé le décaissement immédiat de 35,05 millions de DTS, portant ainsi le montant total des décaissements, dans le cadre du programme, à 70,1 millions de DTS.

Malgré les faibles revenus pétroliers, une situation socio-économique difficile et les défis de sécurité, le Tchad continue de progresser dans le cadre de son programme appuyé par la FEC. Le PIB non pétrolier s'est contracté pour une troisième année consécutive en 2017, mais les signes de stabilisation, en particulier, dans le domaine budgétaire, se sont manifestés depuis le second semestre. L'activité économique, à la fois des secteurs pétrolier et non pétrolier, devrait se rétablir en 2018, grâce à une reprise de la production pétrolière et de la demande globale.

La stabilisation dans le secteur budgétaire découle en grande partie de la volonté du Gouvernement de maintenir l'élan de réforme, notamment pour augmenter les recettes non-pétrolières et maintenir la discipline dans les dépenses. En outre, les facteurs suivants ont été déterminants pour appuyer la stabilisation : (i) le soutien financier des partenaires au développement ; (ii) l'accord de rééchelonnement de la dette Glencore ; et (iii) le renouvellement réussi des maturités échues de la dette publique intérieure. Ces développements ont contribué à améliorer la position de liquidité du Trésor, permettant au Gouvernement de payer les salaires à temps et d'apurer certains arriérés intérieurs. Néanmoins, le Gouvernement est conscient qu'il est nécessaire de maintenir le rythme des réformes pour continuer à stabiliser durablement la situation budgétaire et financière du pays, ainsi qu'à assurer la reprise effective de la croissance dans le secteur non-pétrolier.

La mise en œuvre du programme est largement sous-contrôle. Tous les critères de réalisation à fin décembre 2017, sauf un, ont été satisfaits. L'objectif des recettes douanières a été raté de peu en raison de la faiblesse de l'activité économique et des importations. Au premier trimestre de 2018, les recettes douanières ont été robustes, dépassant ainsi l'objectif indicatif de mars. L'objectif indicatif

de régularisation des dépenses avant ordonnancement (DAO) a été raté à fin décembre 2017, malgré les efforts déployés pour augmenter leur régularisation au quatrième trimestre. Les objectifs indicatifs à fin mars 2018 pour la régularisation des DAO et pour le niveau d'exécution des dépenses sociales n'ont pas été respectés, principalement en raison des problèmes de coordination temporaires entre les services compétents et de la grève des fonctionnaires. Le critère de réalisation relatif à l'accumulation des arriérés extérieurs a été raté car certaines échéances dues au deuxième trimestre 2018 n'ont pas été payées. Bien qu'une partie de ces arriérés a été réglé par la suite, il demeure un solde que le Gouvernement apurera aussitôt que possible.

Le Gouvernement a continué à faire des progrès en matière de réformes structurelles, avec la mise en œuvre des quatre repères structurels, y compris la finalisation des termes de références des consultants externes pour examiner et préparer un plan de réorganisation de deux banques publiques, la publication de la liste des exonérations fiscales et douanières, et la ratification de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC). Ces actions démontrent l'engagement du Gouvernement à renforcer la stabilité du secteur financier et à améliorer la gouvernance, notamment en améliorant la transparence des finances publiques et celle du secteur pétrolier. En outre, le Gouvernement s'est engagé à recruter des consultants externes d'ici fin juillet pour l'examen et la préparation du plan de réorganisation de deux banques publiques, et adopter d'ici fin octobre 2018, une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs fondée sur les résultats de l'audit qui a débuté en juin. L'audit des transferts et des subventions pour identifier les sources d'économies budgétaires potentielles (initialement prévu à fin mars 2018) sera lancé avant la fin de l'année.

La stratégie de réforme économique du Gouvernement reste axée sur la stabilisation de l'économie et le soutien à la reprise de la croissance du secteur non-pétrolier. La création d'un espace budgétaire par la mobilisation des recettes intérieures, l'augmentation des investissements et des dépenses sociales, et l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment en limitant strictement l'utilisation des DAO, sont des principes clés. Avec des politiques et des réformes adéquates et l'amélioration du prix du pétrole, nous nous attendons à ce que le PIB non-pétrolier s'améliore.

La finalisation de l'accord de restructuration de la dette Glencore fait partie intégrante de notre stratégie de stabilisation et de reprise. En vertu des nouveaux termes du contrat, un financement suffisant sera généré pour le programme et les vulnérabilités de la dette ont fortement diminué. En outre, l'accord prévoit des contingences pour limiter l'effet de la baisse des recettes pétrolières sur la situation budgétaire et la viabilité de la dette, et l'économie profitera des recettes pétrolières plus élevées.

Le Gouvernement continuera de maintenir une enveloppe restrictive de dépenses en phase avec les ressources disponibles. Les dépenses en 2018 continueront d'être effectuées sur la base du budget approuvé. Le budget 2019 sera conçu de façon cohérente avec les paramètres convenus dans le cadre du programme. Le Gouvernement veillera à ce que l'augmentation des dépenses liées aux coûts des élections soit entièrement conforme au programme appuyé par le FMI.

Les réformes structurelles visant à diversifier l'économie et sa compétitivité, à renforcer le secteur privé, à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption, y compris par la mise en œuvre effective de la CNUCC, sont toutes aussi importantes. Ces objectifs sont également inscrits dans notre Plan National de Développement 2017-21. Grâce à une plus forte détermination dans nos efforts de mise en œuvre du programme et le soutien technique et financier continu de nos partenaires au développement, nous sommes confiants pour atteindre l'objectif d'accélérer progressivement la croissance économique et de réduire la pauvreté.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint complète celui de mars 2018. Il décrit la situation économique et financière en 2017, énonce les politiques économiques et financières que le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre en 2018 et à moyen terme, et établit les critères de réalisation, les objectifs indicatifs et les repères, jusqu'en février 2019.

Sur la base de la performance du programme, le Gouvernement demande au Conseil d'administration du FMI d'approuver la conclusion de la deuxième revue du programme appuyé par la FEC. En même temps, le Gouvernement sollicite des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation portant sur les recettes douanières et l'accumulation des arriérés extérieurs, car ils ont été manqués de peu.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques et les mesures définies dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra, à cet effet, d'autres mesures jugées nécessaires. Les Autorités tchadiennes consulteront le FMI sur ces éventuelles mesures complémentaires avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du Fonds Monétaire International sur ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à fournir régulièrement toutes les informations requises aux services du FMI en temps opportun, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, dans le respect de notre ferme engagement, le Gouvernement confirme qu'il accepte la publication du rapport des services, de la lettre d'intention, du MPEF et du PAT sur le site internet du FMI.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Issa Mahamat Abdelmamout

Le Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

- I. Mémorandum de Politiques Économiques et Financières (MPEF)
- II. Protocole d'Accord Technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières

APERÇU

1. La crise qui a commencé en 2014 a eu des effets économiques, financiers et sociaux importants sur le Tchad. Si la crise a été provoquée par la chute des prix du pétrole, la charge de la dette commerciale extérieure a accentué notablement ses effets financiers et sociaux, car elle a nécessité une contraction budgétaire profonde et insoutenable. En outre, les tensions sécuritaires dans la région du lac Tchad et la participation active du pays dans les efforts de maintien de la paix dans la région ont alourdi fortement la pression sur le budget et l'économie de manière plus générale.

2. En juin 2017, le gouvernement a sollicité un nouveau programme dans le cadre de l'accord FEC à l'appui de ses réformes et de sa stratégie de stabilisation visant à sortir le pays de la crise. Un accord triennal FEC a été approuvé le 30 juin 2017 à l'appui du programme économique à moyen terme du gouvernement, et la première revue de l'accord a été approuvée par le conseil d'administration du FMI le 13 avril 2018. Les principaux éléments du programme sont les suivants : i) rétablir la viabilité de la dette grâce à une restructuration de la dette commerciale extérieure ; ii) poursuivre un ajustement budgétaire progressif et créer un espace pour le paiement des arriérés intérieurs en maintenant une enveloppe budgétaire serrée et en accroissant les recettes non pétrolières ; et iii) limiter le recours au financement intérieur pour alléger la pression sur les banques locales.

3. Après plus de deux années de forte contraction économique, des signes de stabilisation ont commencé à apparaître à la fin de 2017 et au début de 2018. Le soutien des partenaires internationaux, l'accord de rééchelonnement de la dette envers Glencore et le renouvellement de la dette publique intérieure ont contribué à améliorer la situation de trésorerie de l'État, qui a été en mesure de payer les salaires à temps et d'apurer certains arriérés intérieurs. Néanmoins, la situation économique, budgétaire, financière et sociale reste difficile. Le gouvernement est conscient qu'il est nécessaire de rester concentré sur la mise en œuvre de réformes visant à continuer de stabiliser la situation budgétaire et financière du pays, ainsi que d'assurer la reprise de la croissance dans le secteur non pétrolier.

4. Une nouvelle constitution instaurant la IV^e République est entrée en vigueur le 4 mai 2018. En préparation de la nouvelle constitution, un forum inclusif s'est déroulé du 19 au 27 mars pour étudier et recommander des réformes institutionnelles et politiques sur la base des promesses faites par le Président en 2016 pendant la campagne électorale. La nouvelle constitution instaure un régime présidentiel, sans premier ministre, et prévoit un mandat de six ans pour le Président, avec un maximum de deux mandats. Le Président s'est engagé fermement à lutter contre la corruption et à améliorer l'efficacité de l'administration après l'approbation de la nouvelle constitution par l'Assemblée nationale. Les élections parlementaires prévues initialement pour novembre seront

probablement remises à plus tard, étant donné le temps nécessaire pour obtenir leur financement et les préparer.

5. Le présent mémorandum est une mise à jour et un supplément du mémorandum de mars 2018. Il présente des éléments spécifiques de la stratégie de réforme du gouvernement dans le cadre de l'accord FEC. Il décrit l'évolution économique récente, les efforts déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre les mesures convenues dans le cadre du programme existant qui est appuyé par l'accord actuel, les perspectives macroéconomiques, ainsi que la politique économique et le programme de réformes du gouvernement en particulier pour 2018 et le moyen terme.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD FEC 2017

A. Évolution Économique Récente

6. Selon les estimations, l'activité économique s'est contractée d'environ 3 % en 2017, mais des signes de stabilisation ont commencé à apparaître à la fin de 2017 et au début de 2018. La production de pétrole a baissé fortement en 2017 en raison des problèmes techniques rencontrés par le deuxième plus gros producteur de pétrole au Tchad. Si l'activité hors pétrole demeure faible, elle semble avoir commencé à se stabiliser au deuxième semestre de l'année, tandis que les dépenses publiques ont été plus ou moins conformes à celles inscrites au budget. L'activité économique devrait commencer à se redresser en 2018 grâce principalement à une hausse de la production pétrolière et des dépenses publiques. Les pressions déflationnistes semblent avoir diminué au cours des derniers mois de 2017 et des deux premiers mois de 2018, même si la demande reste relativement faible, notamment parce que le commerce transfrontalier reste perturbé par des problèmes de sécurité.

7. Les résultats budgétaires se sont avérés supérieurs aux prévisions en 2017 grâce aux efforts vigoureux déployés par le gouvernement pour maîtriser les dépenses et accroître les recettes non pétrolières, surtout à la fin de l'année. Le dernier mois de 2017 a été marqué par la bonne tenue des recettes non pétrolières (environ 55 milliards de FCFA, contre une moyenne mensuelle d'environ 35 milliards de FCFA en 2017, dont une partie devrait être conjoncturel), ainsi que par la régularisation de certains anciens arriérés d'impôts (pour environ 20 milliards de FCFA). Les dépenses ont été globalement maîtrisées, sauf la masse salariale, qui a dépassé l'objectif fixé au premier semestre de l'année. Néanmoins, le gouvernement a pris des mesures énergiques dans le contexte du budget révisé de 2017 pour réduire les primes et les prestations, ce qui a contribué à réduire la masse salariale mensuelle moyenne d'environ 32 milliards de FCFA au premier semestre de l'année à environ 30 milliards de FCFA au second semestre. Cela a aidé le gouvernement à orienter davantage de ressources vers d'autres secteurs prioritaires.

8. Le gouvernement a commencé à rembourser les arriérés intérieurs au deuxième semestre de 2017. Après être monté à environ 270 milliards de FCFA au premier trimestre de 2017,

l'encours des arriérés intérieurs a diminué sensiblement, pour avoisiner 195 milliards de FCFA fin décembre 2017, soit bien moins que l'évaluation initiale. En outre, le gouvernement a remboursé des arriérés intérieurs qui n'étaient pas comptabilisés dans le « reste à payer » au Trésor, pour un montant d'environ 13 milliards de FCFA, afin de favoriser la reprise de l'activité économique.

9. Les recettes pétrolières ont augmenté en 2017 en dépit de la baisse de la production.

La hausse des prix du pétrole et un rebond des recettes fiscales pétrolières ont compensé l'impact de la baisse de la production et des exportations pétrolières due aux problèmes techniques rencontrés par le deuxième grand exploitant du pays : les recettes pétrolières ont progressé d'environ 17 % par rapport à 2016.

10. Les trois premiers mois de 2018 ont été caractérisés par une augmentation des recettes non pétrolières et une réduction considérable de la masse salariale en dépit d'un contexte social et économique assez fragile.

Les recettes non pétrolières ont atteint un niveau encourageant, et les recettes fiscales ont dépassé les attentes. Cela s'explique par les efforts vigoureux qui ont été déployés pour accroître les recettes, notamment (i) en faisant passer les recettes par les banques commerciales (où le Trésor a ouvert quatre comptes différents pour les recettes fiscales, douanières, foncières et non fiscales) plutôt que de les acheminer directement au Trésor, et (ii) par les réformes visant à améliorer le recouvrement de la TVA, notamment en relevant le seuil au-dessus duquel les entreprises sont considérées comme des entreprises de grande taille et en recouvrant la TVA via une cellule spécialisée. La baisse de la masse salariale reflète de nouvelles baisses des primes et prestations dans le budget de 2018, ainsi qu'une actualisation du fichier de la solde. Le taux de refinancement des bons et obligations du Trésor au cours des cinq premiers mois de 2018 a été plus ou moins conforme à l'objectif du programme (environ 90 %), même si les échéances sont plus courtes.

11. Le gouvernement a accompli des progrès considérables dans l'apurement des arriérés envers les créanciers extérieurs.

En particulier, il a signé un accord de principe avec la Libyan Foreign Bank en vue d'apurer les arriérés (remboursement du principal de 17,3 million de dollars en trois versements en 2018 et des intérêts de 4,2 millions de dollars en quatre versements, un en 2018 et trois en 2019) et de rééchelonner les échéances à venir avec une période de grâce de 18 mois. Le Tchad a apuré aussi tous ses arriérés envers la Banque islamique de développement. En conséquence, les arriérés extérieurs sont tombés de 102 millions de dollars fin 2017 à 55 millions de dollars fin mars 2018. Le gouvernement tchadien a examiné de nouveaux plans de paiement de l'encours des arriérés avec les autorités de la République du Congo, de la Guinée équatoriale et de l'Inde.

12. En dépit de ces progrès, des arriérés extérieurs temporaires se sont accumulés durant les deux premiers trimestres de 2018.

Des arriérés se sont accumulés principalement en raison de problèmes de coordination dans le système de gestion et de déclaration de la dette, aggravé par la rotation du personnel : des ordres de paiement n'ont pas été envoyés au Trésor en temps voulu et le bureau du Trésorier payeur général n'a pas notifié promptement les paiements non effectués à la Direction de la dette.

13. La position de liquidité du secteur bancaire reste fragile. Si les banques restent solvables, la récession économique et les contraintes budgétaires ont contribué à leur vulnérabilité. Le crédit au secteur privé et les dépôts ont continué de baisser au premier trimestre de 2018 (de 1,3 % et de 0,7 %, respectivement, en mars 2018 sur un an, et de 0,9 % et de 2,5 %, respectivement, par rapport à décembre 2017). À la fin mars 2018, les prêts en souffrance représentaient 30 % des prêts bruts, contre 28 % en décembre. Le mécanisme de liquidité d'urgence mis en place par la BEAC a contribué à empêcher une nouvelle détérioration de la position de liquidité des banques qui ont renouvelé des titres publics. Le refinancement de la BEAC représentait encore 16,8 % de la liquidité bancaire en moyenne, et bien plus pour certaines banques, à fin mars. Cependant, en dépit de leur situation difficile sur le plan de la liquidité, les banques tchadiennes restent bien capitalisées, avec un ratio de fonds propres de 19,1 % à fin mars 2018.

14. Le gouvernement a apuré les arriérés élevés qui avaient été accumulés par l'entreprise publique CotonTchad au cours des dernières années et a privatisé cette dernière. La privatisation de CotonTchad vise à améliorer la compétitivité du secteur cotonnier. CotonTchad avait accumulé des arriérés envers les banques pendant de nombreuses années, compromettant ainsi la position des banques ainsi que sa propre capacité à soutenir effectivement la production de coton. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé d'apurer les arriérés de l'entreprise envers les banques, ce qui a entraîné une augmentation de la dette intérieure publique d'environ 54 milliards de FCFA (environ 0,9 % du PIB à rembourser sur les 5 prochaines années). Après l'apurement de ces arriérés, 60 % de l'entreprise ont été cédés à OLAM, un chef de file mondial de l'agro-alimentaire, pour environ 9,8 milliards de FCFA (35 % sont détenus par l'État et 5 % par des agriculteurs).

B. Mise en Oeuvre du Programme

15. Malgré la persistance de l'environnement difficile en 2017, le gouvernement a démontré une forte détermination à mettre en œuvre le programme. Tous les critères de performance à fin décembre sauf un ont été respectés, et un seul objectif indicatif n'a pas été atteint. Le plafond continu de zéro relatif aux nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non-financières a été manqué.

- Le plafond du solde primaire hors pétrole (NOPB) à fin décembre a été largement satisfait. Le déficit s'est élevé à 183 milliards de FCFA par rapport au critère de performance quantitatif de 221 milliards de FCFA fixé dans le programme. Ce résultat a été obtenu principalement grâce à la bonne performance des recettes non pétrolières à la fin de l'année, en plus des efforts du Gouvernement pour contenir les dépenses courantes, - principalement les investissements publics et les transferts et subventions - par rapport au budget.
- Le plancher des recettes douanières a été manqué de peu (108 milliards de FCFA contre un objectif de 110 milliards de FCFA). Malgré une activité économique et des importations toujours faibles, le gouvernement a renforcé ses efforts de collecte des douanes pour aider à atteindre cet objectif.

- Le critère relatif au financement intérieur net du gouvernement par la BEAC a été largement respecté.
- Le critère relatif au financement intérieur net hors BEAC a été respecté, car le financement intérieur net hors BEAC a été inférieur au plafond du programme ajusté pour tenir compte des recettes budgétaires plus faibles. Cela reflète les efforts déployés par le gouvernement pour réduire progressivement sa dépendance vis-à-vis du financement sur le marché intérieur afin d'alléger les pressions sur les banques.
- Le critère relatif aux arriérés intérieurs a été respecté. Le stock d'arriérés intérieurs a atteint 195 milliards de FCFA à fin décembre 2017, ce qui constituera la base de l'évaluation de la performance de cet indicateur pour la période à venir.
- Le plafond zéro pour contracter ou garantir toute nouvelle dette extérieure non-concessionnelle par le gouvernement et les entreprises publiques non financières a été respecté car le gouvernement continue de résister aux pressions pour accéder à un financement non concessionnel.
- L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de lutte contre la pauvreté a été atteint, en tenant compte de l'ajusteur prévu dans le programme. Dans un contexte de restriction des dépenses, le gouvernement reste fermement engagé à protéger les dépenses dans les secteurs sociaux conformément au programme.
- L'objectif indicatif sur la régularisation des procédures de dépenses d'urgence (DAO) a été manqué, malgré les efforts importants pour augmenter la régularisation au quatrième trimestre (de 49% à fin septembre à 64% à fin décembre) pour atteindre l'objectif de 90 %.

16. Le plafond continu de zéro relatif aux nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non-financières a été manqué, certains paiements dus à un créancier officiel durant le deuxième trimestre n'ont pas été effectués. Au cours du deuxième trimestre de 2018, des arriérés ont été accumulés auprès d'un créancier officiel pour un petit montant 0,74 millions de dollars dont une partie a été paye par la suite. Ces arriérés ont été apurés par la suite. L'apparition d'arriérés est principalement due à des faiblesses de coordination dans l'administration.

17. La plupart des objectifs indicatifs à fin mars 2018 ont été atteints. Le déficit primaire hors pétrole est resté nettement inférieur au plafond du programme. Ce résultat a été obtenu grâce à la bonne performance des recettes non pétrolières et les efforts du gouvernement pour contenir toutes les catégories de dépenses financées sur ressources intérieures. Le plancher des recettes douanières a été largement atteint, grâce aux efforts soutenus du gouvernement pour améliorer l'administration douanière et limiter la fraude. L'objectif indicatif relatif au financement intérieur net de la BEAC a été atteint grâce à l'augmentation des dépôts du gouvernement à la BEAC. L'objectif indicatif relatif au financement intérieur net des banques a également été respecté car le refinancement des titres publics a été globalement en ligne au programme. Le remboursement des arriérés intérieurs a été inférieur aux prévisions, mais a atteint l'objectif du programme ajusté.

Cependant, l'objectif sur la régularisation de DAO a été largement manqué en raison de problèmes temporaires de coordination entre les services concernés, aussi bien que l'objectif indicatif sur la réduction des dépenses sociales de pauvreté en raison de difficultés de trésorerie et la multiplicité des grèves.

18. Le Gouvernement a continué à faire des progrès sur le programme de réformes structurelles conformément aux objectifs du programme, le contrat final de Glencore a été signé en juin (action préalable) et les 4 repères structurels ont été satisfaits. Les termes de référence des consultant externes pour l'examen et la préparation des plans de réorganisation pour deux banques publiques a été finalisé, la Convention des Nations Unies contre la corruption a été ratifiée alors que la liste des exonérations fiscales et douanières a été publiée sur le site du Ministère des Finances. En plus, pour améliorer la transparence dans le secteur pétrolier, le Gouvernement continu à publier des notes trimestrielles sur le secteur pétrolier, conformément au modèle convenu avec les services du FMI. L'audit des arriérés intérieurs, qui devait démarrer avant fin octobre 2017, a été lancé au mois de juin 2018. L'audit des transferts et des subventions visant à identifier les domaines dans lesquels des économies seraient possibles sont en préparation et l'audit devrait être lancé avant la fin de l'année.

C. Restructuration de la Dette Glencore

19. Le Gouvernement a signé l'accord final de la restructuration de sa dette vis-à-vis de Glencore. La restructuration vise à rétablir la viabilité de la dette et à générer le financement nécessaire pour le programme. L'accord final, conformément à l'accord de principe conclu en février, comprend une extension significative de la maturité, une réduction importante des frais de restructuration et une baisse des taux d'intérêt. Des contingences spécifiques sont incluses pour protéger le Tchad en cas de baisse des recettes pétrolières. Le paiement du service de la dette sera désormais effectué trimestriellement, y compris le service de la dette supplémentaire (amortissement et intérêts) grâce au mécanisme de cash sweep si les prix moyens du pétrole depuis le début de l'année sont plus élevés que le baseline fixé dans le nouveau contrat. Un plancher sur le taux de LIBOR (1 % pour toute la durée du contrat) a été convenu entre les parties et ajouté au nouveau contrat, ainsi qu'un ajustement qui permet d'exclure les actifs militaires de la garantie applicable, et un accord pour sous-traiter (à une société autre que Glencore) la comptabilité financière liée aux exportations de pétrole du gouvernement, aux coûts d'exploitation, et au service de la dette à Glencore.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DU PROGRAMME

20. La stratégie de réforme économique du gouvernement reste axée sur la stabilisation de l'économie et l'accompagnement de la reprise de la croissance hors pétrole. La politique budgétaire continuera à préserver une grande partie de l'ajustement des dépenses courantes des deux dernières années, à réorienter les ressources vers les secteurs sociaux et l'investissement public, tout en réduisant la dette intérieure envers les banques et les arriérés envers les fournisseurs.

Le Gouvernement considère que le contrôle de la masse salariale est nécessaire pour le ramener à un niveau soutenable à moyen terme. Dans le même temps, les efforts visant à augmenter les recettes non pétrolières devront être maintenus afin que le Gouvernement dispose d'une source de revenus stable et fiable.

A. Politique Budgétaire en 2018 et à Moyen Terme

21. Alors que des défis importants demeurent pour l'année 2018 et à moyen terme, le gouvernement estime que 2018 sera une année essentielle dans ses efforts pour sortir durablement l'économie de la crise dans laquelle elle se trouve. Avec des politiques et des réformes adaptées, et une amélioration du prix du pétrole, il s'attend à ce que le PIB non pétrolier se rétablisse et que l'économie bénéficie d'une augmentation des recettes pétrolières qui devraient revenir au Trésor, à la suite de la restructuration de la dette de Glencore.

22. La politique budgétaire pour le reste de l'année 2018 devrait continuer à se focaliser sur un maintien de la discipline des dépenses et sur une augmentation de la mobilisation des recettes non pétrolières, tout en réduisant sa dépendance au financement des banques nationales. Le gouvernement va s'appuyer sur des mesures adoptées plus tôt cette année pour renforcer encore sa collecte de recettes non pétrolières, et s'assurer de la soutenabilité de la masse salariale.

23. Le gouvernement est déterminé à améliorer la gestion de la masse salariale et à faire en sorte qu'elle ne dépasse pas l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée. Tout en reconnaissant l'importance de la masse salariale pour la subsistance des employés du secteur public, le gouvernement comprend également parfaitement que ce n'est qu'en la maîtrisant qu'il pourra mettre en place efficacement sa politique budgétaire et assurer les dépenses sociales et de développement nécessaires à tous les Tchadiens. De ce fait, le gouvernement a déjà pris des mesures pour réduire les primes et les indemnités en début d'année. Ces mesures ont permis de réduire considérablement la masse salariale mais elles ont également intensifié les tensions sociales et mené à la reprise des grèves des fonctionnaires – qui demandent que les coupes soient annulées. Bien que des discussions soient en cours avec les organisations syndicales, le gouvernement s'engage à maîtriser strictement la masse salariale et à en améliorer la gestion. Il prévoit notamment de poursuivre ses efforts pour : (1) continuer à éliminer de ses fichiers les travailleurs fantômes, les fonctionnaires qui ont atteint l'âge de la retraite et les probables mineurs, (2) mettre à jour le fichier de paie à la suite de l'audit du système de paie et améliorer les informations relatives à chaque travailleur par le biais de données exhaustives sur les fonctionnaires afin que les primes et les allocations ne soient versées qu'aux employés à qui elles reviennent de droit, (3) améliorer la budgétisation et la surveillance de la masse salariale et (4) mettre en place les recommandations de l'audit prévu des diplômés dans la fonction publique. Ces mesures sont détaillées dans le plan d'action pour améliorer la gestion de la masse salariale.

24. Le gouvernement continuera à maintenir une enveloppe de dépenses restreinte en ligne avec les ressources disponibles. Les dépenses en 2018 seront guidées par le budget. Pour

2019, le gouvernement s'est engagé à concevoir un budget en ligne avec les paramètres convenus dans le cadre du programme. Étant donné que les élections législatives devraient avoir lieu en 2019, le gouvernement veillera à ce que les dépenses associées au coût des élections soient pleinement conformes au programme soutenu par le Fonds. De plus, le gouvernement augmentera si nécessaire les dépenses sociales et de sécurité, sous réserve que des ressources adéquates soient disponibles conformément au programme. Les efforts visant à augmenter les recettes fiscales non pétrolières en pourcentage du PIB non pétrolier seront poursuivis, de même que les efforts pour contrôler la masse salariale (afin de réduire sa part dans les dépenses publiques) et augmenter la part des autres dépenses dans le PIB non-pétrolier, en particulier les dépenses d'investissement.

25. En ce qui concerne le financement intérieur, le gouvernement va poursuivre sa stratégie de financement du budget qui consiste, à limiter le recours aux banques nationales au refinancement des bons du Trésor et des obligations arrivant à échéance (rollover) en proche collaboration avec la BEAC et les banques. En plus de payer des échéances relatives à la dette non-titrifiée (Emprunt obligataire, la nouvelle dette associée à l'apurement des arriérés Coton Tchad et à la Convention de prêt 60 villas), le gouvernement aura pour objectif de rembourser au moins 10% des bons du Trésor arrivant à échéance, en fonction des ressources disponibles. Il visera également à recourir aux recettes budgétaires additionnelles pour réduire davantage la dette intérieure en 2018 et 2019, conformément aux objectifs du programme. L'allègement obtenu par la restructuration de la dette de la BEAC, finalisée en septembre 2017 (délai de grâce de 4 ans, échéance de 14 ans et intérêts de 2%), sera utilisé pour mettre en place des coussins de sécurité et réduire la dette aux banques en 2019 et au-delà.

26. Le gouvernement considère le paiement de ses arriérés intérieurs comme une priorité et souhaite réduire le stock d'arriérés reconnus d'au moins le montant fixé dans le cadre du programme. Le gouvernement est absolument convaincu que le paiement des arriérés est essentiel à la relance du secteur non pétrolier. Par conséquent, il aura pour objectif de payer plus d'arriérés intérieurs que prévu dans le programme, surtout si des ressources supplémentaires sont disponibles. Le paiement des arriérés qui restent à valider attendra le résultat de l'audit des arriérés intérieurs et sera guidé par la stratégie décrite dans la partie C. ci-dessous.

27. Le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières est un élément majeur du programme du gouvernement pour améliorer sa viabilité budgétaire. Au sein du budget 2018, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer ses recettes non pétrolières. Ces mesures (notamment le fait d'utiliser les banques pour collecter les recettes fiscales) ont commencé à montrer des résultats satisfaisants et de nouvelles mesures sont prévues avant la fin de l'année à la fois pour moderniser la perception des droits d'accise et pour mieux sécuriser les recettes. En outre, les exonérations arrivant à terme (notamment dans les secteurs de la construction et de l'hôtellerie) ne seront pas reconduites et le barème de l'impôt sur le revenu a été réformé afin de valoriser sa nature évolutive. Par ailleurs, les exonérations dans le secteur de l'énergie seront progressivement éliminées à partir de 2019. Pour améliorer la performance des recettes, des efforts continus sont attendus pour améliorer l'efficacité de la perception des droits de douane (tels que des efforts accrus pour limiter la fraude avec l'introduction d'un numéro vert). Dans le cadre de ce programme

économique, le gouvernement a pour objectif d'augmenter graduellement ses recettes non pétrolières d'environ 2% du PIB non pétrolier d'ici à 2020, à un niveau équivalent de 9% de PIB non pétrolier. D'autres discussions relatives aux impôts et aux droits de douane sont abordées dans la partie B.

28. Dans ses efforts pour augmenter les financements supplémentaires, notamment pour financer le Plan national de développement, le gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter et de garantir des prêts extérieurs non concessionnels jusqu'à ce que les vulnérabilités de sa dette extérieure soient drastiquement réduites. Conscient du lourd fardeau que représente l'emprunt extérieur non-concessionnel, le gouvernement s'assurera que tous les accords de financement extérieur, y compris ceux pour les projets d'investissement financés extérieurement, seront concessionnels (qu'ils auront au minimum 35% d'éléments dons – voir protocole d'accord technique et qu'ils cadreront avec la viabilité de la dette. Tous les projets d'accords de prêt continueront à être soumis pour un examen préalable à la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD), qui est soutenue par l'analyse technique et financière de l'Equipe tchadienne d'analyse de viabilité de la dette (ETAVID). Au regard de la rareté des financements concessionnels, le gouvernement estime que quelques financements non concessionnels seront nécessaires pour financer des projets économiquement rentables. Il s'engage à consulter les services du FMI avant de contracter ce type d'emprunt, auquel il n'aura recours qu'exceptionnellement pour des projets précis et très rentables, après que le pays n'est plus « en situation de surendettement ».

B. Les Réformes et les Politiques Fiscales et Douanières

29. Le gouvernement va continuer à mettre en place des mesures visant à améliorer les recettes fiscales et douanières.

- Les recettes fiscales non pétrolières. Le gouvernement s'attend à ce que les mesures mises en œuvre en janvier 2018, qui imposent que les impôts soient payés via le système bancaire (appelé la « bancarisation des recettes »), réduisent les fuites fiscales et stimulent la perception des revenus fiscaux non pétroliers. S'appuyant sur le succès précoce de ces mesures, le gouvernement examine plusieurs manières de mieux imposer les services financiers et les technologies de l'information et de la communication. Il a également demandé une assistance technique au FMI pour s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des réformes entreprises au niveau de la DGI.
- Les recettes douanières. Le gouvernement accueille favorablement les résultats des récentes missions d'assistance technique du FMI et réagira à ses recommandations. Il continuera : (1) à se concentrer sur l'amélioration du contrôle des opérations de transit, (2) à améliorer le contrôle de la valeur des exportations, (3) à renforcer le contrôle des exonérations douanières et (4) à renforcer le contrôle ex-post des biens qui bénéficient d'exonérations. Par ailleurs, dans la lignée de l'atelier organisé par le département des Finances publiques et les autorités camerounaises à Yaoundé, le gouvernement surveillera davantage la performance de la douane, renforcera la

collaboration entre les administrations fiscale et douanière et continuera l'informatisation des bureaux de la douane.

30. A partir de maintenant, des réformes concrètes vont être entreprises dans les domaines suivants :

- Combattre la prévalence des exonérations fiscales et douanières, qui privent le budget d'importantes ressources. Le coût de ces exonérations est particulièrement élevé. Sur un échantillon de 39 (sur un total compris entre 150 et 250) conventions d'établissement, une étude européenne estime à environ 45 milliards de francs CFA le coût des exonérations pour la Direction générale des Impôts en 2015. Afin de gérer ces pertes, le gouvernement a commencé à mettre en application les recommandations de l'audit de 47 conventions fiscales, dans le but de réduire l'étendue des extensions discrétionnaires des exonérations et d'éliminer toute exonération fiscale inefficace. En se fondant sur ce travail, le gouvernement identifiera les exonérations qui doivent être supprimées ou amendées si elles sont à leur terme ou si elles n'ont pas été mises en œuvre correctement (nouveau repère structurel proposé). Cela contribuera à augmenter significativement les recettes. Toute demande de nouvelles exonérations ou du renouvellement d'anciennes exonérations sera examinée par le ministère des Finances qui prendra en considération, au moment de les accepter ou de les refuser, leur impact sur les recettes fiscales.
- Elargir l'assiette fiscal et donner la priorité aux réformes de la TVA et de la taxe immobilière. Le gouvernement sait que les recettes issues de la TVA, qui représentent environ 1% du PIB non pétrolier, sont les plus faibles d'Afrique. Par conséquent, il est en train d'élaborer un plan avec des mesures assorties de délais pour améliorer la collecte de la TVA (nouveau repère structurel proposé). Il y aura dans ce plan des mesures notamment pour (i) mettre en œuvre un mécanisme de remboursement de la TVA – l'absence de ce dernier étant partiellement responsable des modestes résultats de la TVA et (ii) pour réduire les exonérations de TVA. Par ailleurs, le gouvernement va œuvrer pour s'assurer que les entreprises qui collectent des recettes issues de la TVA transfèrent bien ces dernières à l'administration fiscale et pour améliorer la collaboration entre les administrations fiscale et douanière par le biais de l'intégration de la base de données DGI et du système informatique des douanes (ASYCUDA). En outre, des efforts ont été entrepris pour renforcer la collecte de la taxe immobilière, car le gouvernement voit que des améliorations sont largement possibles dans ce domaine, à la fois par des procédures de collecte des impôts et par le biais de meilleures procédures d'enregistrement des terres et des propriétés. Actuellement, il y a moins de 5000 titres de propriété enregistrés au Tchad et les recettes issues de la taxe foncière représentent moins de 1% de l'ensemble des recettes fiscales. S'appuyant sur la création d'une direction dédiée, essentiellement chargée des taxes immobilières et foncières (Direction générale des domaines) à l'intérieur de la Direction générale des impôts, le gouvernement souhaiterait lancer un recensement pour mettre à jour le cadastre.

C. Réformes Structurelles sur la Gestion des Finances Publiques

31. Le gouvernement réitère que la réalisation des objectifs de son programme économique dépend d'une gestion saine et transparente des finances publiques. Le gouvernement souligne les progrès récents en matière d'exécution du budget, de suivi et de reporting, ainsi que l'intégration des directives de la CEMAC dans la législation tchadienne. Le gouvernement a l'intention de poursuivre la collaboration étroite avec ses partenaires de développement pour améliorer davantage la gestion des finances publiques, notamment à travers d'autres missions d'assistance technique et des experts résidents au sein de la Direction du budget et du Trésor.

32. L'amélioration de la chaîne des dépenses est une haute priorité pour le gouvernement.

- Le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO) a été important au cours des deux dernières années. Le gouvernement s'est engagé à réduire l'utilisation des DAO et à les régulariser dès que possible afin de limiter les risques de dépassement des dépenses et d'accumulation des arriérés. Afin d'atteindre cet objectif, et en tenant compte des contraintes de capacité existantes, le gouvernement s'est engagé à régulariser dans les 45 jours, 70, 75 et 80% des DAO après les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2018 respectivement. Cet objectif sera suivi à travers un objectif indicatif (Tableau 1). Si la régularisation de DAO s'avère insuffisante, le gouvernement envisagera d'introduire une limite nominale à l'utilisation de DAO.
- Plus généralement, la chaîne des dépenses devrait être mieux appliquée. Les quatre phases de la chaîne des dépenses (engagement, validation, autorisation de paiement, paiement) sont désormais mises en œuvre et contrôlées par le biais du système informatisé (CID).

33. Au-delà du remboursement des arriérés reconnus, le gouvernement est fermement déterminé à mettre en œuvre une stratégie globale pour éliminer les autres arriérés potentiels. Le gouvernement s'est engagé à adopter une approche holistique pour l'apurement des arriérés, qui comprendra une stratégie bien définie et bien communiquée. Il s'attend à ce qu'une telle stratégie contribue à rétablir la confiance du secteur privé en réduisant une source majeure d'incertitude concernant le remboursement des arriérés. Les réformes envisagées pour améliorer la gestion des finances publiques (décrites ci-dessus) permettraient d'éviter la réapparition de nouveaux arriérés.

- Outre les arriérés déjà validés (195 milliards de FCFA à fin décembre 2017) qui figurent dans le tableau « Reste à Payer » préparé par le Trésor, d'autres créances potentielles importantes pourraient exister. À cet égard, une mission d'assistance technique sur la gestion et la prévention des arriérés de paiement intérieurs s'est déroulée du 15 au 28 septembre 2016. La mission d'assistance technique a estimé le montant des arriérés potentiels additionnels à 300 milliards de FCFA, bien que cette estimation varie considérablement. Ils comprennent, sans s'y limiter: (i) les arriérés liés à des dépenses d'investissement engagés dans le cadre de marchés publics mais qui ne sont pas passés par la chaîne des dépenses standard (par exemple des "décomptes", qui sont une reconnaissance qu'une tranche d'un marché public doit être payé,

mais qui n'a pas été transmise au Trésor pour engagement et paiement); (ii) les arriérés liés aux dépenses de biens et services qui ne sont pas passés par la chaîne des dépenses standard; iii) les créances liées à des marchés publics pour des dépenses d'investissement n'ayant pas généré de « décomptes »; et (iv) la dette non approuvée par la Direction de la dette (dans le cadre d'un processus de contentieux), qui comprend certaines obligations des entreprises publiques.

- Le gouvernement s'est engagé à adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs d'ici la fin d'octobre 2018 (repère structurel existant) sur la base des résultats de l'audit. L'apurement des arriérés se déroulera à un rythme compatible avec la disponibilité des ressources et le cadre budgétaire à moyen terme. Le gouvernement s'est engagé à prioriser les paiements en fonction de leur impact économique et social et de l'effet qu'ils auraient sur le secteur bancaire. Il établira des modalités claires pour le remboursement une fois l'audit terminé, ce qui pourrait inclure le paiement en espèces, la titrisation des arriérés et des décotes éventuelles. Le gouvernement s'efforcera de communiquer publiquement sa stratégie de remboursement.

34. Le Gouvernement continue d'œuvrer en faveur d'un système plus efficace de gestion de la trésorerie. Le Comité de Trésorerie est maintenant pleinement opérationnel. Le comité est en charge des prévisions et de la gestion des flux de trésorerie, du suivi du compte courant du Trésor à la BEAC et de la centralisation des opérations de comptabilité publique, des flux de trésorerie et de la dette publique. Un plan de trésorerie comprenant des prévisions mensuelles des recettes et des dépenses principales (notamment la masse salariale et le service de la dette intérieure et extérieure) a été élaboré. À l'avenir, les efforts porteront sur l'amélioration du plan de trésorerie mensuel et le renforcement de la capacité du Comité à faire des mises à jour des prévisions de recettes et de dépenses.

35. Le renforcement des capacités d'enregistrement et de suivi de la dette publique reste un objectif important du programme de réformes. Le Gouvernement est conscient de la faiblesse de sa gestion de la dette publique, de son suivi et de sa déclaration, ce qui a conduit à la récente déclaration erronée d'informations sur le service de la dette au FMI. Afin d'améliorer encore la gestion de la dette publique, le Gouvernement a l'intention de s'appuyer sur les missions d'assistance technique du Centre AFRITAC en cours pour élaborer une stratégie de la dette à moyen terme et renforcer le suivi de la dette. Il sollicitera également un suivi de l'assistance technique pour améliorer la gestion de la dette. Entre-temps, le Gouvernement continuera de publier le rapport annuel sur la gestion de la dette publique et incorporera une section sur la stratégie de gestion de la dette à court et à moyen terme ainsi qu'une analyse des risques. En outre, afin que le service de la dette extérieure soit payé à temps et dûment notifié au Fonds, le Ministère des finances veillera à ce que tous les fonctionnaires concernés se réunissent chaque mois (avec la participation du représentant résident du FMI) pour faire le point sur les paiements antérieurs et planifier les paiements à venir.

36. Le Gouvernement a l'intention d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des marchés publics. À cette fin, il prévoit de renforcer les capacités de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. La Direction générale du contrôle des marchés publics continue de

publier un bulletin trimestriel. Le dernier rapport montre qu'en 2016, seuls 7 des 146 marchés (pour un total de 250 milliards de FCFA) ont été attribués sans appel d'offres public.

D. Réforme du Secteur Bancaire

37. La réforme en cours du cadre de politique monétaire régionale représente une opportunité pour développer le marché interbancaire et améliorer l'accès des banques au refinancement, mais comporte certains risques qui devraient être soigneusement surveillés. En général, la suppression des plafonds existants sur l'utilisation des titres publics et l'introduction d'appels d'offres pour les opérations d'open market de la BEAC devraient améliorer l'accès global des banques tchadiennes au refinancement de la BEAC. Cependant, certaines banques risquent de manquer encore de garanties éligibles, en raison de l'introduction d'un nouveau système de décote ou de la levée de l'exemption des réserves obligatoires, prévue pour juillet. Cela peut encore exacerber le stress de liquidité de ces banques. Néanmoins, avec l'amélioration attendue de la situation économique dans le pays et les efforts du gouvernement pour payer les arriérés intérieurs et réduire la dette intérieure, la situation de liquidité des banques devrait s'améliorer à mesure que leurs dépôts commenceront à se redresser et qu'elles puissent accorder des crédits re finançable auprès de la BEAC.

38. S'agissant des banques publiques, le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre sa stratégie pour renforcer leur position. Les réformes veillent à s'assurer que ces banques jouent leur rôle d'intermédiation financière, notamment la collecte des dépôts, l'allocation appropriée des ressources aux secteurs économiques et le suivi des risques liés au crédit, à la liquidité et à la solvabilité. À cet égard, les termes de référence pour la révision de la stratégie des banques publiques et l'adoption d'un plan de réorganisation ont été finalisés, en coordination avec la COBAC et avec le soutien des services du FMI. Le consultant externe devrait être embauché d'ici la fin juillet 2018 (repère structurel existant) en vue de compléter et de partager le rapport sur l'examen et le plan de réorganisation d'ici fin janvier 2019 avec les services du FMI et la COBAC (repère structurel existant). En ce qui concerne la Banque de l'habitat, nouvellement créée par l'État, le Gouvernement est conscient de la nécessité d'établir des garanties pour une meilleure évaluation et gestion des risques afin de limiter les passifs éventuels de l'État. Concernant le BAC, une petite banque non opérationnelle, les gouvernement tchadien et soudanais (les deux actionnaires) ont décidé de recapitaliser la banque et ont présenté son plan stratégique à la COBAC. Le gouvernement a l'intention de s'appuyer sur ce plan pour s'assurer que la banque dispose de ressources adéquates et d'un plan d'affaires viable. Il a également été décidé d'étendre l'activité du BAC à l'intermédiation conventionnelle en plus de la finance islamique.

E. Autres Réformes Structurelles

39. Le gouvernement a une forte intention de maitre en œuvre le Plan national de développement 2017-21 (PND) pour améliorer la compétitivité de l'économie. Le plan représente une opportunité pour le Tchad de faire face à ces défis de développement, mais sa mise en œuvre devrait être difficile. À cet égard, le gouvernement a décidé de créer un comité unique

chargé du suivi du PND afin d'améliorer la transparence du cadre de suivi et de faciliter la mise en œuvre.

40. L'amélioration de la gouvernance est un élément clé de la stratégie du gouvernement pour relancer le secteur privé. À cet égard, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), récemment ratifiée par l'Assemblée nationale. La ratification de la Convention représente une première étape importante pour avancer la lutte contre la corruption. En particulier, conformément à la CNUCC, le gouvernement s'est engagé à identifier des domaines pour améliorer la législation en criminalisant les actes de corruption. Le gouvernement étudie également les moyens d'une mise en œuvre rigoureuse des obligations de déclaration d'actifs prévues dans la Constitution, par exemple en adoptant une législation d'application conforme aux meilleures pratiques internationales. À l'avenir, le gouvernement évaluera les options pour renforcer les capacités nationales des institutions chargées de la détection, de l'investigation, de la poursuite et du jugement des affaires de corruption.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

41. Pour le suivi de la mise en oeuvre des mesures et la réalisation des objectifs du programme, le Gouvernement continuera de s'appuyer sur le Comité de négociation du Ministère des Finances et du Budget. Le Comité est en communication constante avec les services du FMI à Washington D.C. et avec son Représentant résident au Tchad.

42. Le suivi du programme se fera à travers des revues semestrielles du Conseil d'administration du FMI sur la base de critères de réalisation, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2 ci-joints). Les indicateurs sont décrits dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. La troisième revue sera basée sur les performances à fin juin 2018, et la quatrième revue sera basée sur les performances à fin décembre 2018. Le Gouvernement entend adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait être nécessaire à la réussite du programme.

Table 1 : Critères de Réalisation Quantitatifs (CRQ) et Objectifs Indicatifs (OI) pour le programme 2018- 2019

	Fin Juin 2018	Fin Sept. 2018	Fin Dec. 2018	Fin Mars 2019	Fin Juin 2019
	CRQ	OI	CRQ	OI	Proj.
1. Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher	-125	-175	-218	-80	-125
2. Recettes douanières, plancher	45	85	118	25	50
3. Financement intérieur net de l'État hors BEAC, plafond	-5	-15	-55	-5	-10
4. Financement net de l'État par la BEAC, plafond	70	35	35	110	120
5. Stock d'arriérés de paiement intérieurs par le gouvernement, plafond	170	155	150	145	130
6. Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par le gouvernement and les entreprises publiques non financières	0	0	0	0	0
7. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement ou les entreprises publiques non financières	0	0	0	0	0
	IT	IT	IT	IT	IT
8. Régularisation des dépenses avant ordonnancement, plafond	70	75	80	50	70
9. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, plancher.	107	160	214	58	116
<i>Memo item:</i>					
10. Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat	0	0	0	0	0
11. Emprunts extérieurs concessionnels (millions USD)	52	103	155
12. Recettes pétrolières	161	239	318	78	156
13. Dons	45	114	150	0	28
Sources: Autorités tchadiennes et services du FMI					
1. Solde budgétaire primaire non-pétrolier: recettes non-pétrolières hors dons moins dépenses primaires sur recettes domestiques (i.e. dépenses hors paiements des intérêts et investissements financés sur recettes extérieures).					
2. Recettes douanières fournies par le Trésor dans le tableau « situation des régies financières ».					
3. Inclus OTA et BTA et prêts directs des banques domestiques net de l'amortissement, voire protocole d'accord technique.					
5. Stock d'arriérés reconnus fourni dans le tableau des « reste à payer ». Conformément au protocole d'accord technique, la cible à fin Juin 2018 est de 170, afin de tenir compte du stock à fin Décembre 2017 de 195. La cible à partir de fin mars 2019 sera ajustée pour tenir compte du stock observé à fin décembre 2018.					
6. S'applique de manière continue.					
7. S'applique de manière continue.					
8. Les DAO sont toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale de dépenses. La régularisation des DAO signifie l'enregistrement de la dépense dans la ligne budgétaire correspondante. Cela sera fait dans un délai maximum de 45 jours.					
9. Dépenses des ministères en charge des secteurs sociaux, déterminés sur les recommandations de la Banque mondiale en l'absence de classification fonctionnelle des ministères. Un ajusteur est défini en cas de coupe dans les dépenses, afin d'assurer une hausse de la part des dépenses sociales de réduction de la pauvreté dans les dépenses primaires totales (voire protocole d'accord technique).					
12. Recettes pétrolières : recettes fiscales et recettes des ventes de pétroles de l'Etat, nettes des coûts de transport et des coûts d'opération.					
13. Dons budgétaires					
Sources : Autorités tchadiennes et services du FMI.					

Table 2 : Repères structurels pour le programme 2018- 2019

Mesures	Dates
1. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au modèle convenu avec les autorités, comprenant des informations détaillées sur le service de la dette à Glencore.	Trimestriel, à partir de la fin Juin 2018
2. Recrutement des consultants externes pour évaluer la situation financière et la stratégie de deux banques publiques, et préparer un plan de réorganisation	Fin Juillet 2018
3. Adoption d'une stratégie d'appurement des arrières domestiques sur la base des conclusions de l'audit	Fin octobre 2018
4. Développement d'un plan d'action pour l'amélioration des recettes de TVA incluant un calendrier de mise en place des mesures.	Fin Décembre 2018
5. Transmission du rapport des consultants sur les deux banques publiques	Fin Janvier 2019
6. Sur la base de l'audit des 47 conventions d'établissement, résilier celles qui contreviennent à la législation et s'assurer que les autres sont appliquées conformément à la convention d'établissement	Fin Février 2019

Sources : Autorités tchadiennes et services du FMI.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnées dans la Lettre d'Intention (LI) et le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF), en date du 30 mars 2018. Il décrit les informations requises pour assurer le suivi des résultats du programme au titre de la FEC. Les autorités consulteront le FMI avant de modifier les mesures contenues dans le présent Protocole d'Accord Technique (PAT) ou d'en adopter de nouvelles qui s'écarteraient des objectifs du programme. Le présent protocole décrit plus précisément :

- a) les modalités de transmission des données ;
- b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- c) les critères de réalisation quantitatifs ;
- d) les objectifs indicatifs ;
- e) les modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ;
et
- f) les repères structurels.

A. Modalités de transmission au FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et à des objectifs indicatifs (OI), ainsi que les informations relatives à la progression vers les repères structurels, seront régulièrement communiquées au FMI, selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Concernant les CRQ continus, les autorités communiqueront promptement au FMI tout non-respect du critère. Aux fins du présent PAT, le terme **jour** se rapporte, sauf indication contraire, aux jours calendaires. Toute révision apportée aux données sera également transmise au FMI dans un délai maximum de 14 jours. En outre, les autorités communiqueront aux services du FMI toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais qui s'avérerait pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

B. Définitions et méthodes de calcul

3. Sauf indication contraire, on entend par Gouvernement l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014; paragraphes 2.85-2.89).

4. Une entreprise publique non financière est une société contrôlée par le

Gouvernement¹, dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers. Aux fins du programme, cela inclut : *Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'Électricité (SNE), Société des télécommunications du Tchad (SOTEL), Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), Nouvelle Société des Textiles du Tchad (NSTT), Société Nationale de Ciment (SONACIM Tchad), Société Industrielle de Matériels Agricoles et d'Assemblage des Tracteurs (SIMATRAC), Société Tchadienne d'Hydraulique (STH), Fonds d'Entretien Routier (FER).*

5. On entend par **recettes pétrolières**: i) les recettes brutes provenant des ventes du pétrole brut de l'État, obtenues du fait de la participation de ce dernier au capital des sociétés pétrolières, déduction faite de tous les coûts encourus dans le cadre de cette participation (appel de fonds) et des coûts de transport liés à la vente de pétroles bruts de l'État ; ii) les redevances ; iii) les redevances statistiques ; iv) les impôts sur les bénéficiaires ; v) les dividendes ; vi) les primes, vii) les recettes provenant des droits d'exploration ; viii) les taxes superficielles ; ix) droits d'accès au pipe ; et x) tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières (*en nature et en espèce*), à l'exception des droits et taxes indirects. Les autorités avertiront les services du FMI si des modifications des législations et des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Sont exclues des recettes pétrolières les **recettes exceptionnelles** versées par les compagnies pétrolières et dont la définition est donnée au paragraphe 7 ci-dessous.

6. Les **recettes douanières** sont définies comme les recettes provenant de tous les droits et taxes sur biens du fait de leur entrée sur le territoire national, ou sur certains services du fait de leur prestation par des résidents à des non-résidents (conformément à la définition du MSFP 2014, paragraphe 5.84). Les recettes douanières sont enregistrées sur base caisse. Aux fins du suivi du programme, les recettes douanières sont celles enregistrées au tableau « Situation des régies financières » du Trésor.

7. On entend par recettes exceptionnelles les ressources du Gouvernement qui incluent :

- Les paiements suite à la résolution de litiges prolongés entre des entreprises opérant au Tchad et le Gouvernement tchadien en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions aux législations et aux normes, ou à toute autre obligation juridique.
- Les recettes suite à la vente, le placement, ou la privatisation d'actifs de l'État, l'octroi ou le renouvellement de licences.

8. Le **total des recettes du Gouvernement** se rapporte à la somme des recettes fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du MSFP 2014). Les recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5, les recettes douanières telles que définies au paragraphe 6, et les recettes exceptionnelles telles que définies au paragraphe 7 ; ces éléments seront présentés dans le rapport

¹ Le contrôle d'une société s'entend comme la capacité à prendre les principales décisions financières et opérationnelles (voir MSFP 2014 paragraphe 2.104 – 2.114).

sur la ventilation du total des recettes de l'État.

9. Le total des dépenses du Gouvernement comprend l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des agents de la fonction publique (telles que présentées par les autorités dans leur document intitulé « masse salariale », voir paragraphe 11 pour de plus amples détails), des biens et services, des transferts (y compris subventions, dons, prestations sociales et autres charges), des paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement. Toutes ces catégories sont comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement, qui sont définies dans le Manuel de statistiques de dépenses publiques de 1986 (MSFP 1986)², toutes les autres dépenses sont définies telles qu'elles le sont dans le MSFP 2014 (chapitre 6). Le total des dépenses du Gouvernement inclut également les « dépenses avant ordonnancement » (DAO) qui n'ont pas encore été régularisées (voir paragraphe 10 ci-dessous pour de plus amples détails).

10. On entend par **Dépenses avant ordonnancement (DAO)** toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. Une procédure normale passe par une séquence comprenant l'engagement, la liquidation, (« ordonnancement ») et le paiement de la dépense. Il existe deux catégories de DAO :

- La première catégorie regroupe les DAO réalisées par rapport à une ligne de crédit au budget. Ces dépenses peuvent sans problème faire l'objet d'une régularisation (autrement dit, elles peuvent être comptabilisées à la ligne correspondante du budget).
- La deuxième catégorie regroupe les DAO réalisées sans tenir compte de l'existence ou non d'une ligne de crédit au budget. Leur régularisation nécessite soit un ajustement dans la Loi de finances rectificative (LFR), soit un décret ministériel pour inscrire la ligne de crédit au budget.

11. Les **traitements et salaires** correspondent à la rémunération de tous les salariés de l'Etat, y compris les agents de la fonction publique et les membres des grandes Institutions de l'Etat et des forces de défense et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État, et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire. Aux fins de suivi du programme Tchad, les données sont calculées à partir du document intitulé « masse salariale », qui exclut le traitement d'une partie des agents de la fonction publique titulaires de certains types de contrats, et qui sont enregistrés dans les transferts (voir paragraphe 13 pour plus de détails).

12. Les **subventions** sont définies comme des dépenses publiques courantes que l'État effectue en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la

² Les dépenses d'investissement sont des dépenses réalisées en vue d'acquérir des terrains, des actifs incorporels, des titres d'État, et des actifs non militaires, non financiers, d'une valeur supérieure à une valeur minimale, qui devront être utilisés sur une période supérieure à un an dans le cadre du processus de production. Les dépenses d'investissement sont souvent comptabilisées séparément (de même que certaines recettes, dans certains cas), dans une section ou un compte de dépenses séparé du budget, ou dans un budget de dépenses totalement distinct, le budget de dépenses d'investissement. Cette comptabilisation séparée peut toutefois répondre parfois à différents critères.

valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent. Aux fins du suivi du programme, les subventions désignent celles qui sont enregistrées au « Tableau de 4 Phases ».

13. Les **transferts** sont définis comme des dépenses publiques courantes que le Gouvernement effectue en faveur des personnes, des institutions privées sans but lucratif, des fondations non gouvernementales, des entreprises ou des unités d'administration publique, qui ne sont pas inclus dans d'autres catégories de transferts. Aux fins du suivi du programme, les transferts désignent ceux qui sont enregistrés au « Tableau de 4 Phases ».

14. Aux fins du présent PAT :

- le terme de « **dette** » s'entend tel que défini au paragraphe 8 des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du 05 décembre 2014, mais il inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
 - iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est

aussi une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- La **dette interne** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en Franc CFA.
- La **dette externe** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en une devise autre que le Franc CFA.
- Une dette est dite **concessionnelle** si elle comporte un **élément don** d'au moins 35 %³ et **non concessionnelle** autrement. L'élément don est défini comme la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée, exprimé en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle a été contractée est calculée comme la somme en valeur actualisée, au moment où la dette est contractée, de tous les paiements futurs de service de la dette⁴. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de **5 % par an**.

15. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis comme la somme des : i) **arriérés de paiement sur les dépenses validées**, et ii) **les arriérés de paiement sur la dette intérieure**, tels que définis ci-dessous :

- Le solde en souffrance dans un ordre de paiement à une entreprise publique ou privée pour une dépense engagée, validée, et visée par le contrôleur financier, puis créée par la « Direction de l'ordonnancement », est défini comme une **instance de paiement**, une fois que l'autorisation de paiement a été émise par le Trésor. Le solde en souffrance d'une **instance de paiement** entre dans la catégorie des **arriérés de paiement sur dépenses validées**, 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de paiement sur dépenses validées ainsi définis ne comprennent pas les arriérés de paiement sur la dette intérieure ni les arriérés sur le paiement des salaires. Les **arriérés de paiement sur dépenses non validées** sont définis comme toutes les dépenses qui n'ont pas suivi la procédure normale de dépense. La nature de ces arriérés éventuels sera déterminée par un audit des arriérés intérieurs.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat ou du document juridique et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiqué dans le contrat correspondant.

16. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme les obligations de paiement de dette extérieure du Gouvernement et des entreprises publiques non financières qui n'ont pas été honorées en accord avec les termes du contrat (prenant en considération une éventuelle période de grâce). Ce critère de performance exclut les arriérés extérieurs du Gouvernement pour lesquels le

³ Le site internet du FMI offre un outil (voir lien ci-dessous) qui permet de calculer l'élément don d'un large éventail de montages de financement : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator> ; <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de l'élément don des prêts de la Banque islamique de développement (BID) tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

créancier a accepté par écrit la renégociation du calendrier de paiement avant l'échéance de paiement et exclut les arriérés techniques dont la durée est plus faible que deux semaines.

17. Le solde primaire hors pétrole est défini sur ordonnancement comme la différence entre (i) le total des recettes du Gouvernement (hors dons, recettes pétrolières et recettes exceptionnelles) et (ii) les dépenses primaires, définies comme le total des dépenses du Gouvernement, déduction faite du paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

18. Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, selon la structure la plus récente de l'État, comprennent les dépenses publiques des ministères suivants : (i) Éducation Nationale et Promotion Civique, (ii) Santé Publique, (iii) Femmes, Petite enfance et Solidarité Nationale, (iv) Production, Irrigation et Équipements Agricoles, (v) Élevage et Productions animales, (vi) Environnement, Eau et Assainissement, (vii) Formation Professionnelle et Promotion des petits Métiers.

19. Le financement intérieur du Gouvernement en monnaie nationale est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers, des emprunts auprès de la BEAC (notamment concours du FMI), la BDEAC, et les pays membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée en FCFA. **Le financement intérieur net du Gouvernement en monnaie nationale** se décompose en financement bancaire net, financement net par émission de titres, financement net du Gouvernement par la BEAC et tout autre financement non-bancaire. Le financement bancaire net est défini comme la variation de la position nette du Gouvernement vis-à-vis des banques commerciales domestiques et comprends les intérêts prépayés. Le financement net du Gouvernement par la BEAC est défini comme l'évolution de la position nette du Gouvernement vis-à-vis de la BEAC. Le financement net par émission de titres inclut l'émission de titres publics par le Gouvernement en FCFA à l'intention des banques domestiques et régionales net de l'amortissement depuis la fin de l'année précédente⁵.

20. Le « taux de référence du programme » est basé sur le « taux moyen projeté » par le staff pour le LIBOR USD à six mois au cours des 10 années suivantes et est identifié à 3,22 pour cent pour la durée du programme. La valeur actuelle des prêts assortis d'un taux d'intérêt flexible sera calculée en utilisant le taux de référence du programme plus le spread fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de prêt. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence inférieur au LIBOR USD à six mois, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi au 50 points de base le plus proche) sera ajouté.

⁵ Les créances nettes de la BEAC et des banques commerciales domestiques sur le gouvernement représentent la différence entre les dettes du gouvernement et ses dépôts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du secteur bancaire sur le gouvernement est défini par la BEAC et correspond à la position nette du gouvernement

C. Critères de réalisation quantitatifs

21. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs continus requièrent qu'à aucun moment ils ne seront non respectés. En cas de non-respect, les autorités en informeront promptement le FMI. Les éléments d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont précisés dans la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plancher pour le solde primaire hors pétrole.** Le solde primaire hors pétrole est défini au paragraphe 17 ci-dessus.
- **Un plancher pour les recettes douanières.** Les recettes douanières sont définies au paragraphe 6 ci-dessus.
- **Un plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement hors BEAC. Il s'agit de la somme du financement bancaire net et du financement net par émission de titres, comme défini au paragraphe 19.** Le plafond du financement intérieur est défini au paragraphe 17. Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de la dette intérieure et à la titrisation d'arriérés et les crédits du secteur bancaire utilise pour payer les arriérés de l'entreprise publique cotonnière.
- **Un plafond sur le financement net du Gouvernement par la BEAC,** (comme défini au paragraphe 19). Ce plafond inclut le FMI.
- **Un plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus.** Les arriérés de paiement intérieurs reconnus sont définis au paragraphe 15. À fin décembre 2017, le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus étaient estimés à 195 milliards FCFA sur la base des informations du tableau « Reste à payer » (préparé par le Trésor). Les plafonds fixés à partir de fin mars 2019 seraient ajustés pour tenir compte de l'encours réel des arriérés à la fin de décembre 2018 lorsque les données définitives seront disponibles.
- **Un plafond égal à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs du Gouvernement ou des entreprises publiques non financières.** Ce plafond s'applique de manière continue. Tout non-respect de ce plafond sera promptement communiqué au FMI, ainsi que les informations sur la date du non-respect, le montant du paiement manqué et le créancier concerné.
- **Un plafond égal à zéro sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le Gouvernement et les entreprises publiques non financières, avec une échéance de plus d'un an.** Ce plafond s'applique de manière continue et n'inclut pas le financement du FMI. La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35

%, comme décrit au paragraphe 14. Sont exclus de ce plafond : i) les crédits à l'importation normaux à court terme ; et ii) une dette contractée avant l'accord au titre de la FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par le présent accord, dans la mesure où la restructuration améliore le profil de la dette.

D. Objectifs indicatifs

22. Les **objectifs indicatifs** énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Leurs modalités d'ajustement sont précisées en section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les objectifs indicatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plancher des dépenses exécutées selon des procédures d'urgence (dépenses avant ordonnancement ou DAO)** La régularisation des DAO (telles que définies au paragraphe 10) s'effectue dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre et comme suit : 70% après le second trimestre, 75% après le troisième trimestre et 80% après le quatrième trimestre.
- **Un plancher des dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté.** Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté sont définies au paragraphe 18.

E. Modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs

23. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent au contrôle du Gouvernement, **les critères de réalisation quantitatifs suivants seront ajustés comme suit :**

- Si le total des recettes et des prêts budgétaires est **inférieur** au montant programmé, en raison d'une diminution des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires, le plafond du stock des arriérés de paiement intérieurs peut alors être ajusté **à la hausse** à concurrence du montant programmé des remboursements d'arriérés. Une augmentation du financement intérieur net (financement intérieur hors BEAC du Gouvernement ou financement intérieur du Gouvernement par la BEAC) pourrait être envisagée jusqu'à 25 % du manque à gagner non compensé par la réduction des paiements des arriérés.
- Si le total des recettes budgétaires et des prêts est **supérieur** au montant programmé, en raison d'une augmentation des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires ou du fait de recettes exceptionnelles, [le plancher du solde primaire hors pétrole peut alors être ajusté **à la baisse** de 25% du montant excédentaire]. Le solde primaire hors pétrole peut alors être ajusté à la baisse par le même montant des dons budgétaires alloués pour financer les élections parlementaires. Aux fins du PAT, les recettes pétrolières de base, appuis budgétaires et recettes excédentaires sont signalés dans le tableau ci-dessous.

Table 1: Projections des variables sélectionnées (cumulées sur une base annuelle)					
	2018			2019	
	fin-Juin	fin-Sept.	fin-Déc	fin-Mar.	fin-juin
(milliards de FCFA)					
Recettes pétrolières nettes ¹	161	239	318	78	156
Dons budgétaires	45	114	150	0	28
Prêts budgétaires	0	26	26	0	0
Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0
Total	205	380	494	78	184

¹ Les recettes pétrolières nettes sont la somme des ventes et des revenus directs du pétrole de l'Etat, nets des coûts de fonctionnement et de transport.

- Si une compression des dépenses se révèle nécessaire, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté seront ajustées en veillant à ce qu'elles soient réduites dans une moindre proportion que les autres dépenses primaires financées sur ressources propres, de sorte qu'elles ne baissent pas en valeur relative par rapport à l'année précédente.

F. Repères structurels

24. Les repères structurels sont énoncés au tableau 2 du MPEF. Les repères structurels en suspens sont régis par le précédent PAT.

- Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au format convenu avec les services du FMI, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore, trimestriellement, à compter de la fin juin 2018 (voir tableau 2).
 - La note fournira des explications sur l'évolution récente du secteur pétrolier, avec notamment des informations sur la production, les exportations et les nouvelles explorations durant le trimestre écoulé, et des anticipations et prévisions sur les 6 mois à venir.
 - La note contiendra en outre une description détaillée des flux de recettes pétrolières. Les recettes pétrolières seront communiquées par catégorie et par type de paiement, en cash (paiement en cash par les sociétés pétrolières) et en nature (paiement en pétrole brut par les sociétés pétrolières). Parmi les autres informations figureront des données sur la vente de pétrole appartenant à l'État, comme par exemple le produit brut des ventes, le volume vendu, les prix des transactions, les coûts d'exploitation (« appel de fonds ») aux sociétés pétrolières, les coûts de transport, les paiements d'intérêt, le remboursement de principal et les autres frais connexes versés pour assurer le service du prêt de Glencore et montant final du produit des ventes revenant au Trésor.
- Recrutement des consultants externes pour l'évaluation de la situation financière et la stratégie des banques publiques, et la préparation d'un plan de réorganisation d'ici la fin du mois de Juillet 2018.

- Adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs basée sur les résultats de l'audit d'ici la fin du mois d'octobre 2018.
- Développement d'un plan d'action pour l'amélioration des recettes de TVA d'ici fin décembre 2018. Cela devrait inclure au moins un calendrier pour la mise en place d'un mécanisme de remboursement de la TVA et plan de réduction des exonérations de la TVA.
- Transmission du rapport des consultants sur la CBT et la BCC aux services du FMI et aux autorités de surveillance régionales (COBAC) d'ici la fin du mois de janvier 2019.
- Sur la base de l'audit des 47 conventions d'établissement, résilier celles qui contreviennent à la législation et s'assurer que les autres sont appliquées conformément à la convention d'établissement d'ici fin février 2019.

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir ¹
Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie <i>Situation du recouvrement</i> <i>Situation des recettes des régies financières</i>	Ministère des Finances et du budget (DG Trésor)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Note trimestrielle sur le secteur pétrolier	Ministère des Finances et du budget	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Données d'exécution budgétaire (y compris les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté) avec les engagements, la liquidation, les ordonnancements et les prises en charge Tableau de quatre phases, tableau de la solde y compris les indemnités	Ministère des Finances et du budget Direction Générale du Budget DGB	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse Tableau comparatif de l'exécution budgétaire, tableaux de la balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), balance consolidée du Trésor	Ministère des Finances et du budget Direction Générale du Budget DGB DGTCP DGTCP	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Informations détaillées sur l'exécution budgétaire pour les transferts dans la même classification que le budget	Ministère des Finances et du budget (Direction Générale du budget)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Détails par projet financé sur ressources intérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère	Ministère des Finances et du budget (Direction Générale du budget)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Information sur la régularisation des DAO.	Ministère des finances et du budget.	Tous les trimestres, dans les 60 jours après la fin du trimestre.

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite)

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir
Détails par projet financé sur ressources extérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère	Ministère des finances et du budget (DGB) Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (DGPI/DGPE)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations sur la passation de marchés publics dans le mois qui précède, et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année	Ministère des Finances et du budget (Contrôle Financier) / SGG (OCMP/ Direction des marchés publics)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Tableau sur la dette extérieure (y compris en monnaie locale). Le tableau devrait contenir les paiements exigibles du mois précédent, les paiements effectués et les paiements exigibles projetés pour les trois prochains mois ventilés par créancier.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 45 jours qui suivent la fin du mois
Informations sur les arriérés de dette extérieure (y compris en monnaie locale) : i) liste actualisée du stock d'arriérés ventilée par créanciers (comprenant tout accord de rééchelonnement avec les créanciers); ii) informations sur les remboursements d'arriérés y compris les montants versés et les dates de paiement; iii) informations sur tout accord de rééchelonnement du stock d'arriérés de la dette extérieure au début de la période du programme.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 45 jours qui suivent la fin du mois
Si des paiements du service de la dette extérieure n'ont pas été effectués en temps et en heure, les informations ci-dessous seront nécessaires : i) la date à laquelle les paiements auraient dû être effectués; ii) le montant des paiements en question, et iii) les créanciers concernés.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 14 jours qui suivent la fin du mois

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite)

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir
Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du Gouvernement ²	Ministère des Finances et du budget (Direction de la dette, DCP)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur le service de la dette extérieure du Gouvernement ³	Ministère des Finances et du budget DGTCP (Direction de la dette)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le Gouvernement et les entreprises publiques non financières	Ministère des Finances et du budget (Direction de la dette) Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (DGPI/DGPE)	Dans les 45 jours après réalisation de l'opération.
Situation monétaire	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Données monétaires provisoires de la BEAC <i>(Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du secteur bancaire, taux d'intérêts⁴)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Solde en fin de mois du compte de DTS	BEAC Comité PNG	Tous les mois, dans les 3 mois après la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur le Gouvernement <i>(PNG)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Indice des prix à la consommation	INSEED	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite et fin)

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité de Cadrage Macro-économique (SG MFB)	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année
Balance des paiements (Solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.)	BEAC	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année (données provisoires)
Dettes extérieures brutes	Ministère des Finances et du budget DGT (Direction de la dette)	Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année
<p>¹ Pour les données budgétaires de fin décembre, ces données doivent être communiquées dans les 45 jours après la période complémentaire.</p> <p>² Y compris les échéances</p> <p>³ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.</p> <p>⁴ À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.</p>		



TCHAD

Le 16 juillet 2018

DEUXIÈME REVUE DU PROGRAMME AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**David Owen et
Yan Sun (FMI), et Paloma
Anos-Casero (IDA)**

Rédigé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement (IDA)

Suite à la restructuration de la dette envers Glencore et aux progrès accomplis dans le règlement des arriérés extérieurs, la vulnérabilité liée à la dette a sensiblement diminué et la notation du risque externe a été relevée à « élevée ». Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD)¹, tous les indicateurs de la charge de la dette, sauf le ratio service de la dette/recettes, pour lequel des dépassements mineurs et temporaires sont observés, se situent au-dessous de leurs seuils dans le scénario de référence à partir de 2018. Le ratio service de la dette/recettes tombe au-dessous du seuil en 2019 et demeure au-dessous durant toute la période de projection, à l'exception de dépassements mineurs en 2020 et en 2021. Globalement, la vulnérabilité liée à la dette publique est élevée bien que le ratio valeur actualisée (VA) de la dette publique/PIB reste sur une trajectoire descendante. Selon le scénario avec solde primaire fixe, qui maintient le ratio déficit primaire/PIB inchangé à compter de 2017, le ratio de la dette publique baisse plus lentement sur l'ensemble de la période de prévision, ce qui souligne la nécessité de s'en tenir aux cadres de politique budgétaire prudents sur lesquels reposent le programme soutenu par le FMI. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette adéquate ainsi que la poursuite de la diversification économique permettraient de continuer à réduire les vulnérabilités.

¹ La note moyenne sur trois ans du Tchad dans l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) pour la période 2015–17 est estimée à 2,60, ce qui correspond à une performance médiocre dans le cadre de l'AVD.

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

1. La charge de la dette publique extérieure du Tchad a considérablement augmenté à partir de 2008, principalement en raison d'emprunts commerciaux extérieurs liés au pétrole. En mars 2018, l'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élevait à près de 2,86 milliards de dollars (soit 26 % du PIB), contre 1,6 milliard de dollars (soit 18 % du PIB) fin 2008 (tableau 1 du texte). Cette augmentation s'explique essentiellement par les emprunts aux conditions du marché (avances sur ventes de pétrole) contractés auprès de Glencore en 2013 pour combler les insuffisances des recettes et en 2014 pour acheter une part du consortium pétrolier de Doba. La chute des cours du pétrole sur la période 2014-16 a également contribué à l'alourdissement du service de la dette en réduisant les recettes disponibles pour rembourser les avances sur ventes de pétrole.

Tableau 1 du texte. Tchad : stock de la dette extérieure, 2014-fin mars 2018 ^{/1}					
	2014	2015	2016	2017	fin mars 2018
Totale (Millions de US\$)	3.8	2.7	2.6	2.8	2.9
(Milliards de FCFA)	2010	1617	1622	1572	1540
(pourcentage du PIB)	29	25	27	27	26
	<i>(milliards de francs CFA)</i>				
Multilatérale	735	375	390	385	405
FMI	11	38	77	96	122
Banque mondiale/IDA	397	113	110	101	99
Banque africaine de développement/FAD	181	69	56	56	55
Autres	146	155	147	133	129
Bilatérale	334	366	370	419	396
Dette officielle envers le Club de Paris	11	2	...	25	24
Dette officielle hors Club de Paris	323	364	370	394	372
<i>dont</i> : Chine, Rép. populaire de	129	144	156	132	132
Libye	140	158	164	150	127
Inde	21	27	30	27	27
Commerciale ^{/2}	941	875	862	768	740
	Part du total (en pourcentage)				
Multilatérale	37	23	24	24	26
Bilatérale	17	23	23	27	26
Commerciale ^{/2}	47	54	53	49	48
Sources : autorités tchadiennes, principaux créanciers, et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.					
^{/1} Ne comprend que la dette libellée en monnaie étrangère.					
^{/2} L'emprunt auprès de Glencore représente environ 98 % de l'encours de dette commerciale en 2017.					

2. L'allègement de la dette, obtenu après que le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTE, ainsi que quelques reprofilages, ont également limité

l'alourdissement du fardeau de l'endettement. Le Tchad a obtenu un allègement de dette de 756 millions de dollars après avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTE en avril 2015. Ce montant comprend un allègement au titre de l'IADM de la part de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Banque africaine de développement (BAD), et une remise de dette de la part du Club de Paris, les créanciers non membres du Club de Paris ayant accepté de rééchelonner le reliquat de leur dette selon des modalités comparables à celles de l'IDA. Fin 2015, les autorités ont également signé un accord de rééchelonnement avec Glencore qui regroupe les avances sur ventes de pétrole et proroge leurs échéances. Toutefois, même si cet accord a permis un allègement en termes de flux, il s'est révélé insuffisant et a entraîné une hausse de la valeur actualisée de la dette. En février 2018, les autorités ont conclu un accord de principe avec Glencore portant sur une profonde restructuration de la dette, qui a permis de rétablir la viabilité de la dette. En avril 2017, les autorités ont rééchelonné les arriérés (accumulés en 2016) et les prochaines échéances avec la Chine.

3. La composition de la dette extérieure publique a beaucoup évolué au cours des dix dernières années. La part de la dette extérieure envers des créanciers multilatéraux a fortement baissé, passant d'environ 86,5 % en 2008 à 24,1 % en 2017. À l'inverse, la part de la dette commerciale, quasi-nulle en 2008, pèse aujourd'hui près de 50 %, Glencore en étant le principal créancier. La dette bilatérale a doublé au cours des dix dernières années, mais sa part dans la dette totale reste largement inférieure à celle de la dette commerciale (tableau 1 du texte).

4. Des arriérés de paiements extérieurs se sont accumulés en 2016 et en 2017. En raison de problèmes de liquidité en 2016 et au premier semestre 2017, les autorités ont accumulé des arriérés extérieurs envers un certain nombre de créanciers multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'un créancier commercial (une banque de la province chinoise de Taïwan). Fin 2017, environ 102 millions de dollars (1 % du PIB) restaient dus, principalement à des créanciers bilatéraux (tableau 2 du texte). Les autorités ont depuis réduit ce montant à 55 millions de dollars en payant le montant dû à la Banque islamique de développement et en concluant un accord de rééchelonnement avec la Libye. Les autorités s'efforcent d'apurer ces arriérés restants. Début 2018, des arriérés temporaires se sont accumulés, mais une partie a été remboursée après des retards relativement courts.

Tableau 2 du texte. Tchad: Estimation des arriérés extérieurs
(Millions de dollars)

	2017	2018 (fin avril)
Multilatéraux	6.7	0.2
Banque Islamique de Développement	6.5	0.0
Banque européenne d'investissement	0.2	0.2
Fonds international pour le développement agricole		
Bilatéraux	92.0	51.7
Libye	40.3	0.0
Inde	10.2	10.2
Congo ^{1/}	37.9	37.9
Guinée équatoriale	3.5	3.5
Commerciaux	3.2	3.2
Mega International Commercial Bank ^{2/}	3.2	3.2
Total	101.9	55.1

^{1/} En FCFA.
^{2/} Banque commerciale de la province chinoise de Taïwan.

5. La dette publique intérieure, qui englobe la dette extérieure libellée en monnaie nationale, a considérablement augmenté ces dernières années. Le pays s'est davantage appuyé sur des financements hors banque centrale, en particulier l'émission de titres publics. Bien que la dette de l'État envers la banque centrale régionale (BEAC) reste élevée, sa part dans la dette totale a baissé. Par ailleurs, en septembre 2017, la totalité de la dette envers la BEAC (soit un montant de 479 milliards FCFA) a été regroupée et rééchelonnée sous forme de titres à long terme avec un différé d'amortissement de quatre ans et une échéance de 14 ans (tableau 3 du texte). En avril 2018, la dette publique intérieure a augmenté d'environ 1 % du PIB (55 milliards de FCFA), l'État ayant réglé les arriérés de l'entreprise publique de coton envers des banques commerciales. Cela sera probablement plus que compensé par les efforts déployés pour réduire la dette existante envers les banques.

Restructuration de la dette envers Glencore

6. Les autorités ont signé l'accord final de restructuration de la dette envers Glencore en juin 2018, qui entrera en vigueur dès que toutes les exigences procédurales standard seront satisfaites. La restructuration rétablit la viabilité de la dette et allège la pression sur le budget. L'accord inclut une échéance beaucoup plus longue, des taux d'intérêt et frais plus faibles et des mécanismes d'ajustement du service de la dette en fonction des recettes budgétaires, qui contribuent à préserver la viabilité de la dette dans divers scénarios de prix et de production (voir ci-dessous pour plus de détails).

**Tableau 3 du texte. Tchad :
encours de la dette intérieure en fin d'année, 2014-2017**

	2014	2015	2016	2017p
Totale (milliards de francs CFA)	708.9	1185.0	1482.2	1445.6
(pourcentage du PIB)	10.3	18.3	24.8	25.2
<i>Part du total (pourcentage)</i>				
Financement de la banque centrale	31.4	38.4	33.3	33.2
<i>Avances statutaires</i> ¹	26.5	23.6	18.9	...
<i>Avance exceptionnelle</i> ¹		11.8	11.5	...
<i>Dettes consolidées</i>	4.9	2.9	3.0	...
Emprunts banques commerciales	19.4	7.3	3.3	3.6
Obligation 2011 ²	7.6	2.3	0.0	0.0
Obligation 2013 ²	10.2	4.6	3.7	1.2
Obligations du Trésor ³		11.8	21.2	21.8
BDEAC	1.7	1.7	3.2	3.4
République du Congo	4.9	3.0	2.4	2.4
Guinée équatoriale	2.1	1.3	1.0	1.0
Cameroun			2.0	2.1
Arriérés intérieurs ⁴	7.3	16.9	12.8	13.5
Autres ⁵	12.4	7.4	5.9	6.1
<i>Pour mémoire :</i>				
<i>Bons du Trésor</i>	3.9	7.1	11.2	11.7
Source : autorités tchadiennes				
1Les soldes existants ont été convertis en titres à long terme avec un différé d'amortissement de quatre ans et une échéance de 14 ans.				
2Émis par des syndicats bancaires				
3Mises aux enchères sur le marché obligataires régional.				
4On suppose que le remboursement de 20 milliards d'arriérés reconnus depuis juin 2017 porte le total pour 2017 à 51 milliards.				
5Engagements juridiques, ordres de paiement permanents et arriérés comptables.				

HYPOTHÈSES

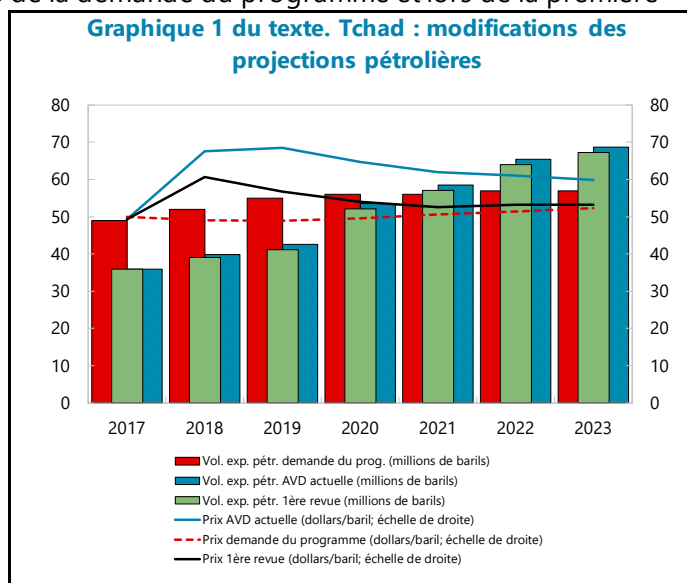
7. Le scénario de référence de l'AVD reflète les hypothèses de politique économique et de financement sous-tendant l'accord au titre de la FEC et la restructuration de la dette envers Glencore. Il est basé sur une projection révisée à la hausse du cours du pétrole dans les Perspectives de l'économie mondiale (avril 2018), une reprise progressive de la production pétrolière, des projections prudentes des taux d'intérêt (LIBOR) et des mesures visant à stabiliser la

position budgétaire et à accompagner une reprise durable de l'activité hors pétrole. Il suppose aussi l'apurement des arriérés extérieurs en 2018.

- **Exportations pétrolières.** Les perspectives macroéconomiques du Tchad à moyen et à long termes se caractérisent par une augmentation progressive de la production pétrolière. En 2017, la production de pétrole a été bien inférieure aux projections établies au moment de la demande du programme en raison des problèmes techniques rencontrés par le deuxième plus grand producteur pétrolier au Tchad. La production devrait initier un redressement en 2018 mais elle restera au-dessous des projections de l'AVD effectuée lors de la demande du programme jusqu'en 2020 (mais légèrement au-dessus du niveau observé lors de la première revue) en raison du retard pris dans l'application de nouvelles technologies d'extraction. Après quoi, elle devrait augmenter progressivement, dans le sillage de l'utilisation de cette technologie et du lancement prévu de l'exploitation dans de nouveaux champs (graphique 1 du texte). Par rapport aux projections des AVD effectuées lors de la demande du programme et lors de la première

revue, le prix du baril de pétrole tchadien a été revu à la hausse à moyen terme, ce qui s'explique par la révision significative à la baisse de la décote appliquée au pétrole tchadien l'an dernier et par l'augmentation des projections des cours mondiaux dans les Perspectives de l'économie mondiale, d'où aussi une croissance légèrement plus élevée du PIB.

- **Politique budgétaire.** Il est supposé que les autorités restent attachées à renforcer la position budgétaire, notamment en maîtrisant



rigoureusement les dépenses et en améliorant la mobilisation des recettes non pétrolières.

- **Arriérés.** Les autorités mettent tout en œuvre pour régler les arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels et elles déploient des efforts de bonne foi pour apurer ceux envers la banque de la province chinoise de la Taïwan. Le scénario de référence comporte également une réduction progressive du stock d'arriérés intérieurs vérifiés et le début d'un paiement modeste d'arriérés encore à vérifier.
- **Solde des transactions courantes.** Le déficit des transactions courantes est maintenant plus faible à moyen terme que celui prévu par l'AVD de la première revue, principalement à cause d'une hausse des prix du pétrole.

8. Risques pesant sur les perspectives. Les perspectives sont exposées à un certain nombre d'aléas, principalement de nature baissière, parmi lesquels une augmentation potentielle de la dette

intérieure et d'arriérés restant à identifier, l'expansion des emprunts non concessionnels et des dépassements sur la masse salariale. Par ailleurs, une nouvelle dégradation de la liquidité des banques présente un risque car elle pourrait compromettre le refinancement de la dette publique intérieure. En outre, l'évolution du marché pétrolier international présente toujours des aléas qui pourraient conduire à réviser les perspectives aussi bien à la hausse qu'à la baisse, bien que l'accord de restructuration de la dette envers Glencore prévoie des aménagements qui atténuent l'impact des fluctuations des cours du pétrole sur la position budgétaire.

Tableau 4 du texte. Tchad : hypothèses de l'AVD

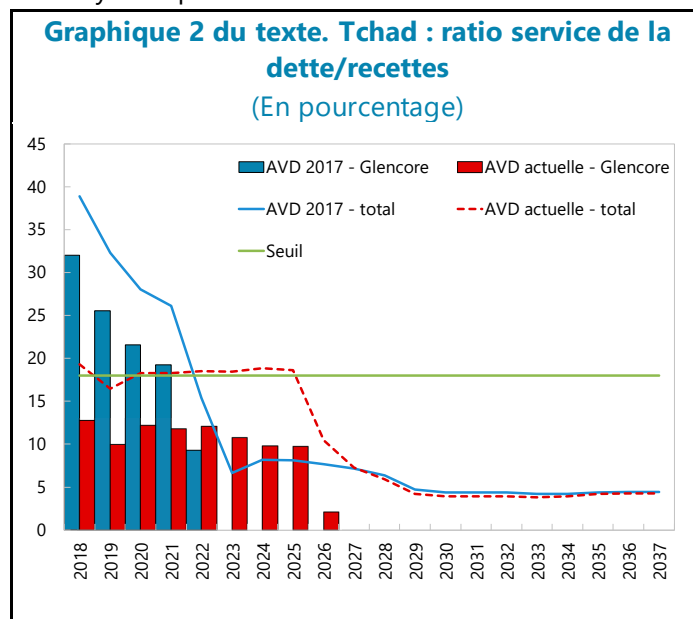
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	(Variation en pourcentage)					
Croissance réelle						
Demande du programme	0.6	2.4	3.1	3.9	3.6	3.7
Première revue	-3.1	3.5	2.8	6.8	4.8	4.6
AVD actuelle	-3.1	3.5	3.6	6.9	4.8	4.7
Déflateur du PIB en dollar						
Demande du programme	-4.1	1.5	2.3	3.2	2.7	2.3
Première revue	1.0	12.4	3.6	4.1	3.7	3.6
AVD actuelle	1.0	8.7	2.1	4.1	3.4	3.6
	(En pourcentage du PIB)					
Solde budgétaire						
Demande du programme	3.3	2.7	2.1	2.3	2.1	2.4
Première revue	0.6	2.1	0.9	1.7	1.5	2.3
AVD actuelle	1.5	2.8	1.8	2.9	2.6	3.3
IDE net						
Demande du programme	3.2	3.4	3.7	4.0	4.0	3.6
Première revue	3.7	4.0	4.4	4.6	4.7	3.5
AVD actuelle	3.7	4.0	4.3	4.5	4.6	3.5
Solde du compte courant hors intérêts						
Demande du programme	-0.8	-1.9	-2.5	-2.7	-3.3	-2.7
Première revue	-4.2	-3.6	-4.8	-4.2	-4.3	-4.0
AVD actuelle	-4.6	-0.3	-1.9	-2.2	-3.4	-3.8

AVD EXTÉRIURE

9. La restructuration de la dette envers Glencore a entraîné une amélioration sensible de la dynamique de la dette, en particulier du ratio service de la dette/recettes.

L'impact de la restructuration de la dette envers Glencore sur la dynamique de la dette a été évalué en détail au moment de l'AVD de la première revue.

La restructuration réduit notablement le ratio service de la dette/recettes, qui constituait le problème principal pour le Tchad. Le ratio baisse considérablement au cours des quatre prochaines années par rapport à la pré-restructuration (voir graphique du texte 2). Les principaux changements dans l'AVD actuelle par rapport à l'AVD de la première revue sont les suivants : i) le ratio service de la dette/recettes est supérieur au seuil en 2018 parce que, pendant les négociations relatives à la restructuration, les autorités ont reporté de décembre 2017 à 2018 une expédition due à Glencore (dont



l'objectif est principalement d'assurer le service de la dette); ii) le ratio baissera au-dessous du seuil en 2019, à 16,5 % (environ la moitié du ratio pré-restructuration), puis augmentera légèrement à moyen terme, pour dépasser légèrement le seuil avant de baisser considérablement parce que le mécanisme d'ajustement prévu dans l'accord avec Glencore exige que les autorités remboursent la dette plus vite lorsque les prix du pétrole sont supérieurs au prix de référence du contrat. Dans le nouveau scénario des prix du pétrole, ce mécanisme est activé sur toute la période de projection et jusqu'en 2026. Cela inclut le paiement d'amortissements et d'intérêts supplémentaires, et conduit à un remboursement plus rapide de la dette, d'où une baisse plus rapide de la valeur actuelle de la dette (par rapport à la projection précédente).

10. Tous les autres indicateurs du fardeau de la dette extérieure se situent notablement en-dessous de leurs seuils dans le scénario de référence.

La VA de la dette contractée et garantie par l'État en pourcentage du PIB baisse progressivement, de 25,1 % à la fin de l'année 2017 à moins de 10 % en 2025 (graphique 1 ; tableau 1). Le ratio VA de la dette/recettes se situe 8,7 points de pourcentage en deçà du seuil de 200 % en 2018 et baisse à moyen terme. Les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations restent largement au-dessous de leur seuil respectif sur tout l'horizon de projection.

11. Tous les indicateurs de la dette franchissent leurs seuils dans le scénario de référence en cas de chocs extrêmes (graphique 1 ; tableau 2).

Un choc sur les exportations entraînerait les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations bien au-dessus de leurs seuils. C'est en cas de choc voyant à la fois la croissance et le solde primaire tomber en-dessous de leur

moyenne historique de la moitié d'un écart-type que le ratio VA de la dette/PIB, le ratio VA de la dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes sont le plus fortement touchés. Dans ce cas, les trois indicateurs de la charge de la dette bondiraient au-dessus de leurs seuils respectifs et resteraient élevés à moyen terme. En plus de souligner la sensibilité de la trajectoire de la dette aux hypothèses relatives aux finances publiques et à la croissance, cela ne fait que confirmer la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire dans le cadre du programme soutenu par le FMI.

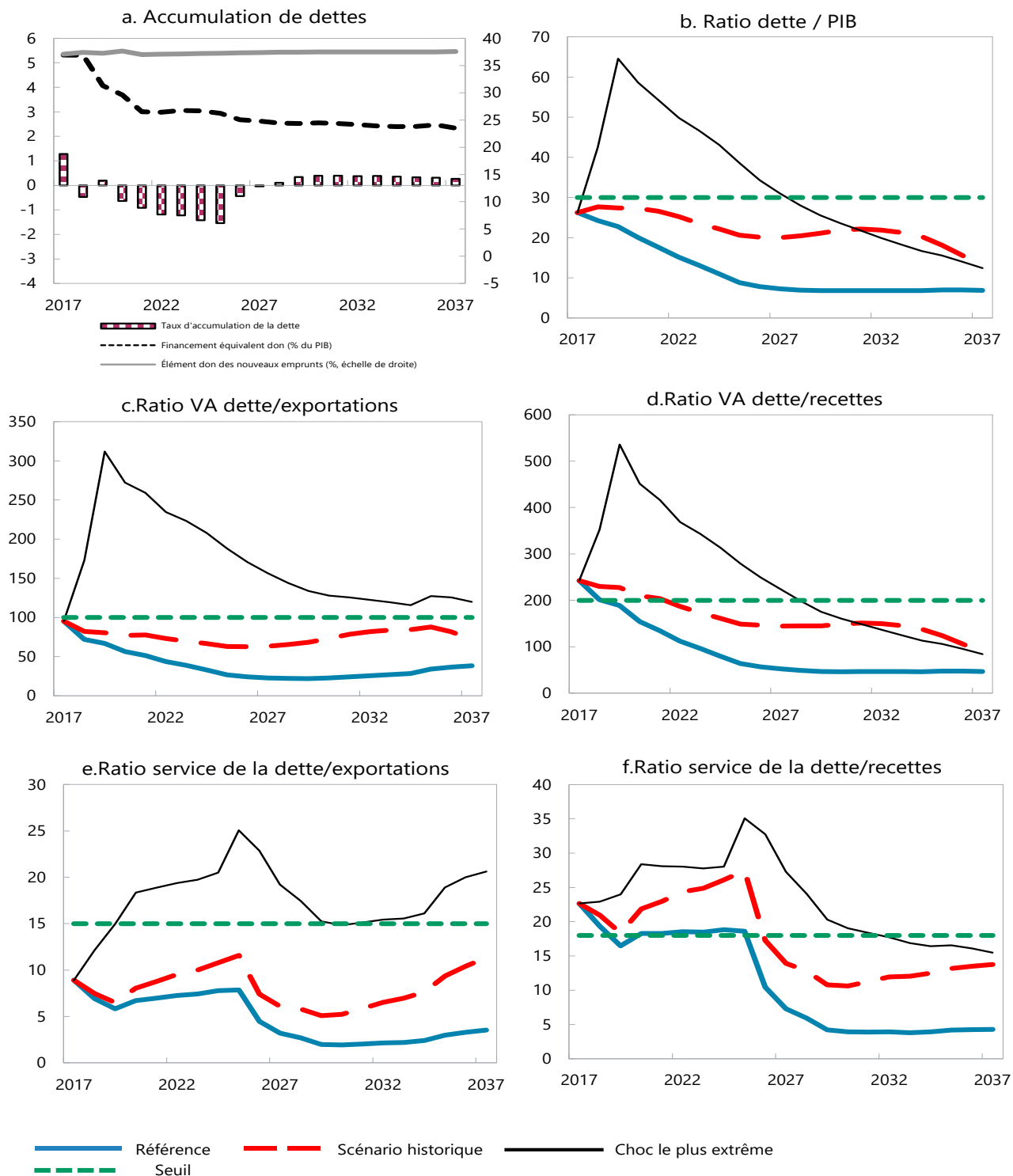
AVD PUBLIQUE

12. L'analyse de la dette publique totale laisse apparaître un accroissement de la vulnérabilité (graphique 2, tableau 3). La VA de la dette publique totale s'élevait à 50,3 % du PIB fin 2017, soit environ 12,1 points au-dessus du niveau de référence correspondant aux vulnérabilités d'endettement accrues pour les pays à performance médiocre. Toutefois, cet indicateur s'inscrit en baisse sur le moyen terme, passant en-dessous du seuil à compter de 2020 et se stabilisant à environ 17 % à long terme. Le scénario avec solde primaire fixe suit une trajectoire similaire mais reste au-dessus du scénario de référence, ce qui démontre la nécessité de maintenir une politique budgétaire prudente (graphique 2).

CONCLUSION

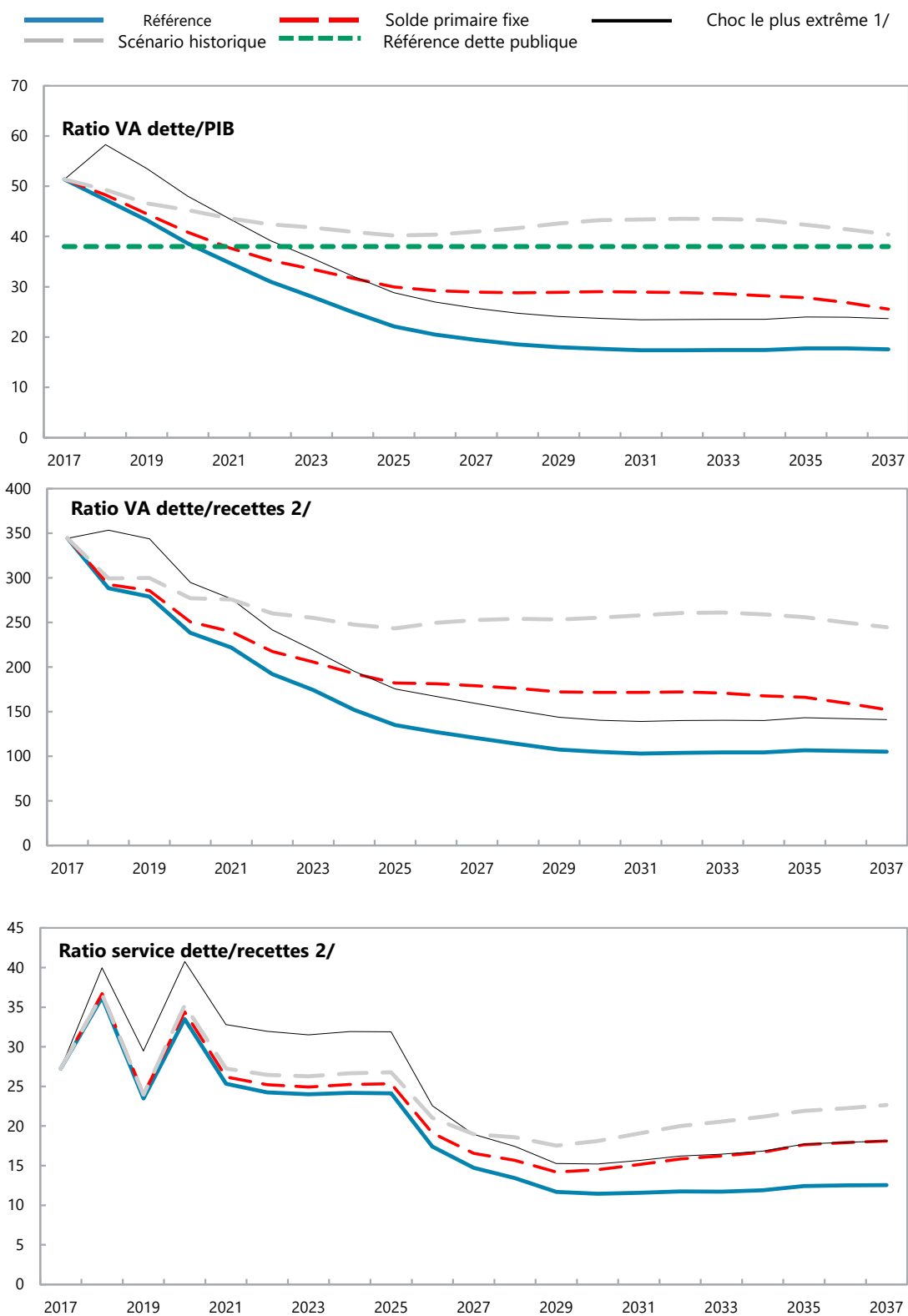
13. Le risque de surendettement extérieur du Tchad est jugé élevé et la vulnérabilité liée à la dette publique est en hausse. Le rééchelonnement de la dette envers Glencore, ainsi que la reprise prévue du secteur pétrolier et la politique budgétaire prudente, entraînent une baisse notable des indicateurs de la charge de la dette sur le court et le moyen termes. La trajectoire de la dette extérieure reste sensible à un certain nombre de chocs, notamment sur les exportations, et à des dérapages budgétaires. Si des progrès ont été accomplis dans l'apurement des arriérés extérieurs, des arriérés temporaires ont continué de survenir au premier semestre de 2018, ce qui porte à croire qu'il subsiste des difficultés dans la gestion de la dette extérieure. Le risque de surendettement extérieur du Tchad est donc considéré élevé. Par ailleurs, la vulnérabilité liée à la dette publique totale reste élevée : il est donc d'autant plus nécessaire de maintenir une politique budgétaire prudente, notamment en termes d'emprunt extérieur et intérieur. Si des progrès ont été accomplis récemment dans la réduction des arriérés extérieurs et intérieurs, il est nécessaire d'accorder bien plus d'attention à l'avenir à l'apurement de tous les arriérés restants. Enfin, une coordination efficace entre les institutions, qui permet de développer les capacités d'enregistrement et de suivi de la dette publique, est très importante pour mieux gérer la dette publique. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation de la viabilité de la dette qui a été effectuée par les services du FMI et s'engagent à continuer de réduire la vulnérabilité liée à la dette.

Graphique 1. Tchad : indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2017-37^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combination; au c. à un choc de type Exports; au d. à un choc de type Combination; au e. à un choc de type Exports; et au f. à un choc de type Combination.

Graphique 2. Tchad : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2017-37 ^{1/}

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Tchad : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014-37 ^{1/}
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections							2017-2022		2023-2037	
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	2027	2037	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	29.1	25.0	27.1			27.3	26.2	24.9	22.2	19.7	17.2			9.2	9.2	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	29.1	25.0	27.1			27.3	26.2	24.9	22.2	19.7	17.2			9.2	9.2	
Variation de la dette extérieure	8.0	-4.1	2.2			0.2	-1.2	-1.3	-2.7	-2.5	-2.5			-0.5	-0.1	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.2	16.7	8.9			2.9	-1.1	-0.4	-1.7	-1.0	-0.2			-0.2	3.5	
Déficit extérieur courant hors intérêts	8.2	12.5	7.2	5.3	6.3	4.6	3.1	4.6	3.6	4.0	3.5			1.9	4.6	2.5
Déficit de la balance des biens et services	12.5	16.3	15.0			13.9	10.6	10.5	8.8	8.8	8.0			4.7	8.7	
Exportations	31.4	26.5	24.4			27.5	33.7	34.1	35.3	34.2	34.5			31.7	17.9	
Importations	43.9	42.9	39.4			41.4	44.3	44.5	44.1	43.0	42.5			36.4	26.6	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.9	-7.1	-7.7	-6.1	1.5	-9.6	-9.5	-8.1	-7.6	-6.6	-6.4			-5.1	-4.1	-4.8
<i>dont : officiels</i>	-4.4	-3.0	-2.9			-3.6	-4.3	-3.0	-2.6	-1.9	-1.9			-1.5	-1.6	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	3.6	3.2	-0.2			0.2	1.9	2.3	2.3	1.8	2.0			2.3	0.0	
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-5.2	-5.1	-2.4	-4.3	1.9	-3.7	-4.3	-5.0	-4.5	-4.6	-3.5			-2.0	-1.0	-1.7
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.8	9.3	4.2			2.0	0.2	0.0	-0.7	-0.3	-0.3			-0.2	0.1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.7	1.2	2.1			1.1	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6			0.1	0.1	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-0.7	1.7			0.9	-0.9	-0.9	-1.5	-1.0	-0.8			-0.4	-0.2	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.2	8.8	0.4			
Résiduel (3-4) 3/	5.7	-20.8	-6.7			-2.7	-0.1	-0.8	-1.0	-1.5	-2.2			-0.3	-3.7	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	-0.8	-1.1			-1.0	-1.8	-1.1	-0.7	-0.3	-0.3			-0.2	-0.1	
VA de la dette extérieure 4/	26.9			26.2	24.3	22.8	20.0	17.6	15.1			7.3	6.9	
En pourcentage des exportations	110.4			95.3	72.0	66.8	56.6	51.3	43.8			22.9	38.3	
VA de la dette extérieure CGE	26.9			26.2	24.3	22.8	20.0	17.6	15.1			7.3	6.9	
En pourcentage des exportations	110.4			95.3	72.0	66.8	56.6	51.3	43.8			22.9	38.3	
En pourcentage des recettes publiques	279.5			242.6	201.3	188.9	153.9	134.6	112.0			52.4	46.5	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	15.6	9.5	16.7			8.9	6.9	5.8	6.7	7.0	7.3			3.2	3.5	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	15.6	9.5	16.7			8.9	6.9	5.8	6.7	7.0	7.3			3.2	3.5	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	29.9	24.0	42.2			22.6	19.3	16.5	18.3	18.3	18.5			7.3	4.3	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.1	1.1	0.9			0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4			0.2	1.5	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	0.2	16.6	5.0			4.4	4.2	5.9	6.3	6.5	6.0			2.5	4.8	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.9	1.8	-6.4	4.1	5.3	-3.1	3.5	3.6	6.9	4.8	4.6	3.4	3.8	2.8	2.9	2.8
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	0.8	-23.2	-1.5	-0.1	12.5	1.0	8.7	2.1	4.1	3.4	3.6	3.8	2.9	2.9	2.8	2.8
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	3.6	3.3	7.6	2.7	2.1	4.1	4.3	3.5	3.7	3.3	3.2	3.7	1.3	1.3	1.5	1.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	1.3	-33.9	-15.3	-1.7	19.6	10.4	37.8	7.0	15.4	5.0	9.5	14.2	5.3	-0.7	1.4	1.4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	9.8	-23.6	-15.3	1.9	14.1	2.9	20.3	6.3	10.2	5.7	7.1	8.8	4.2	1.4	2.6	2.6
Éléments don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	37.1	37.4	37.3	37.6	37.0	37.1	37.3	37.4	37.6	37.4	37.4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.4	10.5	9.6			10.8	12.0	12.0	13.0	13.0	13.5			13.9	14.7	14.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.4	0.4	0.3			0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.5			0.6	0.9	
<i>dont : dons</i>	0.3	0.4	0.3			0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4			0.5	0.7	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.1	0.1	0.0			0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1			0.1	0.2	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			5.3	5.3	4.1	3.7	3.0	3.0			2.6	2.3	2.6
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			72.2	77.0	79.8	82.6	82.9	83.3			81.1	80.8	80.9
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14.0	10.9	10.1			9.9	11.1	11.8	13.1	14.2	15.4			21.4	36.1	
Croissance du PIB nominal en dollars	7.8	-21.8	-7.8			-2.2	12.6	5.8	11.3	8.4	8.4	7.4	6.8	5.8	5.9	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	2.6			2.7	2.7	2.7	2.6	2.5	2.3			1.6	2.5	
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)	1.3	-0.5	0.2	-0.6	-0.9	-1.2	-0.3	0.0	0.3	-0.1	-0.1			0.0	0.3	-0.1
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	26.9			26.2	24.3	22.8	20.0	17.6	15.1			7.3	6.9	
VA de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	110.4			95.3	72.0	66.8	56.6	51.3	43.8			22.9	38.3	
Service de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	16.7			8.9	6.9	5.8	6.7	7.0	7.3			3.2	3.5	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2017-37
(En pourcentage)

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA dette/PIB								
Scénario de référence	25	23	22	19	17	14	7	7
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	25	28	29	30	29	28	24	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	25	23	23	20	18	16	9	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	25	24	24	21	18	16	8	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	25	32	44	39	36	33	21	9
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	25	28	32	28	24	21	11	10
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	25	27	29	26	23	21	12	8
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	25	41	62	56	52	48	30	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	25	32	30	26	23	20	10	9
Ratio VA dette/exportations								
Scénario de référence	91	68	64	54	48	41	23	38
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	91	83	85	84	86	81	75	84
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	91	69	66	56	52	45	30	60
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel en moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	91	68	64	54	49	41	23	38
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	91	167	304	265	252	229	156	120
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	91	68	64	54	49	41	23	38
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	91	80	86	74	68	60	37	42
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	91	159	261	228	218	198	137	98
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	91	68	64	54	49	41	23	38
Ratio VA dette/recettes								
Scénario de référence	232	191	180	146	127	105	52	46
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	232	232	241	229	225	207	172	102
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	232	193	187	153	136	115	68	73
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel en moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	232	199	199	161	140	116	58	51
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	232	266	361	303	277	245	150	61
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	232	236	264	213	186	154	76	68
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	232	224	243	200	179	154	86	51
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	232	339	517	435	400	355	219	84
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	232	262	250	202	176	146	72	64

Tableau 2. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2017-37 (suite)
(En pourcentage)

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	9	7	6	7	7	7	3	4
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	9	7	6	8	9	10	6	11
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	9	7	6	7	7	7	3	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel en moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	9	7	6	7	7	7	3	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	9	12	15	18	19	19	19	21
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	9	7	6	7	7	7	3	4
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	9	7	6	7	7	8	5	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	11	12	15	15	16	17	18
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	9	7	6	7	7	7	3	4
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	23	19	16	18	18	19	7	4
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	23	21	18	22	23	24	14	14
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	23	19	16	18	19	19	7	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel en moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	23	20	18	20	20	20	8	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	23	19	18	21	21	21	18	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	23	24	24	27	27	27	11	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	23	19	17	19	19	19	11	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	23	23	24	28	28	28	27	15
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	23	27	23	25	25	26	10	6
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	36	36	36	36	36	36	36	36

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Tchad : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014-2037

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Estimation										Projections		
	2014	2015	2016	Moyenne	Écart type	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-22		2023-37				
												Moyenne	2027		2037	Moyenne		
Dettes du secteur public 1/	39.3	43.3	51.7			52.5	49.2	45.4	40.8	36.9	33.1	43.0	21.4	19.9	19.8			
<i>dont : libellée en devises</i>	29.1	25.0	27.1			27.3	26.2	24.9	22.2	19.7	17.2		9.2	9.2				
Variation de la dette du secteur public	8.8	3.9	8.5			0.8	-3.3	-3.8	-4.6	-3.9	-3.8		-1.1	-0.2				
Flux générateurs d'endettement identifiés	0.1	5.4	3.9			-2.6	-3.9	-4.0	-6.1	-4.9	-5.5		-4.1	-0.8				
Déficit primaire	2.6	3.0	-0.4	0.9	3.9	-1.2	-2.8	-1.8	-2.9	-2.6	-3.4	-2.4	-2.8	0.0	-1.9			
Recettes et dons	18.4	14.0	12.6			14.9	16.4	15.5	16.2	15.7	16.2		16.1	16.7				
<i>dont : dons</i>	2.0	3.4	2.9			4.1	4.4	3.5	3.2	2.6	2.6		2.3	2.0				
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.0	17.0	12.2			13.7	13.6	13.8	13.3	13.1	12.8		13.3	16.7				
Dynamique automatique de la dette	1.9	3.0	4.8			0.4	-0.5	-1.8	-2.9	-2.0	-1.8		-1.1	-0.7				
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.0	-2.6	5.0			4.2	0.9	-1.7	-2.6	-1.8	-1.6		-1.1	-0.7				
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	1.0	-1.9	2.0			2.5	2.7	0.0	0.3	0.1	0.0		-0.2	-0.2				
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.0	-0.7	3.0			1.7	-1.8	-1.7	-2.9	-1.9	-1.6		-0.8	-0.5				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.9	5.6	-0.3			-3.8	-1.3	-0.1	-0.3	-0.2	-0.2					
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-4.4	-0.7	-0.5			-1.8	-0.6	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1				
Produit des privatisations (néгатif)	-4.0	-0.4	0.0			-1.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0				
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0				
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0.4	-0.3	-0.5			-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1				
Réduction des arriérés intérieurs	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0				
Résiduel, y compris variations des actifs	8.7	-1.4	4.6			3.4	0.6	0.2	1.5	1.0	1.7		3.0	0.7				
Autres indicateurs de viabilité																		
VA de la dette du secteur public	51.5			51.4	47.3	43.3	38.6	34.8	31.0		19.4	17.6				
<i>dont : libellée en devises</i>	26.9			26.2	24.3	22.8	20.0	17.6	15.1		7.3	6.9				
<i>dont : extérieure</i>	26.9			26.2	24.3	22.8	20.0	17.6	15.1		7.3	6.9				
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)				
Besoin de financement brut 2/	8.4	8.2	6.2			5.8	5.9	5.2	5.3	4.0	3.1		2.0	4.5				
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	410.2			344.4	288.3	279.0	238.3	221.8	192.0		120.4	105.0				
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	535.1			475.3	392.6	359.1	297.4	266.7	229.5		140.0	119.2				
<i>dont : extérieure 3/</i>	279.5			242.6	201.3	188.9	153.9	134.6	112.0		52.4	46.5				
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	31.6	33.6	41.7			27.3	36.2	23.5	33.5	25.3	24.2		14.7	12.5				
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	35.3	44.6	54.4			37.6	49.3	30.2	41.8	30.4	29.0		17.1	14.2				
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-6.2	-0.9	-8.9			-2.0	0.4	2.1	1.7	1.3	0.4		-1.7	0.2				
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																		
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.9	1.8	-6.4	4.1	5.3	-3.1	3.5	3.6	6.9	4.8	4.6	3.4	3.8	2.8	2.9			
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3.6	3.3	7.6	2.7	2.1	4.1	4.3	3.5	3.7	3.3	3.2	3.7	1.3	1.3	1.5			
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	5.1	-1.5	-1.3	1.7	3.4	2.2	1.6	-0.6	-0.5	-0.4	-0.9	0.2	-0.7	-0.4	-0.5			
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	14.3	20.8	-0.9	3.7	13.9	-12.7			
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-2.0	3.3	3.1	1.2	3.6	-0.7	0.3	2.2	2.6	2.7	2.9	1.7	2.8	3.0	2.9			
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	4.8	-26.6	-35.9	-5.7	13.7	8.9	4.5	5.2	4.1	3.2	2.0	4.7	5.4	3.5	4.8			
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	37.1	37.4	37.3	37.6	37.0	37.1	37.3	37.4	37.6	...			

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Indique la couverture du secteur public, par exemple, les administrations publiques ou le secteur public non financier. Egalement si l'on utilise la dette nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

6/ Le déficit primaire intègre la valeur brute des recettes pétrolières et du service de la dette lié aux avances sur vente de pétrole.

Tableau 4. Tchad - Politiques actuelles : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2017-37

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	51	47	43	39	35	31	19	18
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	51	49	47	45	44	42	41	40
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	51	48	45	41	38	35	29	26
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	51	48	45	41	38	35	29	48
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	51	50	49	45	41	38	30	37
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	51	52	52	47	43	39	27	25
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	51	52	51	47	43	39	29	30
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	51	58	54	48	44	39	26	24
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	51	54	49	45	41	37	25	24
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	344	288	279	238	222	192	120	105
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	344	299	300	277	276	260	253	245
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	344	293	286	251	240	217	179	152
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	344	290	285	249	238	213	173	278
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est en moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	344	299	307	269	259	232	182	216
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	344	315	333	288	272	241	167	148
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	344	312	327	285	271	242	178	180
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	344	353	344	295	276	242	159	141
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	344	325	318	274	259	228	156	141
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	27	36	23	33	25	24	15	13
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	27	37	24	35	27	26	19	23
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	27	37	24	34	26	25	17	18
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	27	37	24	35	27	26	17	22
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est en moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	27	38	26	37	28	27	18	20
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	27	37	24	36	27	26	19	17
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	27	37	25	36	28	26	19	18
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	27	40	29	41	33	32	19	18
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	27	37	25	35	27	25	18	16

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.
2/ Les recettes incluent les dons.



TCHAD

25 juillet 2018

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, PROPOSITIONS DE DÉCISIONS RÉVISÉES ET RECTIFICATIF A LA LETTRE D'INTENTION

Approuvé par
**Dominique
Desruelle et Yan
Sun**

Rédigé par le département Afrique en consultation avec le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation et le département juridique

- 1. Le présent supplément fournit une mise à jour du montant des arriérés extérieurs du Tchad depuis la publication du rapport des services du FMI relatif à la deuxième revue de l'accord FEC.** Il met à jour la nonobservation du critère de réalisation concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Les informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI
- 2. Le montant des nouveaux arriérés extérieurs qui se sont accumulés depuis que le conseil d'administration a achevé la première revue de l'accord FEC est de 7.740 millions de dollars (un montant de 0,74 million de dollars figure dans le rapport des services du FMI).** Ces arriérés se sont accumulés dans les 10 derniers jours pour une très courte période et la grande majorité d'entre eux (7.615 millions de dollars) ont déjà été réglés. Les autorités ont l'intention de payer sous peu le montant restant, qui est dû à l'Angola. Étant donné le montant relativement faible des arriérés, les services du FMI continuent de souscrire à la demande de dérogation pour nonobservation de ce critère de réalisation qui a été présentée par les autorités.
- 3. Des propositions de décisions révisées et un rectificatif à la lettre d'intention** sont joints au présent supplément.

Rectificatif à la lettre d'intention

N'Djamena, 25 juillet 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Madame la Directrice Générale,

Suite à la lettre d'intention des autorités tchadiennes datée du 13 juillet 2018, nous avons informé les services du FMI que le montant des nouveaux arriérés extérieurs accumulés depuis la conclusion de la première revue de l'accord FEC s'élève à 7.740 millions de dollars, et non pas à 0,74 million de dollars comme il a été indiqué dans le rapport du FMI et le mémorandum de politiques économiques et financières.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Issa Mahamat Abdelmamout
Ministre des Finances et du Budget

Déclaration de M. Sembene, administrateur pour le Tchad, et de MM. Nguema-Affane et Bangrim Kibassim, conseillers de l'administrateur pour le Tchad

Le 27 juillet 2018

Les autorités tchadiennes remercient le conseil d'administration, la direction et les services pour le soutien que le FMI continue d'apporter à leur stratégie de réforme exposée dans le programme économique appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Malgré un contexte difficile caractérisé par des recettes pétrolières peu élevées, une situation socioéconomique difficile et des problèmes de sécurité, le programme appuyé par la FEC reste en bonne voie. Depuis l'achèvement de la première revue, les autorités ont enregistré des progrès en matière d'assainissement des finances publiques, de résorption des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que d'atténuation des pressions sur les liquidités bancaires. En outre, elles ont conclu le 28 juin un accord de principe sur la restructuration de leur dette envers Glencore, ce qui a contribué à améliorer la position budgétaire et les perspectives de viabilité de la dette du Tchad. Compte tenu de ces progrès et de leur engagement ferme et persistant à atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC, les autorités sollicitent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord.

I. Exécution du programme appuyé par la FEC

Le rapport des services du FMI présente un récapitulatif de l'évolution économique récente, en soulignant notamment les premiers signes d'une stabilisation économique. Les autorités demeurent résolues à assurer une exécution satisfaisante du programme. Tous les critères de réalisation pour la fin décembre 2017 ont été respectés, à une exception près, et seul un objectif indicatif n'a pas été atteint. Le plafond continu de zéro sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'administration et des entreprises publiques non financières n'a pas été respecté. La plupart des objectifs indicatifs pour la fin mars 2018 ont été atteints, mais ceux portant sur la régularisation des procédures de dépenses d'urgence (dépenses avant ordonnancement ou DAO) et sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté ne l'ont pas été, en raison notamment de problèmes de coordination, de manques de liquidités et de mouvements de grève dans la fonction publique.

Sur le plan budgétaire, les résultats en 2017 ont été meilleurs que prévu grâce aux efforts importants menés par l'État pour maîtriser les dépenses et accroître les recettes non pétrolières. Le recouvrement de ces recettes s'est amélioré au premier trimestre 2018 car les mesures visant à augmenter les recettes intérieures et à renforcer la gestion de la trésorerie se sont poursuivies. Le total des dépenses au premier trimestre 2018 était conforme aux objectifs du programme du fait des mesures d'assainissement prises par le gouvernement. Des mesures ont également été prises pour rembourser les arriérés intérieurs au deuxième semestre 2017, ce qui en a considérablement réduit l'encours.

De même, l'apurement des arriérés extérieurs a largement progressé : les arriérés existants ont été réduits de près de moitié au cours des quatre premiers mois de 2018. On relève toutefois une légère accumulation d'arriérés au premier semestre, due principalement à des difficultés de

coordination et à des lacunes du système de gestion et de communication des dettes, exacerbées par la rotation des effectifs dans les administrations concernées. Ces arriérés ont été résorbés entretemps et les autorités sont déterminées à éviter toute nouvelle accumulation, avec l'assistance des services du FMI. Elles continueront de prendre des mesures visant à renforcer la gestion de la dette et elles comptent sur la poursuite du concours du FMI dans ce domaine.

Dans le secteur bancaire, le gouvernement a entamé la mise en œuvre de sa stratégie visant à renforcer la position des banques publiques. Les réformes entendent également garantir que ces banques remplissent efficacement leur rôle d'intermédiaires, notamment par la collecte des dépôts et par une allocation efficiente des ressources aux secteurs économiques. À cet égard, les termes de référence pour l'évaluation de la stratégie des banques publiques et la préparation d'un plan de réorganisation sont terminés, en coordination avec la COBAC et avec le soutien des services du FMI. Le rapport sur le plan de réorganisation devrait être prêt pour la fin janvier 2019.

Des progrès ont également été enregistrés sur d'autres points du programme de réforme structurelle, notamment en vue d'améliorer la gouvernance et de renforcer la transparence du secteur pétrolier. La Convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC) a été ratifiée, et le ministère des finances a publié sur son site web la liste des exonérations fiscales et douanières. En outre, les pouvoirs publics ont continué de publier des notes trimestrielles sur le secteur pétrolier en suivant le modèle convenu avec les services du FMI. L'audit des arriérés intérieurs, initialement attendu pour la fin octobre 2017, a été lancé en juin. L'audit des transferts et des subventions, qui vise à recenser les sources d'économies budgétaires potentielles, devrait être lancé d'ici la fin de l'année.

II. Politiques pour le reste de l'année 2018 et à moyen terme

Compte tenu de l'augmentation attendue de la production pétrolière à moyen terme, de la hausse des IDE, notamment dans le secteur pétrolier, et de la réduction du service de la dette extérieure à la suite de l'accord avec Glencore, les risques pesant sur le programme ont considérablement diminué et les réserves de change du Tchad devraient encore s'améliorer, ce qui contribuera à la stabilité extérieure de la région. L'activité économique devrait entamer son redressement en 2018, notamment grâce aux perspectives favorables pour le secteur pétrolier, à la hausse des dépenses d'investissement et à la poursuite de l'apurement des arriérés intérieurs.

De leur côté, les autorités poursuivront leurs efforts en vue de stabiliser l'économie et de stimuler la reprise de la croissance hors pétrole tout en continuant d'appliquer le plan de développement national. La politique budgétaire restera la pierre angulaire du programme. Les autorités s'appuieront sur les mesures prises en début d'année pour renforcer encore la collecte des recettes non pétrolières et maîtriser les dépenses courantes. Les recettes pétrolières devraient augmenter en 2018 du fait notamment de la hausse attendue de la production. Parallèlement, les autorités s'efforceront de limiter le recours au financement intérieur tout en s'employant à réduire encore l'encours d'arriérés reconnus, conformément aux objectifs du programme.

Les autorités maintiendront une politique budgétaire prudente à moyen terme. Elles poursuivront leurs efforts visant à augmenter les recettes fiscales non pétrolières, à maîtriser la masse salariale et à accroître la part des autres dépenses dans le PIB hors pétrole, en particulier les dépenses sociales et d'investissement. Les autorités maintiendront le dialogue avec les partenaires sociaux en vue de préserver la cohésion sociale et de susciter l'adhésion nécessaire à la mise en œuvre des réformes.

Le gouvernement continuera d'appliquer des mesures visant à augmenter les recettes fiscales et douanières ainsi qu'à renforcer la gestion des finances publiques. En s'appuyant sur de récentes réformes fiscales et douanières qui ont contribué à augmenter les recettes, les autorités prendront encore d'autres mesures de renforcement des recettes. Plus particulièrement, l'administration fiscale se dotera d'une unité chargée de la collecte de l'impôt foncier et l'administration douanière s'emploiera à mieux contrôler les opérations de transit et l'évaluation des importations. Les autorités s'efforceront également de rationaliser les exonérations fiscales et d'élargir la matière imposable, tout en améliorant les procédures de recouvrement de l'impôt et en renforçant la collaboration entre les services fiscaux et douaniers. S'agissant de la gestion des finances publiques, des mesures seront prises pour améliorer encore la chaîne des dépenses et respecter l'objectif en matière de régularisation des DAO. Les autorités s'attacheront à surveiller de plus près les dépenses publiques et à communiquer de façon régulière sur ce point.

Le système bancaire, qui domine le secteur financier au Tchad, joue un rôle primordial dans l'économie nationale. Conscientes de cet état de fait, les autorités s'emploient sans relâche à pallier les vulnérabilités du secteur, en collaboration étroite avec la BEAC et la COBAC, notamment en apurant les arriérés de paiement envers les banques commerciales afin d'atténuer les pressions sur les liquidités que rencontre le secteur. Les autorités ont également renforcé les mesures et réformes financières afin de réviser les cadres institutionnels et opérationnels de plusieurs grandes banques publiques, ainsi que de revoir leur position et leur stratégie financières. Par ailleurs, le renforcement du secteur financier nécessite l'amélioration du mécanisme de transmission de la politique monétaire. Sur ce plan, la création d'un marché interbancaire dynamique constitue une étape essentielle et les résultats de la réforme du cadre de politique monétaire que mène actuellement la BEAC sont attendus avec intérêt.

III. Conclusion

Les autorités tchadiennes ont à nouveau donné la preuve de leur engagement en faveur du programme appuyé par la FEC. Malgré les obstacles qu'elles ont rencontrés dans l'application des réformes, en raison principalement de la fragilité du pays, l'exécution du programme reste globalement en bonne voie. Les autorités renouvellent leur engagement à réaliser les objectifs du programme et prévoient de poursuivre leur travail de réforme, en collaboration avec les autorités régionales, dont la BEAC et la COBAC. Dans cette démarche, elles comptent sur les conseils et l'assistance technique du FMI ainsi que sur le soutien des partenaires de développement du Tchad.